



Défi alimentaire

**Comment accélérer ensemble la
transition socio-écologique du système
alimentaire québécois d'ici 2040?**

 **CHEMINS DE
TRANSITION**

Ensemble pour
un futur souhaitable

Espace pour la vie | Université
de Montréal

CONTRIBUTIONS

Ce rapport s'appuie sur des contributions multiples mobilisées à travers des séances de travail pilotées par un comité expert, mais aussi par le biais d'événements (ateliers de co-design, groupes focus, ateliers citoyens, entrevues individuelles, etc.), organisés par l'équipe Chemins de transition et Espace pour la vie. Les visions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement représentatives de la totalité des personnes qui y ont contribué ou de leur organisation.

Rédaction : Peggy Henry (Chemins de Transition)

Direction de publication : Franck Scherrer (Chemins de transition)

Révision du contenu : Martin Deron, Mélanie McDonald, Marie-Hélène Pâquet (Chemins de transition), Marina Jolly (consultante), Catherine Houssard, Geneviève Mercille, Véronique Provencher, Olivier Riffon (comité expert)

Révision orthographique : Patrick Lainesse, Quintus Marketing

Illustrations : Émilie Dubois, IMPAKT Scientifik

Mise en page : Karine Himbeault, Vivace Design

Contribution au contenu : Manon Boiteux, Bastien Boucherat, Marina Jolly, Marlybell Ochoa Miranda, Marie-Hélène Pâquet, Marjolaine Verville-Légaré

Crédits photos : Elaine Casap, Jason Jarrach, Markus Spiske, Nathan Dumlao, Raphael Rychetsky, Steven Weeks, Freepik

Coordination scientifique : Geneviève Mercille

Comité expert :

Anne Marie Aubert, coordonnatrice, Conseil Système alimentaire montréalais

René Audet, professeur, titulaire de la Chaire de transition socio-écologique, UQAM

Judith Colombo, codirectrice, Collectif Récolte

Mélanie Doyon, professeure, Département de géographie, UQAM

Catherine Houssard, agente de recherche au CIRAIG, ESG-UQAM et Polytechnique Montréal

Geneviève Mercille, professeure agrégée, Département de nutrition, Université de Montréal et chercheuse, Centre de recherche en santé publique, Université de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Patrick Mundler, professeur titulaire, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation, Université Laval

Véronique Provencher, professeure titulaire, Centre NUTRISS, INAF, Université Laval

Olivier Riffon, professeur en éco-conseil, LAGORA – Laboratoire de gouvernances alternatives, UQAC

Martine Vézina, professeure, HEC Montréal

Rafael Ziegler, professeur et directeur, Institut international des coopératives Alphonse-et-Dorimène-Desjardins, HEC Montréal

Consultations collectives ou individuelles :

Aure Adell, Jean-Claude Brêthes, Jacques Brodeur, Ghaliya Chahine, Nathalie Collin, Sarah Delisle, Olivier Demers-Dubé, Olivier Deruelle, Audrey Dionne, Jessica Dufresne, Myriam Durocher, Vincent Galarneau, Jocelyne Gamache, Renaud Gignac, Christine Gingras, Laurence Godin, Laurianne Hamel-Bédard, JoAnne Labrecque, Lucie Lamarche, Pierre Paul Martin, Nathan McClintock, Jean-Claude Moubarac, Alain Olivier, Fernande Ouellet, Marie-Hélène Pâquet, Sébastien Rioux, Louis Robert, Ali Romdhani, Julie Sage, Jean-Nick Trudel, Annick Van Campenhout, Jean-Philippe Vézina.

Pour citer ce document :

Chemins de transition (2023). Comment accélérer ensemble la transition socio-écologique du système alimentaire québécois d'ici 2040? Rapport final du défi alimentaire.



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR	4	ET SI...	62
POURQUOI LE DÉFI ALIMENTAIRE?	5	ET SI... dès 2025, nous assistions au niveau mondial à un repli des pays et à des relations internationales accentuant les rivalités continentales?	63
Le système alimentaire québécois.....	7	ET SI... dès 2030, le Québec vivait de grands défis sociaux et économiques découlant des conséquences des changements climatiques?	65
Une transition socio-écologique inévitable	9	LES NŒUDS DU FUTUR	68
Démarche de Chemins de transition	10	DES GERMES DE CHANGEMENT	71
Limites du défi alimentaire	11	CONCLUSION	72
DÉFINIR UNE VISION COLLECTIVE	12	RÉFÉRENCES	73
La vision du défi alimentaire	14		
CO-CONSTRUIRE UN CHEMIN DE TRANSITION	17		
Une alimentation saine pour tous et toutes	20		
De nouvelles pratiques agroécologiques	26		
Vers des écosystèmes en santé	31		
Un changement de culture alimentaire	35		
La territorialisation des systèmes alimentaires	40		
Le chemin de transition dans son ensemble	44		
LES FORCES VIVES DE CE CHEMIN DE TRANSITION	48		
Les organismes de financement	49		
Les entreprises du secteur bioalimentaire	51		
La société civile	53		
Les personnes et organisations consommatrices	55		
Les établissements d'enseignement, de recherche et d'expertise.....	57		
Les gouvernements.....	59		
De l'importance de la contribution des différentes parties prenantes	61		



MOT DU DIRECTEUR

Pourquoi Chemins de transition s'est-il attelé à ce défi : comment accélérer ensemble la transition socio-écologique du système alimentaire québécois d'ici 2040?

Le défi de la transition numérique, que nous avons traité en premier dans notre courte histoire, a permis de mobiliser des connaissances inédites sur les enjeux socio-écologiques mal connus, ou mal documentés au Québec, du déploiement du numérique dans notre société, tandis que ceux liés à notre alimentation sont déjà dans toutes les têtes. Qui n'a pas vu de reportage à la télé concernant l'impact des pesticides sur nos insectes pollinisateurs, entendu parler du gaspillage alimentaire, ou discuté lors d'un repas en famille s'il faudra se priver demain des bananes venues de loin ou de la viande de bœuf pour des raisons sociales ou environnementales? Ces préoccupations se sont ajoutées aux images de l'insécurité alimentaire qui affecte de plus en plus de nos concitoyens, ainsi qu'à la (mauvaise) conscience que nos habitudes nutritionnelles ne sont pas aussi bonnes que le voudrait le maintien en bonne santé.

Dans ce vaste pan de notre vie personnelle et sociale, les mesures à prendre, tant sur le plan des comportements individuels que de l'action collective et de l'organisation du système alimentaire, afin de diminuer notre empreinte environnementale tout en gardant un objectif de justice sociale, sont généralement déjà connues. Tous les enjeux semblent dans la mise

en œuvre : la dépendance du Québec vis-à-vis du système alimentaire mondial et de la puissance des entreprises multinationales, la lourdeur des immobilisations de capital et des investissements auxquels les producteurs et les productrices agricoles font face alors qu'on leur demande des changements majeurs, la profondeur de la composante culturelle de l'acte alimentaire et l'inertie des inégalités nutritionnelles font du défi de la transition alimentaire une loupe grossissante de tous les verrouillages de notre société.

C'est dans cette perspective que la démarche de Chemins de transition peut apporter sa contribution : face au sentiment d'impuissance que génère la conscience de ces verrous alors que l'urgence climatique, la chute de la biodiversité ou l'épuisement des sols se dressent devant nous dans toute leur verticalité, la vision de la longue durée qu'offre la prospective et la trajectoire de la soixantaine de jalons à atteindre en 20 ans propose à la société québécoise les bases d'un nouveau contrat social à construire, plus respectueux des limites écologiques de la planète. La première phase exploratoire et participative de notre démarche prospective a permis de libérer les imaginaires collectifs de l'alimentation pour tracer une vision de la transition du système, à mener en profondeur, par rapport aux inerties du présent. La seconde, qui trace le chemin, met l'accent sur les possibilités d'accélérer cette transition, à condition de s'y mettre vraiment tous ensemble.

L'autre aspect du défi de la transition alimentaire est la complexité du système lui-même, où s'enchevêtrent les acteurs, les organisations et les enjeux politiques, économiques, environnementaux, culturels, sociaux et éthiques. Les différentes parties de ce rapport se proposent de déplier la toile de ces enchevêtrements afin que toutes les parties prenantes puissent trouver, en pleine conscience, leur place dans l'ensemble de la trajectoire proposée. Celle-ci n'est pas la seule possible, le chapitre sur les « et si... » illustre que des risques majeurs et hors de tout contrôle peuvent en affecter le cours, mais que l'atteinte de la vision est toujours possible. Il reste néanmoins encore beaucoup de choix de société à trancher ou de défis de mise en œuvre encore difficiles à bien cerner, dont quelques-uns sont regroupés dans la liste des nœuds du futur, appelant au dialogue. C'est d'ailleurs ce dialogue que les très nombreux contributeurs et contributrices, venus de tous les horizons académiques, professionnels et citoyens, ont dit avoir apprécié le plus lors de cette phase de co-construction de ce rapport; notre souhait le plus vif est que sa publication redouble les occasions du dialogue collectif sur la transition alimentaire.

Franck Scherrer, directeur académique et instigateur de Chemins de Transition



POURQUOI LE DÉFI ALIMENTAIRE ?

« Comment nourrir plus d'êtres humains ? » est loin d'être une préoccupation récente, mais ce n'est qu'au 20^e siècle que la question est traitée dans une perspective internationale plutôt que locale. La révolution verte mise en place dans les années 60 disait vouloir y répondre par une intensification de l'agriculture, particulièrement dans des pays densément peuplés. Maximisation de la production de variétés de céréales à haut rendement, mécanisation des procédés, utilisation d'engrais et de pesticides de synthèse... Le milieu agricole s'est vu poussé vers l'adoption de nouvelles pratiques, soutenues par de nombreuses politiques publiques. Cette nouvelle productivité s'est accompagnée d'une augmentation des échanges commerciaux : les aliments servent de moins en moins à nourrir les populations qui les produisent et sont plutôt destinés à l'exportation. Nous avons assisté à l'émergence d'un système alimentaire mondialisé.

Un système alimentaire est souvent présenté sous forme de cycle : la nourriture est produite, récoltée, transportée, transformée, distribuée, achetée, consommée, pour finalement être disposée ou valorisée. Si cette image a le mérite de faciliter la compréhension de l'enchaînement des étapes du cycle de vie des aliments, elle n'illustre pas la complexité d'un système alimentaire. Chaque étape utilise des intrants (flux de matière et d'énergie) et génère des impacts qui peuvent être économiques, sociaux, environnementaux, politiques, culturels et éthiques. Un tel système est lié à un territoire et à un contexte particulier et implique de multiples parties prenantes dont les interactions s'enchevêtrent, rendant ainsi les changements en profondeur très complexes à mettre en œuvre.



Source : Vivre en ville (2014) - Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités.



À l'heure actuelle, le système alimentaire fait face à plusieurs paradoxes, dont un de nature écologique. Les changements climatiques, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement de ressources telles que l'eau potable, ainsi que la pollution des écosystèmes terrestres et aquatiques mettent en péril sa capacité future de répondre aux besoins d'une population croissante. C'est pourtant ce même système qui :

- émet **34 % des gaz à effet de serre** anthropiques à l'échelle mondiale (1);
- est la cause première de la **perte de biodiversité** (2);
- perturbe grandement les **cycles d'azote et de phosphore** dans l'environnement (3).

Sous prétexte de vouloir produire le plus efficacement possible, le système alimentaire contemporain est en partie responsable de son propre malheur. En continuant sur cette trajectoire, les perspectives sont plutôt sombres. Avec une population mondiale estimée à près de 10 milliards en 2050, il faudrait selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) augmenter de 50 % la production agricole pour pouvoir répondre à l'augmentation des besoins (4). Ce cercle vicieux ne ferait qu'affaiblir la santé des écosystèmes, ainsi que celle de tous les êtres vivants qui y sont liés.

Le système alimentaire mondial n'est pas seulement dysfonctionnel sur le plan environnemental, il ne parvient pas à remplir sa fonction première, qui est de bien alimenter l'humanité. Plus de 820 millions de personnes souffrent actuellement de la faim, et selon les scénarios *business as usual* ou pessimiste de la FAO, ce nombre devrait se situer entre 737 millions et 1,2 milliard d'ici 2050 (5). En plus des cas de sous-nutrition, ceux de suralimentation risquent également de s'amplifier. Une commission de 43 scientifiques provenant de 14 pays, la Commission Lancet sur l'obésité, initialement mandatée pour élaborer des recommandations sur cet enjeu, a rapidement constaté que ses causes profondes sont grandement partagées, non seulement avec la sous-nutrition, mais également avec les changements climatiques. Les commissaires ont donc proposé de recadrer ces trois problématiques et de les aborder en tant que « syndémie globale », faisant ainsi référence à des problèmes de santé qui se renforcent les uns les autres et qui n'épargnent aucune région du monde. Les actions et politiques publiques qui tentent d'endiguer l'un ou l'autre de ces enjeux sont peu efficaces parce qu'elles ne sont pas systémiques. Toujours selon la commission, la modification du système alimentaire devrait faire partie des priorités, puisque son fonctionnement contribue entre autres à fragiliser les écosystèmes et les travailleurs et les travailleuses du monde bioalimentaire, tout en encourageant la surconsommation d'aliments à faible valeur nutritive. (6)

La question de départ mérite donc d'être élargie pour tenir compte des enjeux écologiques et sociaux : comment nourrir en santé toujours plus d'êtres humains sans épuiser les ressources terrestres, dans un contexte de changements climatiques ?

La commission EAT-Lancet sur la nourriture, la planète et la santé a tenté d'identifier le cadre qui permettrait de nourrir l'ensemble de la population d'ici 2050 en tenant compte de la croissance démographique et des limites planétaires. Un « régime santé planétaire » implique globalement de doubler la consommation d'aliments sains tels que les légumes, les fruits, les noix et les légumineuses, ainsi que de réduire de plus de la moitié les aliments moins sains tels que la viande rouge et les sucres raffinés (7). Le rapport de cette commission démontre qu'il est théoriquement possible pour l'humanité de s'alimenter sainement et durablement. Reste maintenant à trouver comment opérer ce changement de paradigme majeur.

Vouloir modifier un système aussi complexe que celui de l'alimentation, qui implique de repenser et de changer en profondeur des politiques, des pratiques, des comportements, des environnements et des normes, peut sembler un exercice vertigineux, surtout à l'échelle mondiale. Le système alimentaire québécois, plus près de nous, fait également partie du système mondialisé, mais son échelle est davantage réaliste si l'on souhaite opérer une transformation rapide et systémique.



Le système alimentaire québécois

En raison du climat continental froid et humide qui caractérise la majeure partie de sa zone habitée, la province est parfois perçue comme un acteur secondaire du monde bioalimentaire. Et pourtant, le Québec produit beaucoup de nourriture, bien que celle-ci soit en grande partie destinée à l'alimentation animale (maïs et soja). Plusieurs de ses filières réussissent bien à s'exporter, notamment celles du porc, du sirop d'érable, des produits marins et des petits fruits (8). Sa balance commerciale est positive : en 2020, la valeur de ses exportations agroalimentaires à l'international est estimée à 9,8 milliards de dollars, comparativement à une valeur importée de 7,8 milliards (9, 10). Malgré l'autosuffisance de certaines industries bioalimentaires, le Québec dépend toutefois grandement de l'importation d'une grande diversité d'aliments pour se nourrir (11), sans compter les autres intrants nécessaires (ex. semences, engrais, machinerie) et la main-d'œuvre étrangère actuellement essentielle pour assurer sa propre production.

Plusieurs voix s'élèvent en faveur d'une **plus grande autonomie alimentaire** et de l'augmentation de la proportion d'aliments d'ici consommés par les ménages québécois. La perspective d'encourager l'économie locale séduit. Les défis pour y arriver sont toutefois importants et concernent notamment les chaînes d'approvisionnement, une diversité limitée de l'offre en raison des conditions

climatiques du territoire, la saisonnalité des produits, les goûts des consommatrices et des consommateurs, ainsi que le coût des aliments. Si l'achat local est aussi souvent associé à un geste écologique, la réalité est plus complexe, et l'empreinte écologique d'un aliment peut grandement varier en fonction du produit et d'une multitude de facteurs. Les personnes les plus sensibilisées aux enjeux sociaux et environnementaux de production recherchent souvent l'identification biologique ou équitable, mais leur choix ne portera pas nécessairement sur des aliments québécois. **Le prix** demeure pour l'immense majorité des consommateurs et des consommatrices le **critère principal d'achat**, alors que les produits locaux sont souvent perçus comme étant plus dispendieux.

Le concept d'autonomie alimentaire est parfois confondu avec l'autosuffisance alimentaire. Ce dernier terme désigne « la capacité d'un pays à satisfaire les besoins alimentaires de la totalité de sa population à partir de sa propre production » (12). L'autosuffisance alimentaire n'est pas considérée comme réaliste dans le contexte québécois, ni nécessairement souhaitable pour des raisons environnementales, sociales et économiques. Plusieurs spécialistes considèrent que l'autonomie alimentaire, même si elle ne fait l'objet d'aucune définition consensuelle, a une portée plus englobante que l'autosuffisance, en faisant notamment référence à la recherche d'une plus grande autonomie d'un territoire dans ses décisions et ses résultats (13).



Par ailleurs, les enjeux environnementaux mettent les exploitations agricoles et les pêcheries québécoises sous pression.

La hausse globale de la température et de la fréquence d'événements extrêmes (canicules, sécheresses, tempêtes, etc.) occasionne de plus en plus de maux de tête aux agricultrices et aux agriculteurs. Les impacts des changements climatiques posent des risques accrus d'érosion des sols et de dégradation de la qualité de l'eau, de stress thermique et hydrique pour les plantes et les animaux, des dommages matériels, une prolifération des ravageurs, etc. (14). Du côté des pêches, le réchauffement des eaux du golfe du Saint-Laurent, la réduction du taux d'oxygène et la présence accrue de certains prédateurs ont déjà des impacts sur les stocks d'espèces importantes, comme la crevette nordique (15), fragilisant ainsi les écosystèmes marins et augmentant la précarité des gens qui en dépendent. Des spécialistes évoquent de potentielles opportunités liées à l'évolution du climat, dont des rendements additionnels pour certaines cultures, de nouveaux territoires exploitables et de nouvelles espèces à pêcher, mais celles-ci ne devraient pas compenser l'ampleur des impacts négatifs subis. Les efforts d'adaptation seront non négligeables, et à ceux-ci devront s'ajouter de forts investissements afin que le milieu agricole contribue à la lutte aux changements climatiques. Actuellement, ce secteur est responsable à lui seul de 10 % des émissions québécoises de GES (16), sa contribution est donc cruciale pour l'atteinte de la carboneutralité de la province à l'horizon 2050 (17). Un autre sujet de préoccupation est le déclin de la biodiversité, causé



notamment par l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation des organismes vivants, la pollution et les espèces envahissantes (18). Ces causes risquent de s'amplifier avec les changements climatiques. Encore peu documentée, la perte de biodiversité et de ses services écosystémiques (pollinisation, filtration de l'eau, régulation du climat, etc.) rend encore plus nécessaires la recherche, la planification et le passage à l'action en faveur de modes de production plus durables.

Alors que la crise écologique menace le système alimentaire québécois, ce dernier **n'est pas épargné par les enjeux de nature sociale**. L'abondance actuelle de nourriture disponible sur le marché cache également des inégalités sociales. Pendant que le réseau de la santé fait face à de nombreux défis avec des ressources limitées, les maladies chroniques associées à la malnutrition, telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2 et certains cancers, engendrent des frais faramineux en soins et en médicaments.

L'insécurité alimentaire, définie par un accès insuffisant ou précaire aux aliments en raison d'un manque de ressources financières, contribue aux enjeux de santé et bien-être des ménages et demeure une problématique persistante. En 2021, 9 % de la population québécoise était en situation d'insécurité alimentaire grave ou modérée (19). Devant cette problématique, les personnes et les communautés ne sont pas toutes à armes égales. Chez les Premières Nations vivant dans des réserves au Québec, par exemple, l'insécurité alimentaire grave ou modérée atteint 36 %, notamment en raison de leur difficulté de s'approvisionner en aliments traditionnels (20). Des barrières structurelles et environnementales plus profondes, telles que les activités des industries exploitant les ressources naturelles, la législation gouvernementale et les impacts des changements climatiques, affectent la capacité de ces communautés à se nourrir (21). Les inégalités liées à l'alimentation sont particulièrement interreliées avec d'autres inégalités et appellent à une plus grande justice sociale.

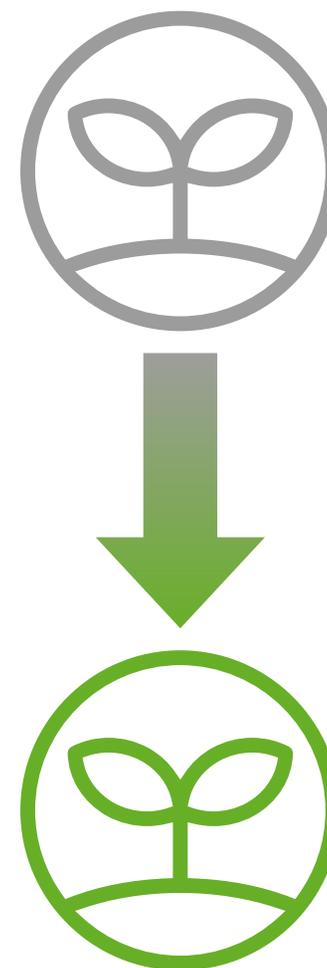
En plus des enjeux écologiques et sociaux mentionnés, il en existe beaucoup d'autres : les conditions de travail et la main-d'œuvre, les disparités régionales, les pertes et le gaspillage alimentaires, la diminution de la littératie alimentaire et la complexité des environnements alimentaires, pour ne nommer que ceux-ci. Le système alimentaire québécois sous sa forme actuelle n'est pas durable et ne permet pas à sa population d'avoir un accès équitable à une alimentation saine. Un changement de paradigme s'impose.



Une transition socio-écologique inévitable

Devant les défis qui ne cessent de se multiplier, des forces vives de la société se mobilisent. De nombreuses solutions sont promues pour tenter de résoudre un ou plusieurs des enjeux de l'avenir de notre alimentation. Les nouvelles technologies et le passage au numérique du système alimentaire (agriculture de précision, robotisation pour remplacer la main-d'œuvre, optimisation des transports et des chaînes logistiques, etc.), ainsi que le développement de petits projets de production alternatifs ou innovants (jardins urbains, serres communautaires, aquaponie, etc.), reçoivent de plus en plus d'investissements. Des initiatives pour contrer les pertes et le gaspillage alimentaires ont le vent dans les voiles, notamment en économie circulaire ou en récupération de denrées par des organismes communautaires. De nombreux ménages se sont découvert un intérêt pendant les périodes de confinement pour le jardinage et la cuisine, dans l'espoir d'augmenter un tant soit peu leur autosuffisance alimentaire. La liste de solutions proposées est longue, mais leur accumulation ne garantit pas à la fois une empreinte écologique réduite, la réduction ou l'abolition des injustices sociales et un nouveau rapport plus positif avec la nourriture. **La modification en profondeur du fonctionnement et de notre conception du système alimentaire québécois demande des actions réfléchies de façon systémique.**

Une véritable transition socio-écologique implique de « passer d'une situation contemporaine marquée par des trajectoires insoutenables à un état des sociétés caractérisé par la soutenabilité et l'équité, vis-à-vis des générations présentes et futures » (22). Un changement de paradigme pour que le système alimentaire québécois soit plus durable et résilient est inévitable, afin d'éviter que les solutions d'aujourd'hui ne deviennent les problèmes de demain. Pour cela, il faudrait impliquer tous ces acteurs et ses actrices... ce qui revient à dire « l'ensemble de la société ». Aborder à l'échelle du Québec la question « comment nourrir en santé toujours plus d'êtres humains, sans épuiser les ressources terrestres, dans un contexte de changements climatiques ? » s'avère une opportunité merveilleuse de dialogue et d'actions concertées à saisir. Mais le poids du système alimentaire québécois n'est-il pas insignifiant par rapport au système-monde ? Bien sûr, isolée, la transition socio-écologique et alimentaire d'un territoire a un impact limité. Mais à l'heure actuelle, beaucoup d'autres quartiers, municipalités, régions et États réfléchissent et se positionnent en faveur d'une plus grande résilience de leurs systèmes alimentaires. On peut faire le choix d'attendre que toutes et tous s'y mettent... ou de tenter d'influencer et de nous concentrer sur les changements qui sont à notre portée.



Démarche de Chemins de transition

Entre décembre 2019 et mai 2022, l'équipe du défi alimentaire de Chemins de transition a rassemblé une grande diversité de savoirs afin de tracer un chemin pour la transition alimentaire québécoise sur un horizon de 20 ans. Plus de 300 personnes se sont impliquées au cours de [cette démarche prospective](#) et mobilisatrice, que l'on peut résumer en trois phases :

Étape 1 – Futurs possibles

La démarche a débuté avec une revue approfondie de la littérature scientifique et grise pour débroussailler un sujet aussi vaste que l'alimentation. Des spécialistes académiques et professionnels appartenant à différentes disciplines ont ensuite permis d'identifier les « **ingrédients du futur** » (tendances lourdes ou émergentes, controverses, angles morts), qui ont servi à poser un [diagnostic prospectif](#).

Étape 2 – Futur souhaitable

Le diagnostic prospectif a servi de point de départ pour élaborer [quatre scénarios du futur de l'alimentation au Québec](#). Des ateliers de co-design prospectif ont été organisés autour de chacun des récits, avec l'objectif de construire collectivement les piliers d'un futur souhaitable et inspirant. 225 personnes provenant des milieux scientifiques, professionnels et étudiants, ainsi que des membres du public ayant pour point commun un intérêt pour la transition alimentaire se sont prêtées au jeu. La synthèse de leurs réflexions a permis d'élaborer [la vision d'un futur souhaitable](#) pour le Québec en 2040.

Étape 3 – Le chemin

Les expertises académiques, professionnelles et citoyennes ont une nouvelle fois été sollicitées afin de tracer un chemin possible vers le futur choisi collectivement. Groupes focus, ateliers citoyens et entrevues individuelles ont permis d'alimenter ce travail de réflexion et d'organisation des savoirs, qui n'aurait pu se réaliser sans l'apport et le soutien d'un comité expert multidisciplinaire composé de 11 membres. La publication du présent rapport, ainsi que les fiches synthèses sur le site web de Chemins de transition, présentent l'aboutissement de cette troisième étape.

Toutes ces connaissances mobilisées sur les voies possibles pour rendre notre système alimentaire durable et résilient permettent maintenant d'entamer une nouvelle phase :

Étape 4 – Partage des savoirs

Différentes formes d'outils vulgarisés, d'activités et d'accompagnement seront développées et offertes à la communauté universitaire, aux organisations et aux collectivités interpellées par l'alimentation et la transition socio-écologique.

Décembre 2019
à mai 2020

Juin 2020
à décembre 2020

Janvier 2021
à mai 2022

À partir
de 2023



Limites du défi alimentaire

Les connaissances liées à l'alimentation et la transition socio-écologique sont vastes et en constante évolution, et afin d'en faciliter l'organisation et les rendre accessibles, nous avons circonscrit nos travaux à l'intérieur de certaines limites.

ÉCHELLE DU QUÉBEC – Le territoire québécois est suffisamment grand, diversifié et complexe pour mettre en place des changements qui permettent de réorienter en profondeur notre trajectoire en impliquant les différentes parties prenantes (gouvernements, entreprises, individus, fonds publics et privés, etc.). **À cette échelle, il est aussi possible de stimuler la collaboration et les échanges entre tous les acteurs et actrices**, ce qui est un des principaux facteurs clés pour amorcer un changement en profondeur, comme nous le découvrirons dans les prochaines sections. Le système alimentaire québécois reste toutefois intimement lié à des enjeux sur lesquels il a peu de contrôle, tels que les accords de libre-échange et les mécanismes de gestion de l'offre déterminés à l'échelle nationale, ainsi que la concentration de l'industrie alimentaire à l'échelle mondiale. Le niveau d'intensité de la lutte aux changements climatiques et de la préservation de la biodiversité aux niveaux national et international aura également un impact direct sur l'alimentation québécoise. Bien que ces questions ne soient pas adressées directement dans la trajectoire présentée, nous avons choisi de les aborder dans les scénarios de bifurcation (voir section « Et si... »). Les opportunités et les freins identifiés dans les fiches synthèses qui accompagnent ce rapport font également mention des enjeux externes au Québec.

SYSTÈME ALIMENTAIRE – Comme tout autre système abordé dans le cadre d'une transition socio-écologique, **celui-ci n'est pas isolé des systèmes économiques, éducatifs, de la santé, des transports et bien d'autres**. De nombreuses personnes impliquées dans la démarche l'ont rappelé : le modèle économique actuel possède une influence considérable sur la transition dans son ensemble. Afin d'assurer une véritable métamorphose de la société, plusieurs chantiers devront se dérouler simultanément. Des enjeux fondamentaux touchant le système alimentaire tels que les revenus et conditions de vie de la population ainsi que la transition numérique des activités bioalimentaires sont abordés dans ce rapport, sans toutefois être approfondis. L'ampleur du défi alimentaire, qui adopte une approche très englobante, a limité les possibilités de creuser certaines thématiques qui, tout en étant importantes, n'ont pas été au cœur des échanges avec les personnes mobilisées durant les trois dernières années. Le défi alimentaire s'est notamment concentré sur les activités bioalimentaires, et plus particulièrement sur la production alimentaire. Les autres activités, incluant celles liées aux intrants tels que les semences, les outils, les emballages, la publicité, pourraient être davantage creusées avec leurs parties prenantes lors de la phase de transfert.

Les forces vives qui tentent d'améliorer notre système alimentaire sont nombreuses, et les discussions sont déjà entamées depuis un moment. Le Québec semble mûr pour intensifier ses efforts de coordination des réflexions et des actions, tout en osant le dialogue pour dénouer les tensions. Notre démarche se veut une occasion de rassembler un nombre croissant et diversifié de parties prenantes afin de rêver un système alimentaire qui nous plaît, et de chercher à le construire malgré l'incertitude de l'avenir. À quoi ressemblerait le Québec alimentaire du futur? Quelle direction souhaitons-nous prendre? Mais surtout, comment accélérer ensemble la transition socio-écologique du système alimentaire québécois d'ici 2040?



DÉFINIR UNE VISION COLLECTIVE

Les menaces qui pèsent sur notre système alimentaire et l'insoutenabilité du statu quo nous invitent à réfléchir autrement.

Une approche prospective, qui permet d'explorer une diversité de futurs possibles en dehors des dynamiques actuelles, semblait tout indiquée pour relever ce défi. Cette approche permet de se détacher momentanément du présent et d'anticiper l'avenir, dans le but de se doter d'une vision pour le futur. Face à des bouleversements écologiques sans précédent, à une prise de conscience des injustices sociales et à l'anxiété que cela génère, un tel exercice se révèle essentiel, car il nous donne la permission de rêver à un avenir meilleur et de mobiliser nos forces pour nous mettre en route. La définition d'une vision facilite le passage à l'action, car elle implique de parvenir à une destination commune tout en respectant un objectif de temps. Dans le cadre de notre méthode, la vision établit des principes clés permettant d'identifier une direction sur un horizon de 20 ans, sans être trop précise ni impérative, afin de rester à l'échelle d'un système et d'éviter de devenir obsolète. L'avenir étant par nature incertain, il est essentiel de garder une marge de manœuvre pour s'ajuster en chemin, tout en gardant le cap. C'est pourquoi développer une vision collective du futur est si pertinente : pour éviter une addition sans réelles cohérence et perspective à long terme de solutions réfléchies en silo. Une destination choisie ensemble, ce n'est plus un simple point d'arrivée, c'est un point de rendez-vous.



Afin de définir une vision collective de l'avenir de l'alimentation au Québec dans 20 ans, qui contribuerait à la santé d'un grand nombre d'êtres humains, tout en respectant celle des êtres vivants et des écosystèmes, quatre futurs possibles en 2040 ont été mis au jeu. Le [diagnostic prospectif](#), élaboré lors de l'étape 1 en mobilisant de multiples expertises, a servi de base pour formuler plusieurs hypothèses concernant le futur alimentaire, hypothèses qui ont ensuite été combinées pour former des récits contrastés. Quatre scénarios abordant des thèmes tels que la technologie de pointe, les différents modes de production, la sécurité alimentaire d'ici et d'ailleurs, le régime santé planétaire et l'organisation en communautés ont été utilisés lors des séances de co-design prospectif. La forme du récit est privilégiée pour déclencher et structurer les échanges dans le cadre de ces ateliers, parce qu'elle stimule la capacité de projection des participants et des participantes dans d'autres mondes possibles, les détachant de leurs préoccupations actuelles. Au total, plus de 200 personnes se sont prêtées au jeu dans ces séances destinées à éveiller leur imaginaire, leur permettre d'entrer en réflexion et de discuter des principaux éléments souhaitables ou redoutables des scénarios proposés, ainsi qu'à concevoir les bases d'un futur souhaité.

EXEMPLE D'UN SCÉNARIO SOUMIS AUX ATELIERS

PRODUCTION CONNECTÉE, ALIMENTATION DÉCARBONNÉE

Aujourd'hui est un grand jour pour Eliott : après toutes ces longues journées à analyser des données, il vient d'être sacré « Fermier-Agtech » de l'année grâce à l'empreinte carbone négative de son exploitation. Il est invité à donner une visioconférence suite à la remise de son prix.

Présentateur – *Bonjour Eliott, merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui, on peut dire que vous êtes LA référence pour notre nouvelle génération d'agriculteurs 5.0! Vous nous redonnez espoir d'un monde plus respirable avec votre ferme mangeuse de carbone! Est-ce que vous pourriez nous parler un peu plus des clés de votre réussite? Notamment pour ceux qui ne vous suivent pas sur votre chaîne à succès « Data-fermier, génération 0 émission ».*

Eliott – *Merci beaucoup! C'est avec plaisir que je viens vous parler ce soir, je suis chanceux d'avoir une si large communauté, répandue aux quatre coins du globe. Je pourrais dire que malgré un investissement financier conséquent et qui semblait risqué, mon association avec Bombardier pour récolter des données satellites et la mise en place de capteurs au sol, ont été des stratégies payantes. En connaissant mes parcelles, j'ai réussi à assurer une forte productivité dans les champs les plus fertiles en gérant l'apport en nutriments du sol. Mon secret pour stimuler mes cultures a tout d'abord été de faire confiance à la science pour cultiver des semences résistantes aux changements climatiques. Pour mes intrants, je me suis aussi associé avec Uri'ganic, un producteur montréalais d'engrais à base d'urine enrichie en bactéries. La ville nourrit ainsi mes cultures et en contrepartie, je nourris la ville!*

Présentateur – *C'est certain que cette circularité est gagnante pour tous, mais ce n'est pas le plus grand atout de votre activité, n'est-ce pas? Quelle stratégie vous a permis d'être LE puits de carbone du Québec cette année?*

>>> **Pour lire la suite de ce scénario, [consultez notre site web.](#)**

Si certaines conversations ont fait apparaître des visions hétérogènes de l'avenir, comme le retour à la terre en opposition à la numérisation accélérée, l'équipe a pu faire émerger suffisamment de zones de consensus pour proposer **une vision collective. Celle-ci s'articule autour de quatre acquis du futur. Mis en synergie, ces acquis forment le socle d'une société profondément différente, qui a réussi à relever le défi de la transition alimentaire à l'échelle du Québec.**



En 2040 au Québec,

l'alimentation a pris un nouveau sens, à la mesure de son importance et de sa complexité. Située au carrefour de la santé, de la culture, de l'environnement et de l'économie, elle est un levier fondamental dans la lutte contre les crises sociales et écologiques, et plus encore, un facteur d'amélioration du bien-être humain, animal, et environnemental. À ce titre, elle est devenue une priorité publique, et prend une place prééminente dans des modes de vie réaménagés. Le terme « alimentation » a une portée globale, qui va au-delà de bien se nourrir et bien produire, et couvre l'ensemble de la chaîne alimentaire. Cette nouvelle vision de l'alimentation permet une gestion réellement transversale de ce besoin essentiel et universel.

Le nouveau sens s'incarne à travers quatre acquis :



1

Le droit de chaque individu à une alimentation saine et durable, besoin essentiel et universel, est reconnu et appliqué. L'État

québécois reconnaît et applique le droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous. Cela signifie que chaque personne est capable, en tout temps, de se procurer des aliments sains, qui correspondent à ses besoins et à ses préférences. Les nouvelles réglementations et politiques publiques qui assurent ce droit intègrent donc à la fois des aspects sociaux et environnementaux, et sont élaborées en collaboration avec les régions et les collectivités. La recherche d'équité économique, sociale et environnementale guide les efforts publics. Cette stratégie a trois priorités :

1. garantir l'accès économique et physique aux aliments tout en assurant une vie digne aux producteurs et productrices ;
2. rééquilibrer les pouvoirs en faveur des individus en garantissant une information vulgarisée, accessible, partagée et transparente ;
3. faciliter des choix éclairés grâce au renforcement de la littératie alimentaire.

2

Pour être régénérateurs (humain, animal, environnement), les modèles bioalimentaires sont diversifiés, adaptés aux écosystèmes, et sobres en carbone. Les modèles

bioalimentaires sont pluriels, mais doivent répondre à deux conditions clés pour bénéficier des programmes et des financements publics. D'abord, ils doivent favoriser l'inclusion et la collaboration de tout le milieu bioalimentaire. Ensuite, les modèles adoptent des pratiques agroécologiques. Adaptés aux changements climatiques, leur empreinte environnementale est limitée, et ils prennent en compte les spécificités de leur écosystème d'accueil pour régénérer les biens communs (sol, eau, air) et la biodiversité. Ainsi, les métiers du milieu bioalimentaire sont revalorisés, plus accessibles, et donc attractifs pour la relève.

Le développement des pratiques agroécologiques repose sur une recherche-action évolutive, qui valorise tous les types de savoirs. Cette science est soutenue par l'État et est fondée sur les besoins des organisations et de la population. L'innovation technologique y a sa place, mais répond aux deux conditions citées plus haut. Ce fonctionnement permet le développement de filières éthiques adaptées à un régime alimentaire durable et diversifié, où l'alimentation végétale est priorisée, et les conditions de vie animales améliorées.

Qu'est-ce que l'agroécologie ? On parle souvent d'agriculture biologique, mais aussi durable et régénérative. Ces termes s'équivalent-ils tous ? Au courant de la démarche du défi alimentaire, le concept plus holistique de « l'agroécologie » s'est rapidement imposé. **Carrefour de rencontre entre l'agriculture, l'écologie et la société, l'agroécologie prend en compte tout le système alimentaire, de la production jusqu'à la gestion des déchets.** C'est à la fois une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social qui favorise le rapprochement entre les personnes qui produisent les aliments et celles qui les consomment. Les pratiques agroécologiques visent le bien-être des humains, des animaux et des écosystèmes dans leur ensemble. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition de la FAO a identifié 13 principes agroécologiques, qui visent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, renforcer la résilience et assurer l'équité et la responsabilité sociale (23). Bien que l'agroécologie fasse souvent référence à l'agriculture, ses principes directeurs et ses pratiques pourraient être adaptés aux autres activités bioalimentaires, comme la pêche, la transformation, la distribution, etc. Ce rapport fait ainsi référence à l'agroécologie de façon très inclusive.



3**La culture sociétale encourage l'expression de toutes les fonctions de l'alimentation.**

Sortie d'une logique principalement marchande, l'alimentation joue un rôle prépondérant dans le renforcement des liens sociaux, à la fois entre individus, organisations, et communautés. Vecteur de partage et de valorisation des identités, des savoirs et des cultures culinaires, elle est devenue un levier d'inclusion, mais aussi de réconciliation avec les peuples autochtones. Si l'acte alimentaire est un droit et un besoin essentiel, il est également reconnu comme source de plaisir, et facteur d'amélioration de la santé humaine. Les modes de vie sont donc aménagés pour lui laisser plus de place. Les espaces de production sont conçus pour contribuer à l'embellissement des paysages, urbains comme ruraux. De manière transversale, l'alimentation joue enfin le rôle de gardienne de la biodiversité. Puisque plusieurs fonctions s'expriment toujours de manière simultanée et cohérente, la gestion en silos est chose du passé.

4**La territorialisation de l'alimentation à l'échelle régionale favorise synergies, collaboration et planification cohérente.**

L'alimentation est un levier prioritaire de développement durable pour les régions, adapté aux spécificités des territoires. Les régions disposent d'organes de gouvernance alimentaire qui sont participatifs et multisectoriels. Ils impliquent autant les entreprises de toute la chaîne alimentaire que la société civile. Ainsi, ils font émerger des priorités collectives et favorisent une meilleure équité économique pour les organisations locales. Ils mettent en œuvre des circuits de proximité accessibles physiquement, soutiennent la multiplication de boucles d'économie circulaire et encouragent les modèles coopératifs tout en s'assurant de leur performance environnementale. La coopération entre territoires, notamment urbains et ruraux, est renforcée. Une articulation avec les autres échelles d'intervention (locale, provinciale, fédérale) assure une planification cohérente des politiques alimentaires. Le Québec reconnaît que cette souveraineté régionale s'inscrit dans un système alimentaire mondialisé, et s'engage à son échelle pour la justice alimentaire internationale.



CO-CONSTRUIRE UN CHEMIN DE TRANSITION

Maintenant que nous savons vers où nous souhaitons aller, quel est le meilleur trajet pour s’y rendre? L’équipe du défi alimentaire a mis sur pied un comité composé de spécialistes venant des sphères académique et professionnelle, en l’invitant à tracer un chemin de transition pour relier la situation actuelle à la vision du futur souhaité. Ce travail a également été alimenté par les réflexions d’une grande diversité de participantes et participants : quatre ateliers citoyens et cinq groupes focus ont réuni au total plus de 80 personnes pour contribuer à l’élaboration d’une trajectoire de transition. **Nous vous invitons à découvrir dans cette section un exemple de chemin possible pour atteindre notre vision 2040, fruit d’une année de travail collectif.**

En identifiant des jalons, qui sont les étapes intermédiaires les plus porteuses pour passer de la situation actuelle à ce futur souhaité, il devient possible de faire apparaître les contours d’une trajectoire de changement.

L’illustration de la transition par jalons, c’est-à-dire par des points d’étapes franchies et non par stratégies d’action pour y parvenir, permet de dessiner le passage d’un état à un autre, tout en laissant une certaine flexibilité au déroulement de l’histoire.

Nos réflexions collectives ont permis d’identifier **59 jalons clés**, qui ont ensuite été positionnés entre 2020 et 2040 en fonction du degré de difficulté anticipé pour les atteindre, mais surtout du lien qui les unit. Deux types de liens ont été priorisés :

- Des liens très forts, où un jalon est nécessaire à l’atteinte d’un autre (représentés par des lignes continues dans les illustrations);
- Des liens d’amplification, où un jalon peut faciliter l’atteinte d’un autre, sans en être nécessairement un prérequis (représentés par des pointillés dans les illustrations).

Il existe bien sûr de nombreuses limites à raconter une dynamique de changement sociétal, et notre chemin n’y échappe pas. La transition ne sera pas aussi linéaire : elle comportera certainement des boucles de rétroaction, rencontrera d’autres obstacles et verra naître de nouvelles dynamiques entre les parties prenantes difficiles à anticiper. Le défi de se représenter la transition socio-écologique à travers un système aussi complexe que l’alimentation relève du casse-tête : des jalons pourraient sans cesse être modifiés ou de nouveau ajoutés. Mais la richesse des savoirs réunis autour de ce chemin a tout de même permis d’identifier les points de passage importants pour atteindre le futur souhaité, et de lier ensemble cette série de basculements progressifs pour en faire une trajectoire de changement possible.



Afin de faciliter la compréhension de ce chemin, les 59 jalons qui le composent ont été répartis dans **cinq blocs thématiques**, qui permettront de les découvrir graduellement. Chaque bloc représente une porte d'entrée pour illustrer les dynamiques entre les jalons en racontant une partie de cette trajectoire de changement. **Ces blocs de jalons s'intitulent :**



Les blocs de jalons offrent une base de réflexion plus intelligible pour penser la question trop souvent occultée du comment arriver à une vision du futur. Ils sont d'abord présentés sous forme visuelle, avec une illustration schématique permettant d'apprécier d'un coup d'œil l'articulation entre les jalons. L'enchaînement des jalons est ensuite explicité sous forme de récit afin d'en faciliter la compréhension. Chaque récit s'inspire des discussions et des raisonnements du comité expert, et tente de montrer concrètement des exemples de changements qu'une société en transition doit opérer. **Comme ces basculements sont significatifs, rapides, et pour beaucoup, divergents des tendances actuelles, positionner les jalons de façon cohérente sur une ligne de temps est également un exercice précieux pour prioriser et guider l'action des parties prenantes.**



Pour chacun des 59 jalons de ce chemin, nous avons réalisé une fiche synthèse plus détaillée, à laquelle vous pouvez avoir accès en cliquant sur le nom des jalons dans les récits. Cette fiche permet de mieux comprendre l'importance du jalon dans la trajectoire et de documenter différentes stratégies d'action possibles pour les atteindre. Elles font aussi ressortir les parties prenantes concernées, ainsi que les freins et leviers associés à leur mise en œuvre. Des questions irrésolues ont aussi été répertoriées, et pourraient être de bonnes thématiques de recherche ou de réflexion collective. Nous vous encourageons vivement à vous référer à ces fiches pour explorer toute la richesse de chaque jalon.

Jalon 20 L'alimentation est un enjeu qui fait l'objet d'une participation publique et citoyenne à toutes les échelles de gouvernement

Message principal

- L'alimentation est un enjeu qui fait l'objet d'une participation publique et citoyenne à toutes les échelles de gouvernement.
- Le rôle de la participation publique est de permettre à la population de s'exprimer sur les enjeux de l'alimentation et de contribuer à la prise de décision.
- Il s'agit de créer des espaces de dialogue et de consultation avec les citoyens, les entreprises, les associations et les autres parties prenantes concernées.
- Il est important de créer des espaces de dialogue et de consultation avec les citoyens, les entreprises, les associations et les autres parties prenantes concernées.

Qui doit être mobilisé ?

- Gouvernements
- Partenaires d'organismes communautaires
- Associations
- Partenaires d'organismes communautaires
- Associations
- Partenaires d'organismes communautaires

Recherche

Meunier, A. (2015). *Partenaires citoyens et développement des communautés de soutien*. Montréal, Québec : Éditions Écosociété.

Page web: <http://www.milieu-urbain.com>

Jalon 50 Le nombre de personnes vivant dans des déserts ou des marais alimentaires a diminué de moitié

Message principal

Un désert alimentaire désigne une zone géographique généralement défavorisée sur le plan socio-économique, où les gens ont un faible accès à des commerces offrant des aliments sains et abordables. En revanche, un marais alimentaire est une zone géographique où la population est exposée à une surabondance d'aliments à faible valeur nutritive, notamment par la présence de nombreux dépanneurs et restaurants miteux.

Pourquoi ce jalon ?

- Les environnements alimentaires, la disponibilité des aliments et leur accès physique et économique ont un impact sur la capacité des gens à pouvoir se nourrir dignement en fonction de leurs besoins et de leurs préférences alimentaires. Ces facteurs influencent la qualité de l'apport nutritionnel des individus et, par conséquent, ont une incidence négative sur la santé des populations vivant dans les déserts et les marais alimentaires.
- Au Québec, près de 6 % de la population habite dans un désert alimentaire. Cette situation affecte de façon négative les milieux urbains et ruraux, alors que moins de 3 % des personnes vivant à Montréal et à Québec habitent dans des déserts alimentaires, ce pourcentage monte à 23 % en Gaspésie (INSPQ 2018, dans Gobet, 2019).
- Les milieux urbains ont toutefois leurs défis : on y constate une corrélation entre l'indice de défavorisation d'un secteur et la présence accrue de commerces offrant davantage de malbouffe. Les marais alimentaires affectent particulièrement les populations urbaines plus vulnérables, alors que dans les milieux ruraux, cette situation s'observe autant dans les secteurs favorisés que défavorisés (INSPQ 2013).
- Améliorer l'offre alimentaire dans ces différents milieux représente un défi complexe, car il implique d'autres enjeux tels que l'aménagement urbain et rural, l'économie locale, la mobilité, etc. Cependant, les bénéfices peuvent être nombreux. Les mesures visant à réduire le nombre de personnes vivant dans des déserts et des marais alimentaires permettent non seulement de lutter en partie contre l'insécurité alimentaire et les problèmes chroniques de santé, mais leur élaboration et leur application peuvent être source de mobilisation des communautés et d'amélioration des milieux de vie en général.

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancé	Jalon atteint

Qui doit être mobilisé ?

- Gouvernements : autochtones, municipaux et fédéraux
- Partenaires d'organismes communautaires
- Société civile
- Partenaires d'organismes communautaires
- Associations
- Partenaires d'organismes communautaires

Jalon 3 Une plateforme gouvernementale intersectorielle responsable (sensibilise des ministères et assure la cohérence des politiques concernant les besoins essentiels alimentaires (logement, services, etc.)

Message principal

- Une plateforme gouvernementale intersectorielle responsable (sensibilise des ministères et assure la cohérence des politiques concernant les besoins essentiels alimentaires (logement, services, etc.)
- Il est important de créer des espaces de dialogue et de consultation avec les citoyens, les entreprises, les associations et les autres parties prenantes concernées.
- Il est important de créer des espaces de dialogue et de consultation avec les citoyens, les entreprises, les associations et les autres parties prenantes concernées.

Qui doit être mobilisé ?

- Gouvernements
- Partenaires d'organismes communautaires
- Associations
- Partenaires d'organismes communautaires
- Associations
- Partenaires d'organismes communautaires

Recherche

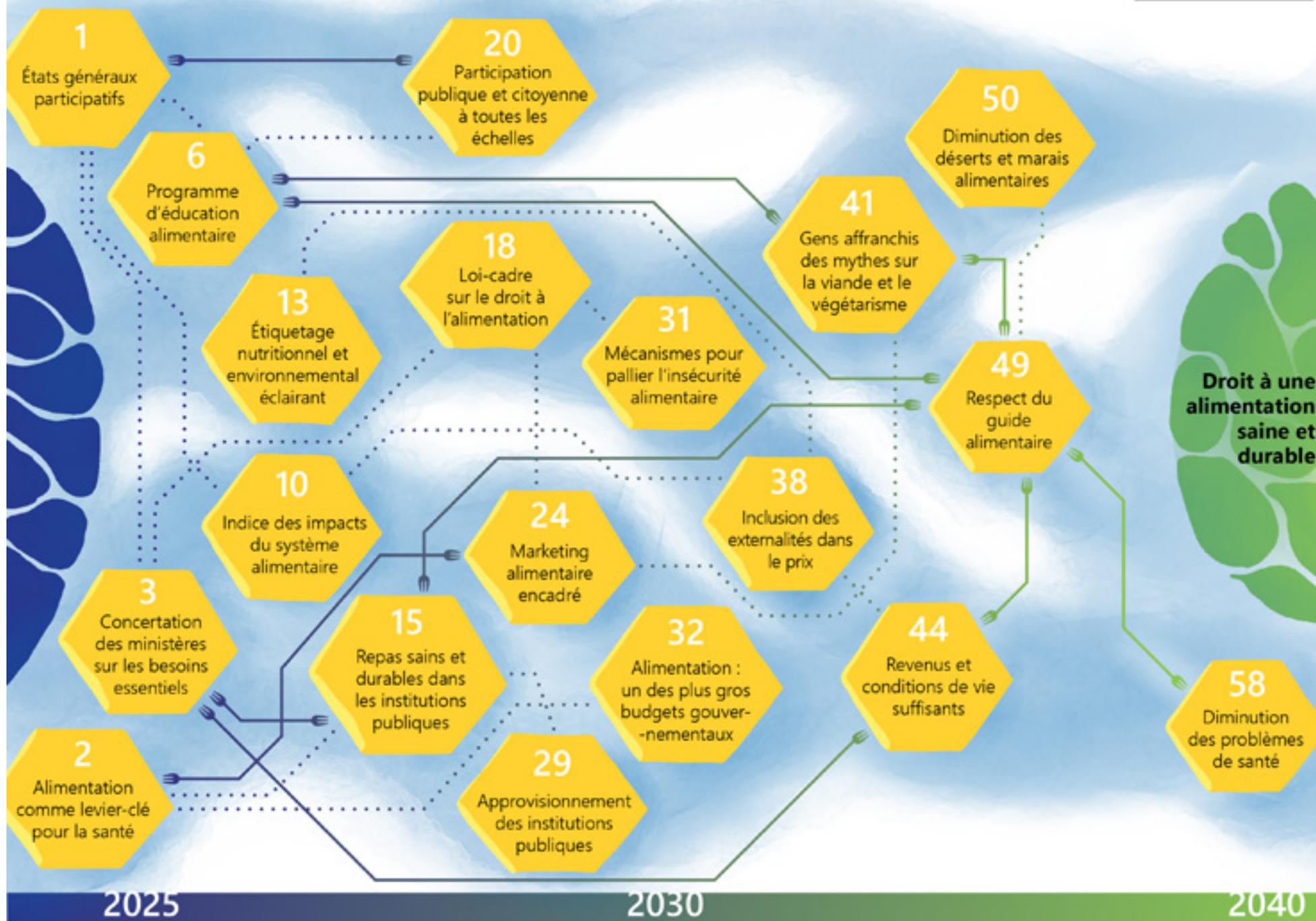
Meunier, A. (2015). *Partenaires citoyens et développement des communautés de soutien*. Montréal, Québec : Éditions Écosociété.

Page web: <http://www.milieu-urbain.com>



Une saine alimentation pour tous et toutes

(version récit)



Une alimentation saine pour tous et toutes

 **En 2040**, l'accès à une alimentation saine et durable n'est plus un vœu pieux, mais bien un droit humain respecté au Québec. Le niveau de littératie alimentaire des ménages québécois est élevé, et les citoyens et citoyennes ont les informations nécessaires pour faire des choix pertinents. L'État considère l'alimentation saine et durable comme un besoin essentiel et un investissement pour la santé. Les politiques publiques favorisent une plus grande équité économique, sociale et environnementale. Comment la société québécoise a-t-elle réussi ce tour de force?

La pandémie de COVID-19 au début des années 2020 a fait trembler tout le système de santé québécois, déjà fragile. Avec le vieillissement de la population, la hausse des maladies chroniques et les impacts des changements climatiques, l'État anticipait une forte hausse des coûts du portefeuille santé dans les années et les décennies à venir. La santé publique le disait depuis longtemps : il faut miser davantage sur la promotion de saines habitudes de vie en plus d'assurer la sécurité alimentaire de la population. En 2023, excédée par des blocages structurels ne permettant pas de concrétiser cette approche, une direction de la santé publique régionale a lancé un cri du cœur dans un tweet devenu viral. De multiples parties prenantes, qu'elles proviennent de centres de recherche, d'organismes communautaires ou encore de prestataires de services publics ou privés, ont rapidement manifesté leur soutien. Études, statistiques et témoignages ont été massivement partagés. Devant cette vague qui ne cessait de prendre de l'ampleur, **la Direction nationale de santé publique, appuyée par le gouvernement, a réitéré son engagement à faire de la saine alimentation un levier-clé de prévention et de maintien de la santé globale au Québec** ([jalon 2](#)). Comme première action à la suite de cette déclaration, un chantier impliquant le milieu de la santé et des établissements d'enseignement et de recherche est mis sur pied afin d'octroyer plus de place au rôle de l'alimentation dans les services de santé.

Le bruit médiatique créé par ce mouvement a permis de susciter une forte mobilisation pour les premiers **États généraux de l'alimentation, grand rassemblement provincial participatif, qui ont permis d'établir une**

vision et des principes communs ([jalon 1](#)). Cela faisait des années que de nombreuses organisations et des groupes citoyens concernés par la crise écologique et les injustices sociales travaillaient à rassembler les gens autour d'initiatives variées : communautés nourricières, initiatives anti-gaspillage alimentaire, épiceries solidaires, programmes de repas dans les écoles, activités de sensibilisation, etc. Les défis de l'alimentation étaient vastes et les chantiers éparpillés. La pandémie avait toutefois semé des graines dans l'esprit de plusieurs de ces groupes : la société québécoise est capable de se mobiliser rapidement et de faire preuve d'une grande solidarité ! C'est avec la conviction qu'elles ont les capacités de changer le système alimentaire québécois, à condition de le faire ensemble, que des forces vives de la société civile se sont ainsi unies pour organiser ces États généraux.

Malgré la multitude et la complexité des sujets abordés, les personnes participantes et instigatrices de l'événement étaient ressorties galvanisées par toutes les synergies qui s'y étaient amorcées. Plusieurs chantiers ont immédiatement été lancés afin de poursuivre le travail, en y impliquant davantage de parties prenantes provenant des secteurs associatif, public ou privé. Le gouvernement provincial a été impressionné par cette démonstration hautement médiatisée de la société civile, qui l'invitait à consacrer l'alimentation comme priorité publique. Il était déjà conscient que davantage de prévention coûterait moins cher que le statu quo. Si l'on y ajoutait la hausse galopante des prix des biens et services, qui nuisait à la capacité d'une partie croissante de la population à bien se nourrir et se loger, l'État a compris qu'il n'avait plus le choix de chercher des solutions



à long terme pour améliorer les conditions de vie. Il a donc lancé, l'année suivant cette mobilisation collective, **une plateforme intersectorielle afin d'assurer une plus grande concertation entre les ministères concernant l'alimentation, mais aussi les autres besoins essentiels** ([jalon 3](#)).

Un des objectifs les plus consensuels discutés lors des premiers États généraux de 2023 était l'augmentation de la littératie alimentaire. Tout le monde s'accordait sur l'importance d'éduquer les enfants et les jeunes aux savoirs et compétences utiles pour naviguer dans un monde devenu complexe. Le battage médiatique ainsi que des rencontres avec le chantier autour de cette question ont donné l'impulsion au ministère de l'Éducation de ressortir des cartons son projet de **programme national d'éducation alimentaire** ([jalon 6](#)). Avec la collaboration enthousiaste d'organismes, du milieu de l'enseignement, ainsi que de plusieurs autres ministères, le nouveau programme a pu être mis sur pied dès 2025.

Parallèlement à l'implantation de ce nouveau programme éducatif, un autre projet de politique publique qui stagnait depuis longtemps a finalement pris du galon, soit un programme universel d'alimentation scolaire, comme cela se faisait déjà aux États-Unis, en France et dans tous les autres pays du G7. Cette mesure était d'autant plus cohérente avec les activités d'éducation alimentaire. Alors que cela se discutait déjà au sein de la plateforme intersectorielle gouvernementale, la santé publique et ses partenaires ont incité les ministères à élargir ce projet à d'autres populations plus vulnérables. **Un programme universel de repas sains et durables dans l'ensemble des institutions publiques** ([jalon 15](#)) a finalement vu le jour, après moult tractations entre les ministres de la Santé, de l'Éducation, de la Famille et du Conseil du trésor. Malgré les coûts de cette mesure, le gouvernement savait pouvoir la vendre auprès de son électorat, très sensible lorsqu'il était question de santé pour certaines catégories de population : les enfants (garderies, écoles primaires et secondaires), les personnes âgées (résidences) et les malades (hôpitaux).

Sitôt le programme lancé, les services d'alimentation des établissements concernés ont reçu un nouveau cahier de charge complexe, voire impossible

à respecter. Depuis 2020 déjà, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation les incitait à se doter de cibles d'approvisionnement local avec sa Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois. Et avec le nouveau programme, ils devaient encore adapter leur menu afin de respecter de hauts standards nutritionnels et environnementaux. Réussir à s'approvisionner tout en respectant ces critères représentait un défi colossal. Quelques écoles, garderies et hôpitaux qui s'étaient investis dans l'alimentation durable bien avant le programme gouvernemental s'assemblèrent avec le ministère, la santé publique et d'autres organisations de la société civile partenaires afin de trouver des solutions. Après des ajustements du cahier de charge facilitant le choix des priorités et le développement de services d'accompagnement, de soutien et de maillage pour les services alimentaires et les fournisseurs locaux, les institutions publiques ont finalement réussi à se doter de cibles plus ambitieuses **d'approvisionnement en nourriture saine, durable et locale** ([jalon 29](#)).

L'autre chantier à démarrer rapidement à la suite des États généraux était celui de la mesure de la transition alimentaire. Les rencontres ont permis de susciter l'implication d'un nombre important de partenaires du milieu de la recherche et des associations sectorielles pour recueillir des données. Afin d'avoir une plus grande prise sur le système alimentaire québécois, **un indice composite a ainsi été élaboré pour évaluer ses impacts sociaux, environnementaux et économiques** ([jalon 10](#)). Le fait de mettre en lumière les forces, mais surtout les faiblesses du système alimentaire québécois n'a pas plu à tout le monde. Bien que cet indice ait été le fruit d'un travail rigoureux, basé sur l'approche de cycle de vie et réalisé avec des données probantes, certaines voix provenant du secteur bioalimentaire et des membres de l'Assemblée nationale ont d'abord tenté de le discréditer. Il faut dire que cet outil démontrait l'inefficacité de plusieurs politiques bioalimentaires et la non-durabilité du système alimentaire québécois dans son ensemble. C'était de mauvais augure pour le nouvel outil de gestion et de suivi, qui était en premier lieu destiné au gouvernement. Mais dans bien des salles de réunions, de conférences et de cours, on discutait déjà de cet indice composite. Il a notamment servi à alimenter les débats concernant la priorisation des filières et l'utilisation



des technologies et des données numériques. Bien que désavouées par son principal public cible, des recherches démontreront des années plus tard son influence, tant dans la transformation du secteur bioalimentaire québécois que dans la réflexion collective concernant le coût des aliments.

Mais revenons en 2026. Alors qu'était lancé l'indice composite, **un système d'étiquetage indiquant les meilleurs choix nutritionnels et environnementaux** ([jalon 13](#)) a été implanté. Le public a d'abord favorablement accueilli ces nouvelles informations destinées à l'aider à faire des choix éclairés, mais cet étiquetage a tôt fait d'augmenter la dissonance cognitive chez les consommatrices et consommateurs, particulièrement ceux à revenus modestes. Chacun de leur achat leur rappelait maintenant qu'il était difficile, voire impossible de concilier ces valeurs avec leur budget. Avec toutes les actions de sensibilisation réalisées depuis des années, de plus en plus de citoyennes et de citoyens trouvaient injuste le fait que des aliments nuisibles à l'environnement et/ou à la santé humaine coûtent moins cher que les autres. Les médias ont régulièrement publié des dossiers sur le sujet, démontrant comment la société payait en réalité pour les impacts négatifs des aliments en apparence moins coûteux. En réaction à la colère montante de la population, le parti au pouvoir imposa finalement une taxe sur les boissons gazeuses sucrées, comme cela se faisait dans bien d'autres pays. Face à l'accueil plutôt favorable de cette mesure, des consultations publiques ont ensuite été menées sur des propositions d'application de la taxe à d'autres produits et à d'autres critères que le sucre, et de subventions pour les aliments les plus sains et respectueux des écosystèmes. Les débats ont été houleux, et les menaces de poursuite de la part de l'industrie n'ont pas tardé à poindre. Mais au tournant de la décennie 2030, les mentalités avaient commencé à changer : les sondages ont démontré l'acceptabilité sociale en faveur **des mécanismes d'ajustement des prix en fonction de ces externalités positives ou négatives** ([jalon 38](#)), proposés par le gouvernement dès 2031.

L'acceptation de l'intervention de l'État dans les mécanismes de régulation des prix a donné davantage confiance au gouvernement dans ses projets de lutte à la pauvreté. Il faut dire qu'à l'époque, le climat social

et politique délétère des États-Unis rappelait sans cesse à la société québécoise l'importance de prendre soin du tissu social et des besoins de base de la population. En 2033, le gouvernement a diffusé en grande pompe le bilan de neuf années de collaboration intersectorielle de ses ministères, démontrant une meilleure couverture des besoins essentiels grâce à l'efficacité de ses politiques sociales améliorées, notamment une réduction des situations d'insécurité alimentaire. Avec l'ajustement des prix des aliments, **les revenus et conditions de vie au Québec étaient maintenant suffisants pour accéder aux aliments sains et durables** ([jalon 44](#)). La nouvelle a fait le tour du monde, comparant la province aux pays scandinaves.

Parallèlement à cette évolution majeure en termes d'accessibilité économique de la nourriture, la prise en compte de l'alimentation comme un droit et non plus seulement une responsabilité individuelle avait aussi fait son chemin au courant des années 2020. Ce ne fut toutefois pas chose aisée de faire entendre cette idée sur la place publique. Un regroupement d'organismes a tenté en vain de faire pression pour inscrire le droit à l'alimentation dans la constitution canadienne. Mais pour quelques élus et élues nationalistes québécois, cette fermeture au niveau fédéral leur paraissait plutôt comme une opportunité de démontrer encore une fois le côté distinct de la société québécoise. Ces personnes se sont organisées pour faire cheminer l'idée du droit à l'alimentation au sein de la plateforme interministérielle sur les besoins essentiels. Les anciennes et anciens participants des États généraux se mobilisèrent à nouveau dès qu'ils eurent vent du projet. Après un peu de tergiversation, les consultations publiques ont été lancées et la forte participation a surpris le gouvernement québécois, qui finit par adopter en 2028 une **loi-cadre confirmant le droit universel à une alimentation saine et durable** ([jalon 18](#)). L'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique et l'Ontario se décideront à imiter le Québec dans les années suivantes.

L'année 2028 s'inscrira dans les livres d'histoire québécois comme tournant majeur pour l'avancement des droits humains. L'établissement de la loi-cadre avait donné de l'impulsion à des projets en cours, par exemple en offrant à la



santé publique des leviers supplémentaires pour créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie et limiter l'influence de l'industrie bioalimentaire, grâce à **l'encadrement de son marketing auprès du public en général, enfants comme adultes** ([jalon 24](#)). Également, cette loi-cadre avait confirmé le besoin de lutter plus agressivement contre la faim. **Les mécanismes pour pallier les situations d'insécurité grave et modérée** ([jalon 31](#)), déjà mis en place ou sollicités par de nombreuses voix, ont alors fait l'objet d'un financement conséquent. La législation n'était toutefois pas le seul moteur de changement sociétal, comme le rappelaient plusieurs scientifiques, qui avaient constaté une métamorphose dans les modes de prise de décision. Conséquence directe de la vague de mobilisation des États généraux, mais aussi de la sensibilisation accrue des familles avec le programme d'éducation, les espaces de participation concernant l'alimentation s'étaient multipliés au fil des ans. Une grande diversité de personnes les avaient investis, suscitant davantage de représentativité et de prise en compte des enjeux des populations vulnérables et marginalisées. Cinq ans après les États généraux, on constatait que **la participation publique et citoyenne s'était généralisée et était dorénavant intégrée à tous les niveaux de gouvernance** ([jalon 20](#)).

Avant que les différents enjeux alimentaires ne suscitent un tel engouement social, de nombreuses parties prenantes ne percevaient pas toutes leurs ramifications. À force de travailler ensemble sur différents dossiers gouvernementaux sur les besoins essentiels, les ministères ont pris conscience de l'omniprésence et de la transversalité de l'alimentation. En additionnant toutes les ressources s'y rattachant, **l'alimentation représentait dès 2030 l'un des plus gros budgets du Conseil du trésor** ([jalon 32](#)). En effet, les fonds publics dédiés à l'alimentation dépassaient ceux de la santé publique, car ils devaient dans une certaine mesure soutenir l'atteinte de la carboneutralité et l'adaptation aux changements climatiques, la protection de la biodiversité (notamment en milieu agricole), le développement économique et local, la lutte contre les inégalités, le vivre-ensemble, etc. L'alimentation était devenue un investissement majeur, un pari politique pour améliorer la société.

Plusieurs événements survenus au cours de la décennie 2030 ont réjoui les anciens et anciennes ayant pris part aux premiers États généraux, et tous les autres qui travaillaient depuis un moment pour faire de l'alimentation saine et durable un projet de société. En 2032, une étude scientifique publiée dans la prestigieuse revue *Nature Food* a démontré le succès de l'encadrement de la publicité, mais surtout de l'éducation alimentaire, auprès des ménages québécois. Une proportion importante de ceux-ci **n'adhérait plus aux mythes liés à l'importance de la consommation de viande et aux préjugés concernant les diètes végétariennes et végétaliennes** ([jalon 41](#)). En même temps que cette évolution des mentalités, différentes stratégies de planification territoriale avaient permis de **réduire de moitié la présence de déserts et de marais alimentaires** ([jalon 50](#)), améliorant ainsi l'accès aux aliments sains et frais et éloignant la malbouffe des citoyens et citoyennes. En 2035, tous les éléments semblent réunis pour une amélioration des habitudes de vie : les environnements y sont favorables, la littératie alimentaire a augmenté et les gens ont les moyens de bien se nourrir. On a pu constater la synergie de ces changements : **l'assiette moyenne québécoise correspondait aux recommandations du plus récent Guide alimentaire canadien** ([jalon 49](#)). C'est ainsi qu'à l'aube de la décennie 2040, les effets positifs sur la santé sont désormais sans équivoque : **la prévalence des problèmes de santé liés à la malnutrition et à la sous-nutrition ont commencé à diminuer** ([jalon 58](#)). L'alimentation a bel et bien gagné sa place comme priorité publique.

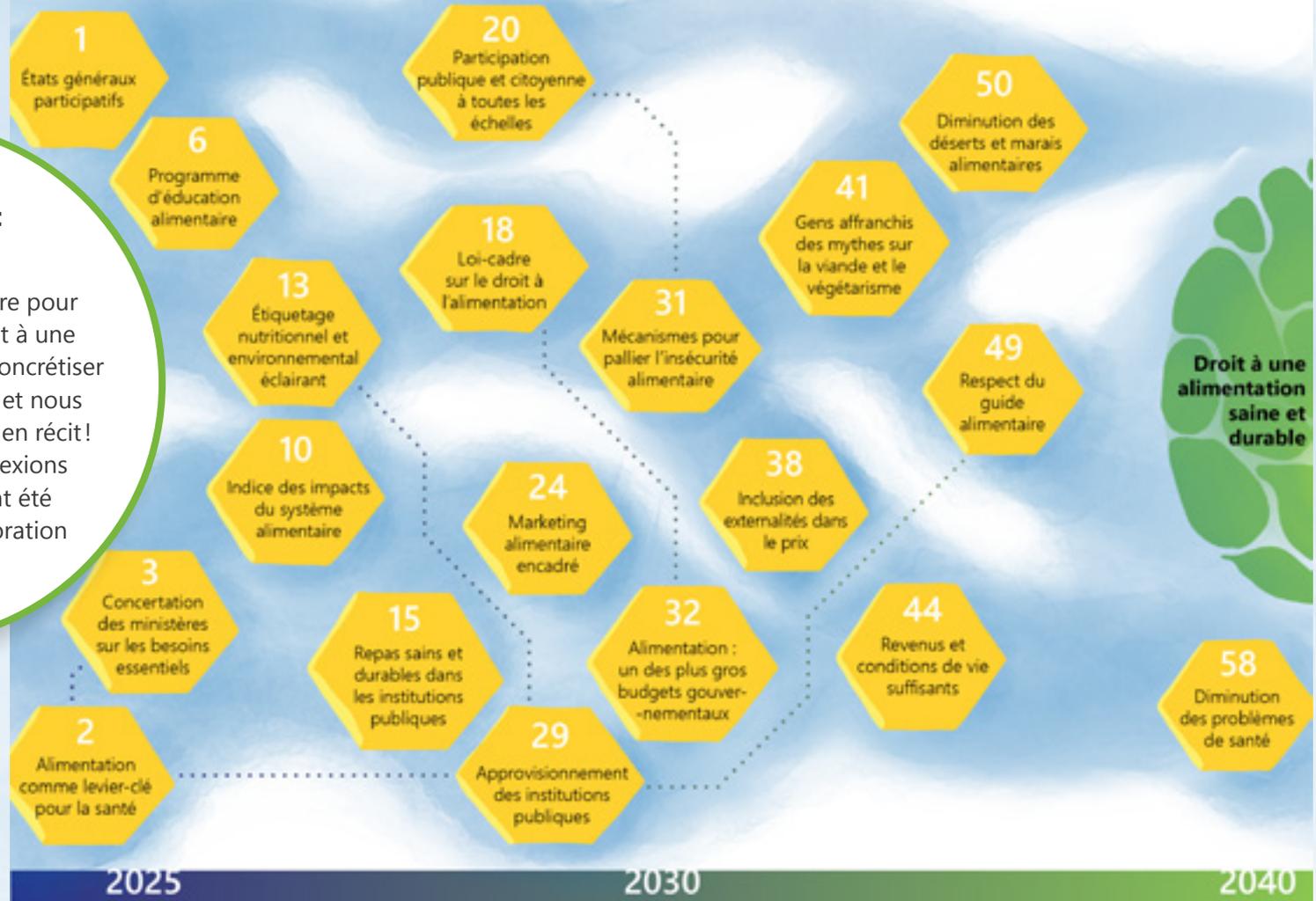


Une saine alimentation pour tous et toutes

(avec les liens manquants au récit)

Légende

- Lien très fort
- Lien d'amplification



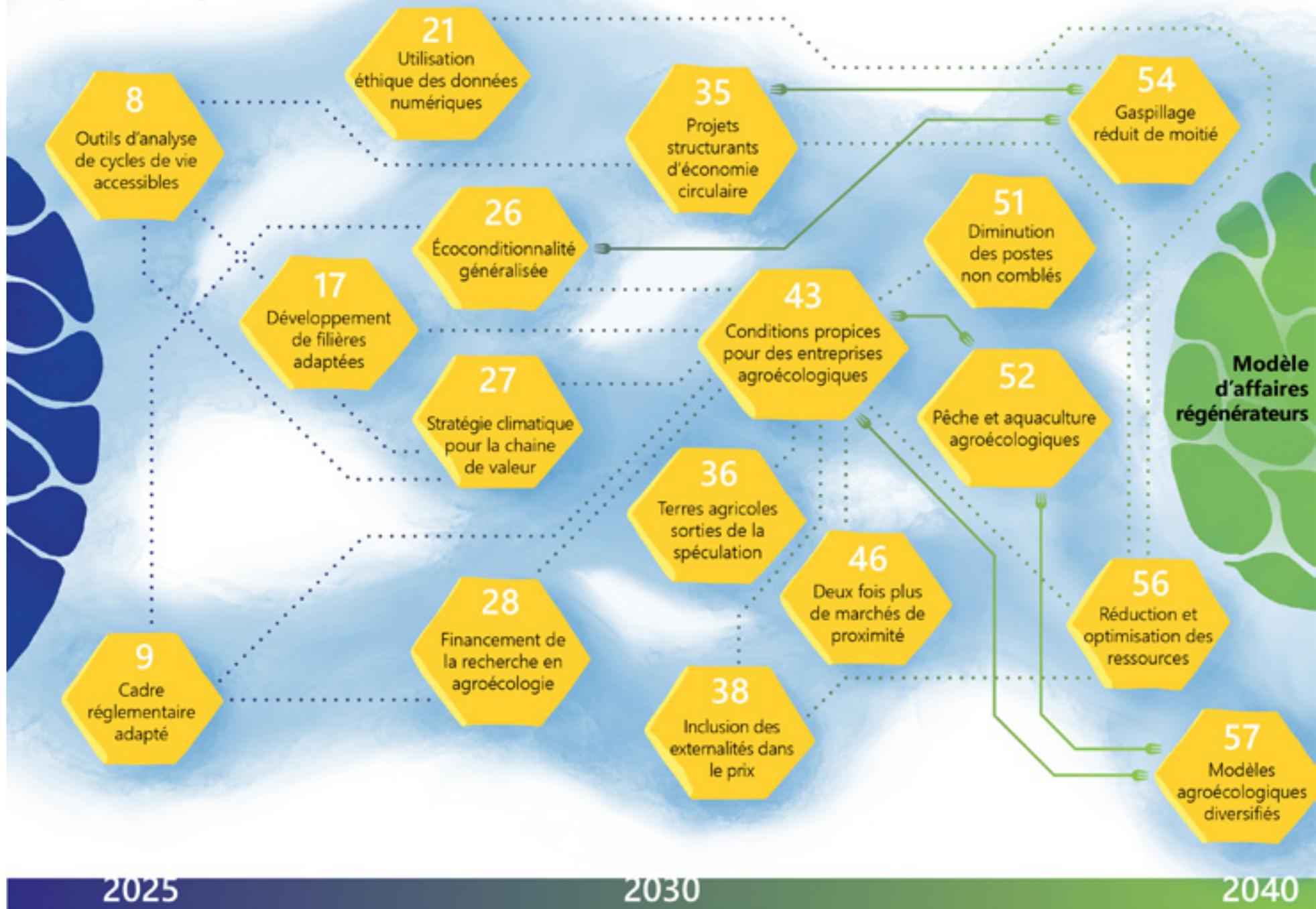
Droit à une alimentation saine et durable

Concernant ce premier bloc de jalons...

Il y aurait encore tant à dire pour raconter comment le droit à une saine alimentation a pu se concrétiser si rapidement au Québec, et nous n'avons pas su tout mettre en récit! Voici quelques interconnexions supplémentaires qui ont été proposées lors de l'élaboration du chemin.



De nouvelles pratiques agroécologiques



Modèle d'affaires régénérateurs

2025

2030

2040

De nouvelles pratiques agroécologiques

 **En 2040**, le secteur bioalimentaire québécois contribue activement à la résilience du système alimentaire. La plupart des entreprises, qu'elles aient des activités de production, de transformation, de transport, de distribution ou de détail, ont abandonné les modèles d'affaires désuets pour embrasser de façon audacieuse les grands principes agroécologiques et l'éco-efficience. La collaboration, le partage et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles font partie des pratiques courantes. Comment ce milieu s'est-il ainsi métamorphosé aussi rapidement ?

Ce revirement remonte à beaucoup plus tôt : en 2008, le rapport Pronovost proposait d'aider l'émergence de différents modèles agricoles, alors que le contexte réglementaire favorisait des modèles d'affaires conventionnels et industriels. À la demande d'un nombre croissant de petites entreprises et d'organisations partenaires souhaitant faire les choses autrement, le gouvernement provincial s'était saisi du dossier à la fin des années 2010. Plusieurs projets pilotes favorisant la multifonctionnalité et l'innovation au sein de petites exploitations furent mis à l'épreuve. Après plusieurs ajustements législatifs, **le cadre réglementaire fut considéré en 2025 comme étant plus adéquat pour faciliter l'émergence de projets sortant des sentiers battus, pourvu qu'ils respectent des principes d'écoconditionnalité** ([jalon 9](#)). Avec ces nouvelles règles, il devenait plus facile de diversifier les activités au sein d'une entreprise : production, transformation, éducation, agrotourisme, voire captation et stockage de carbone. Les plus audacieuses et audacieux, soutenus par une poignée de bailleurs de fonds d'avant-garde, se sont lancés dans l'exploration de nouvelles possibilités.

L'ajout de nouveaux critères écologiques à différents programmes d'aide financière a vite eu des répercussions visibles dans les bilans environnementaux du secteur agricole. Cela permit au ministère responsable de redorer son image quelque peu ternie ces dernières années par des cas médiatisés de fermes ne respectant pas les normes environnementales. Puisque l'écoconditionnalité semblait être efficace pour le secteur agricole, **le gouvernement a décidé d'en élargir l'application à de nombreux autres programmes en lien avec l'alimentation** ([jalon 26](#)) dès 2029.

Le message était clair : seuls les citoyens corporatifs qui respectent les normes et réglementations pouvaient dorénavant bénéficier des avantages financiers offerts.

Respecter les normes environnementales était un pas dans la bonne direction, mais bien insuffisant pour mener le Québec vers des modèles régénérateurs. Le milieu de la recherche et plusieurs exploitations agricoles alternatives avaient des idées plein la tête, mais peu de moyens, pour faire beaucoup mieux que les exigences liées à la politique d'écoconditionnalité. À l'époque, et malgré leur taille modeste, ces entreprises agricoles gagnaient en notoriété et en parts de marché. Ces fermes se revendiquaient de l'agroécologie, un terme qui faisait son chemin dans le secteur bioalimentaire, sans toutefois bouleverser le paradigme dominant. Afin de soutenir le développement de ces pratiques prometteuses et de donner de la crédibilité aux projets agroécologiques, les fonds publics et privés ont revu leur **financement pour faciliter les stratégies et projets de recherche et d'expérimentation en agroécologie sur le long terme** ([jalon 28](#)).

Cette envie de faire les choses différemment, on la retrouvait également depuis un bon moment au sein d'entreprises bioalimentaires considérées comme plus conventionnelles, mais qui n'en souhaitaient pas moins réduire leur empreinte écologique et améliorer leur éco-efficience. Ces grandes organisations faisaient appel depuis longtemps à l'analyse de cycle de vie (ACV) pour ce faire, une méthode toutefois assez coûteuse et laborieuse. Mais depuis les années 2020, des groupes de recherche et d'expertise travaillaient d'arrache-pied sur des projets pour rendre cette



approche plus accessible. En 2025, **des outils opérationnels d'ACV et d'éco-efficience ont finalement été rendus disponibles pour toutes les entreprises souhaitant évaluer leurs produits bioalimentaires** ([jalon 8](#)). Les organisations déjà familières avec l'approche ne se sont pas fait prier pour adopter ces nouveaux outils, suscitant ainsi la curiosité d'autres entreprises néophytes, qui en sont graduellement devenues friandes.

À cette même époque, les changements climatiques se faisaient de plus en plus sentir et menaçaient la viabilité des entreprises bioalimentaires, petites et grandes confondues. Quiconque était responsable d'une entreprise agricole, aquacole, de transformation, de distribution ou de vente au détail ne pouvait plus faire abstraction des défis liés à la crise climatique et au déclin de la biodiversité. Avec l'évolution de la gouvernance alimentaire au Québec et la prise de conscience des impacts de l'alimentation grâce à la popularisation de l'ACV, la table semblait mise pour remettre en question les types de production. Des citoyens et citoyennes, maintenant nombreux à s'impliquer dans les instances décisionnelles, ouvrirent le débat sur des questions fondamentales. Les filières priorisées jusqu'à maintenant (porc, produits laitiers, céréales et oléagineux destinés à la consommation animale, etc.) sont-elles sobres en carbone et armées pour faire face aux changements climatiques? Contribuent-elles à maintenir, voire régénérer la santé des écosystèmes et des êtres humains? Quelle importance notre société accorde-t-elle à l'éthique et au bien-être animal? Quelles nouvelles filières devraient être développées pour augmenter notre autonomie alimentaire et notre résilience? Ces questions suscitèrent de vives passions et de multiples chemises déchirées sur la place publique. «L'heure n'est plus à se mettre la tête dans le sable», a clamé une coalition de personnalités publiques, représentant des avis divergents, mais appelant au dialogue. Des groupes multipartites ont été formés pour travailler sur des propositions basées sur des données scientifiques. Alors que les consultations houleuses laissaient présager un échec des négociations, le gouvernement provincial, les associations sectorielles, les syndicats, les concertations territoriales

et d'autres organisations représentant la société civile se sont finalement entendus en 2027 sur une feuille de route pour **prioriser des filières, notamment certains végétaux destinés à la consommation humaine, davantage en résonance avec la capacité des écosystèmes et les besoins des populations locales** ([jalon 17](#)). Afin d'assurer une transition juste, les parties prenantes se sont accordées sur des mécanismes d'accompagnement et de compensation pour les fermes et les entreprises bioalimentaires s'engageant dans le changement.

Au cours des débats sur les filières, la question de la contribution des différents acteurs et actrices du système alimentaire à la lutte aux changements climatiques est régulièrement revenue à l'avant-plan. Plusieurs grandes entreprises bioalimentaires ont profité de l'attention médiatique pour clamer publiquement avoir atteint la carboneutralité ou leur intention d'y arriver à court terme. Ces affirmations suscitèrent la méfiance de plusieurs personnes, organisations et entreprises, qui craignaient une tentative de blanchiment écologique. Afin de garder la confiance du public, mais aussi de profiter de l'intérêt de l'industrie pour la lutte aux changements climatiques et de tirer les retardataires vers le haut, **une stratégie climatique québécoise a été mise en place pour la chaîne de valeur alimentaire** ([jalon 27](#)). Son élaboration a de nouveau fait appel à des données scientifiques probantes et mesurables, afin de s'assurer d'atteindre les objectifs de carboneutralité au terme de l'exercice.

Au moment de la mise en place de cette stratégie climatique en 2029, rappelons que les opportunités et les conditions de financement devenaient de plus en plus favorables aux projets agroécologiques. Malgré tout, des blocages importants subsistaient, empêchant des changements à grande échelle. D'abord, l'accessibilité aux terres agricoles constituait un frein majeur à la relève. La création de multiples fiducies d'utilité sociale agricole (FUSA) avait en partie réussi à contourner ce problème, mais pour raffermir la protection du patrimoine agricole, c'était bien insuffisant. De nombreuses organisations, dont des anciennes et anciens participants aux États généraux de l'alimentation, ont fait pression pour que **davantage de mécanismes soient mis en place pour empêcher la spéculation à des**



fins de profit sur ces terres ([jalon 36](#)). Lorsque la législation a finalement été revue pour mieux protéger le patrimoine agricole, c'est également à ce moment que **les mécanismes d'inclusion des externalités sociales et environnementales dans le prix des aliments** ([jalon 38](#)) ont commencé à être déployés. La nécessité de rester compétitives par rapport au marché international était un frein majeur à l'adoption de nouvelles pratiques chez les exploitations agricoles et aquacoles, ainsi que pour les entreprises de transformation, de distribution et de détail québécoises. Si cette initiative d'ajustement des prix, mise en place à la suite d'un long processus de consultation publique, a d'abord suscité de grandes craintes dans le secteur bioalimentaire, la majorité des entreprises québécoises ont fini par y trouver leur compte. Ainsi, au début des années 2030, un organisme suivant les progrès du système alimentaire québécois a félicité toutes les parties prenantes pour avoir contribué à mettre en place **des conditions propices au développement de différents modèles d'affaires multifonctionnels et durables** ([jalon 43](#)).

L'accélération de la diversification des modèles d'exploitations, de l'adoption des principes agroécologiques et du suivi de la performance environnementale a rapidement entraîné des effets positifs. Beaucoup d'entreprises des secteurs de l'agriculture, des pêches et de la transformation, soucieuses de s'implanter durablement dans leur territoire, se sont lancées dans des activités les rapprochant du public. En 2034, on constate notamment que **le nombre de marchés de proximité a doublé** ([jalon 46](#)). Il faut dire que le milieu bioalimentaire entrait en effervescence : il attirait dorénavant autant la relève que la main-d'œuvre, ces types d'emplois étant perçus comme davantage en phase avec des valeurs de respect de la nature et des gens. À partir de 2036, **le recrutement s'est amélioré et les postes étaient plus facilement comblés** ([jalon 51](#)). Nourrir les gens faisait partie des métiers maintenant valorisés.

Au fur et à mesure des réussites et de la popularité croissante de ces modèles d'affaires jadis marginaux, les exploitations naissantes comme celles bien établies se sont approprié les principes d'agroécologie à leur façon. Le secteur des pêcheries et de l'aquaculture, qui était déjà avancé

en termes de responsabilité sociale et environnementale au début des années 2020, se targuait dorénavant d'une renommée qui dépassait les frontières québécoises. En 2036, **les poissons, fruits de mer et algues comestibles sont élevés, pêchés ou récoltés selon les principes agroécologiques** ([jalon 52](#)). Les Québécois et les Québécoises ont découvert cette diversité insoupçonnée et peuvent plus facilement les ajouter à leur assiette. Cette évolution et cette réputation n'ont pas tardé à s'étendre aux autres aliments québécois. Vers la fin des années 2030, **les modèles bioalimentaires sont diversifiés, mais tous répondent à des principes d'agroécologie** ([jalon 57](#)).

Il n'y a toutefois pas que les modèles d'entreprises qui ont évolué au courant des deux dernières décennies. De nouvelles normes sociales ont pris racine dans le milieu bioalimentaire, qui accordait désormais beaucoup de valeur aux ressources utilisées et produites. Comment un tel changement a-t-il pu s'opérer? Rappelons qu'au début des années 2020, les défis à relever par les entreprises bioalimentaires ne manquaient pas. La difficulté de trouver de la main-d'œuvre, ainsi que des impératifs de compétitivité avec le marché international induisaient beaucoup de pression. Les innovations technologiques semblaient un investissement prometteur pour améliorer les processus tant en termes de performance économique qu'environnementale, et les incitatifs financiers en ce sens se multipliaient. Néanmoins, des spécialistes soulevèrent des doutes quant aux véritables gains environnementaux de la numérisation des activités bioalimentaires. Si seulement ils pouvaient accéder aux précieuses données générées par ces technologies, il serait alors possible de les colliger par type d'activités et d'identifier des solutions réellement durables... mais les entreprises étaient réticentes à les partager. Vers le milieu des années 2020, des voix du milieu de la recherche ont sonné l'alarme pour attirer l'attention sur cet enjeu : alors que la majorité des entreprises souhaitaient garder leurs données privées, elles étaient massivement récoltées par les fournisseurs de leurs services technologiques, qui pouvaient les revendre ou les utiliser à des fins commerciales. Après de nombreuses discussions entre le gouvernement, les associations sectorielles, les milieux de la recherche et syndical et d'autres membres de la société civile, en 2028, il a été



institué que **les données numériques générées sur l'alimentation seraient dorénavant protégées et utilisées à des fins de recherche et d'amélioration de l'empreinte écologique** ([jalon 21](#)). Cette nouvelle a créé un grand soulagement pour toutes les personnes craignant le verrouillage du système alimentaire québécois par des intérêts industriels et étrangers. Elle ouvrait également de nouvelles réflexions sur les possibilités de mutualisation des ressources et des procédés à des fins d'optimisation environnementale.

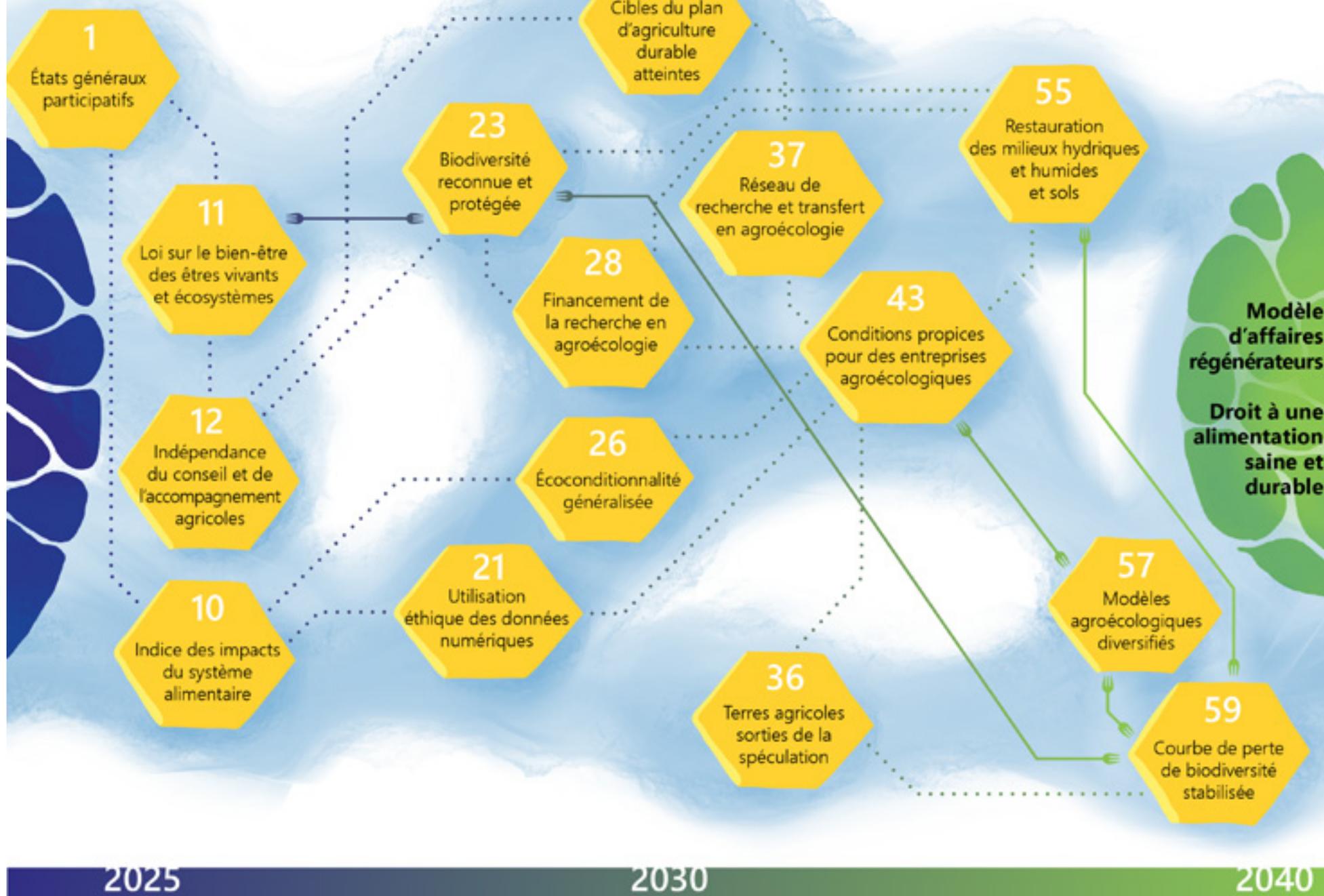
Graduellement, la pression en faveur d'une alimentation saine et durable se faisait sentir sur le marché autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province. Les chaînes de distribution et les commerces de détail constataient les attentes de plus en plus élevées des ménages, qui changeaient leurs habitudes de consommation et encourageaient davantage les entreprises capables de démontrer leur faible empreinte écologique. La démocratisation de l'approche par cycle de vie au courant des dernières années avait non seulement permis à un nombre croissant d'entreprises bioalimentaires québécoises d'améliorer leurs procédés et leurs produits, mais aussi d'augmenter leur prise de conscience par rapport à l'impact du gaspillage des ressources. Cela a facilité l'émergence de nombreux **projets structurants d'économie circulaire sur les différents territoires** ([jalon 35](#)), développés en partenariat avec des concertations régionales, des MRC, des partenaires financiers et Recyc-Québec.

Une meilleure gestion des ressources s'est petit à petit ancrée dans les mœurs. La hausse du coût des ressources ainsi que les difficultés d'approvisionnement récurrentes ont amené les gestionnaires à en faire un usage le plus optimal possible. Avec toutes les informations issues des données numériques, mais également le développement de l'économie circulaire, les entreprises avaient les connaissances et les opportunités

nécessaires pour réduire le gaspillage alimentaire. D'autant plus que les principes d'écoconditionnalité instaurés à de nombreux programmes désavantageaient fiscalement les pertes et le gaspillage. En 2037, **les pertes et gaspillage alimentaires étaient enfin réduits de moitié sur l'ensemble de la chaîne alimentaire** ([jalon 54](#)). Ce résultat a été obtenu grâce aux efforts de réduction combinés du secteur bioalimentaire et de la population en général, pour qui jeter des denrées encore comestibles n'était plus éthiquement acceptable. Et de la même manière que pour les aliments, **la réduction et l'optimisation de l'utilisation des ressources sont devenues la norme** ([jalon 56](#)) vers la fin des années 2030. Les initiatives de collaboration, la diffusion de savoirs et d'outils ainsi que les incitatifs financiers ont permis aux entreprises de partager, de s'influencer et de propager les meilleures pratiques. Et avec les externalités dorénavant incluses dans les prix des aliments, il n'était tout simplement plus payant de polluer ou de gaspiller la matière et l'énergie. Les normes et pratiques d'affaires ont ainsi évolué vers une gestion plus engagée envers le bien-être des êtres humains et des écosystèmes.



Vers des écosystèmes en santé



Vers des écosystèmes en santé

 **En 2040**, la société québécoise reconnaît l'influence du système alimentaire sur la santé des écosystèmes, et l'importance de préserver celle-ci afin de pouvoir accéder à une alimentation saine et véritablement durable. Le droit est utilisé comme chien de garde pour la protection de la biodiversité et du bien-être du vivant. Les terres agricoles se régénèrent tranquillement et les écosystèmes qui y sont liés ont enfin cessé de se détériorer. L'origine de ce tour de force a pris racine 20 ans plus tôt dans la Belle Province...

La tenue à Montréal en décembre 2022 de la deuxième partie de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies a donné une couverture médiatique inespérée à cet enjeu. Alors que des organisations environnementales et le milieu de la recherche s'évertuaient depuis des années à sensibiliser la population à l'impact des activités humaines sur la biodiversité, le prestige de l'événement a offert une grande visibilité aux reportages sur ce sujet de l'heure. L'état des écosystèmes agricoles et marins suscitait un vif intérêt, car avec le coût des denrées qui ne cessait d'augmenter, la détérioration des services écosystémiques en lien avec l'alimentation frappait l'imaginaire.

À peine quelques mois plus tard se tenaient les premiers **États généraux participatifs** ([jalon 1](#)), qui consacraient l'importance d'une alimentation saine et durable pour tous et toutes. Les discussions entamées ont rapidement dépassé les enjeux de la santé humaine : «le bien-être des animaux et des milieux naturels est essentiel à notre survie!». Comme l'ont rappelé les communautés autochtones présentes à l'événement, leurs différentes nations ont su habiter et prendre soin du territoire qui les nourrit depuis des millénaires, en pensant toujours aux sept prochaines générations. La nature devrait non seulement être reconnue pour sa valeur fonctionnelle, mais également pour sa valeur culturelle et même intrinsèque. Même si la société québécoise n'a pas le plein contrôle sur tous les facteurs influant sur la biodiversité, tels que l'intensification des changements climatiques, les participants et participantes du grand rassemblement s'accordaient sur leur responsabilité d'agir pour la préserver.

Pour agir efficacement, il fallait d'abord mieux comprendre. Le chantier sur l'évaluation du système alimentaire québécois, mis sur pied à la suite des États généraux, a accouché en 2026 **d'un indice composite démontrant ses impacts environnementaux, sociaux et économiques** ([jalon 10](#)). Celui-ci démontrait clairement le rôle des activités bioalimentaires, particulièrement l'agriculture, dans la dégradation de l'environnement. Après plusieurs tentatives de discréditer cet outil de suivi, des parties prenantes du secteur bioalimentaire ont modifié leur stratégie et se sont alliées avec des promoteurs de l'innovation technologique pour attirer l'attention sur les solutions de pointe. Selon leurs dires, l'implantation de nouvelles technologies allait non seulement permettre d'augmenter les performances des entreprises, elle favoriserait aussi la réduction de l'empreinte écologique de leurs activités. Des spécialistes demandèrent alors d'obtenir des données pour vérifier ces promesses. Refusant au départ de les partager pour des raisons de confidentialité, l'industrie bioalimentaire a commencé à changer d'avis lorsqu'elle a compris que les fournisseurs de services et de technologies, pour la plupart appartenant à des intérêts étrangers, récoltaient les précieuses données à leur insu. Au fil des discussions, les associations bioalimentaires sectorielles se sont entendues avec des parties prenantes du milieu de la recherche, des syndicats, le gouvernement et d'autres membres de la société civile pour **protéger les données numériques issues de leurs activités, et de permettre leur utilisation à des fins de recherche sur la réduction de l'empreinte écologique du système alimentaire** ([jalon 21](#)). Cette avancée permit notamment d'améliorer la robustesse de l'indice composite sur les externalités environnementales.



Si la création d'une mesure des externalités du système alimentaire québécois avait d'abord suscité les critiques de ceux et celles qui se sentaient visés par cet outil, quelques personnes au tempérament plus optimiste ont plutôt prêté attention aux gains environnementaux possibles sur toute la chaîne d'activités bioalimentaires. Voyant la sensibilisation croissante des citoyens et citoyennes en faveur d'une alimentation saine et durable, des entreprises de production, de transformation, de distribution et de vente au détail se sont intéressées aux opportunités de rendre leurs pratiques plus responsables. Le gouvernement provincial, soucieux de montrer clairement sa proactivité avant les prochaines élections sur ce sujet qui attirait l'attention du public, a décidé de montrer les dents. Puisque l'ajout de critères environnementaux dans les programmes agricoles d'aide financière semblait avoir de bons résultats, il a décidé d'élargir cette pratique. En 2029, le gouvernement québécois instaura **une politique d'écoconditionnalité adaptée à tous les programmes pertinents en lien avec l'alimentation** ([jalon 26](#)). Dorénavant, seules les organisations les plus respectueuses des normes environnementales auraient accès aux programmes publics, contrairement à celles qui traînent de la patte.

En parallèle, la pandémie COVID-19 avait eu le mérite de conscientiser à la menace des zoonoses, ces maladies infectieuses transmissibles entre les animaux et les êtres humains, rappelant ainsi l'importance de la santé des êtres vivants dans leur ensemble. Un des chantiers des États généraux participatifs plancha sur la question de l'amélioration de la santé globale, tant des individus que des écosystèmes, en lien avec l'alimentation. Les travaux de ce comité éveillèrent l'intérêt du gouvernement provincial à l'approche «Une seule santé», popularisée par les Nations Unies et ses agences en santé (OMS) et en alimentation (FAO). Grandement préoccupé par les enjeux de santé publique et la possibilité de résurgence de nouvelles épidémies, l'État décida finalement d'adopter juste avant les élections de 2026 **une loi novatrice sur le bien-être des êtres vivants et des écosystèmes** ([jalon 11](#)), impliquant sa prise en compte lors de décisions liées à l'alimentation.

Le déclin de la biodiversité était devenu au milieu des années 20 une source majeure de préoccupation publique. Des épisodes de rupture

d'approvisionnement en miel local, bleuets et autres denrées, associées non seulement à la culture culinaire québécoise, mais aussi aux systèmes alimentaires autochtones, ont suscité de vives réactions. Les exploitations agricoles ont vite été mises au banc des accusés. L'utilisation de pesticides et la monoculture pouvaient en partie être tenues responsables, cependant, des organismes environnementaux, des groupes de recherche et d'autres parties prenantes se sont levés pour rappeler la dure vérité : notre société de consommation était la principale responsable de cette crise. Il était plus que temps d'agir. Le droit ne pouvait bien sûr pas empêcher toute activité humaine d'empiéter sur les écosystèmes, mais cela se révélait un outil rapide et efficace comme on pouvait le constater avec la récente loi sur le bien-être des êtres vivants et des écosystèmes. De nouveaux dispositifs réglementaires ont donc été ajoutés à ceux existants afin que **le droit québécois puisse réellement garantir et protéger la biodiversité** ([jalon 23](#)). Dès 2028, il est devenu beaucoup plus difficile de contourner les réglementations environnementales concernant l'usage des terres ainsi que la protection des espèces vulnérables et de nombreux milieux naturels. Afin d'améliorer leur arrimage avec ce cadre juridique important, des parties prenantes liées au milieu agricole, que ce soit par leur expertise terrain ou académique, ont demandé une **amélioration du financement des projets de recherche en agroécologie** ([jalon 28](#)), notamment en assurant des subventions à plus long terme. Des bailleurs de fonds se sont montrés enthousiastes à leurs propositions, certains allant jusqu'à élargir leurs critères pour soutenir la recherche concernant les pratiques agroécologiques à d'autres champs d'activités du secteur bioalimentaire, telles que la pêche, l'aquaculture, la transformation et même la commercialisation.

La même année que l'adoption de la loi sur le bien-être, rappelons que **le conseil et l'accompagnement agricoles étaient officiellement devenus entièrement indépendants des intérêts privés et politiques** ([jalon 12](#)). L'Ordre des agronomes et d'autres parties prenantes travaillaient à garantir cette indépendance depuis un moment, mais l'arrivée imminente du projet de loi pour la santé des écosystèmes et des êtres vivants a accéléré le processus. La nouvelle fut d'abord accueillie avec tiédeur par les agronomes, qui craignaient une remise en cause de leur profession. Mais leur rôle pour le soutien à l'agriculture était beaucoup trop précieux pour que l'on



puisse se passer de leurs services. Les inquiétudes ont donc graduellement fait place à une meilleure compréhension de l'opportunité offerte par ce nouveau cadre pour la revaloriser après des années d'allégations de conflits d'intérêts. La demande en formation continue sur l'agroécologie a par la suite bondi, suscitée par un nombre croissant d'agronomes qui appréciaient cette meilleure adhésion entre leur profession et des valeurs environnementales plutôt que commerciales. Avec le recul, on voit à quel point le développement de leur expertise en agroécologie a eu un impact tangible sur **la réussite du plan québécois d'agriculture durable 2020-2030** ([jalon 33](#)). La diminution notable des pesticides de synthèse qui a résulté de sa mise en œuvre a surpris plusieurs sceptiques, et a haussé les attentes de la société civile et du public. Après les célébrations du succès du plan d'agriculture durable, un **nouveau réseau de recherche et de transfert en savoirs agroécologiques a été mis sur pied** ([jalon 37](#)), incluant autant des gens du terrain que de la recherche, afin d'accélérer la co-construction et le partage de pratiques plus durables.

Au tournant de la nouvelle décennie 2030, le contexte d'affaires pour le secteur bioalimentaire a donc fortement évolué. La juridiction environnementale s'est renforcée, tandis que les opportunités de financement, l'accompagnement et les outils sont de plus en plus disponibles. L'ajout de **mécanismes protégeant les terres agricoles de la spéculation** ([jalon 36](#)) en 2031 a ouvert de nouvelles possibilités pour la relève. Un ensemble de **conditions propices au développement de divers modèles d'affaires bioalimentaires pérennes et plus respectueux de l'environnement** ([jalon 43](#)) s'est mis en place. Des membres de la société civile ont applaudi chaudement ce progrès, en rappelant tout le chemin parcouru depuis la COP15 sur la biodiversité, dix ans plus tôt. Les grands principes agroécologiques, autrefois peu connus, se trouvaient dorénavant au cœur du cursus de formation des entrepreneurs et entrepreneuses de demain.

Les bases étaient posées pour produire et transformer de façon plus durable. Une nouvelle génération d'entreprises émerge, à la recherche de façons toujours plus innovantes de prendre soin des écosystèmes qui les hébergent. Soucieuses de respecter la législation québécoise avant-gardiste pour protéger la diversité, et engagées dans des projets à long terme d'expérimentation agroécologique, elles ont tiré vers le haut leurs consœurs et leur ont ouvert la voie. Ces efforts collectifs ont porté fruit : **en 2037, un nombre conséquent de sols agricoles étaient en meilleure santé, grâce à la diminution, voire l'abandon de pratiques intensives. La majorité des tourbières situées en zone agricole étaient restaurées, alors que les cours d'eau adjacents étaient mieux protégés** ([jalon 55](#)). Ces résultats se voyaient dans le bilan des gaz à effet de serre de la province, car ces écosystèmes étaient maintenant en mesure de séquestrer une quantité conséquente de carbone.

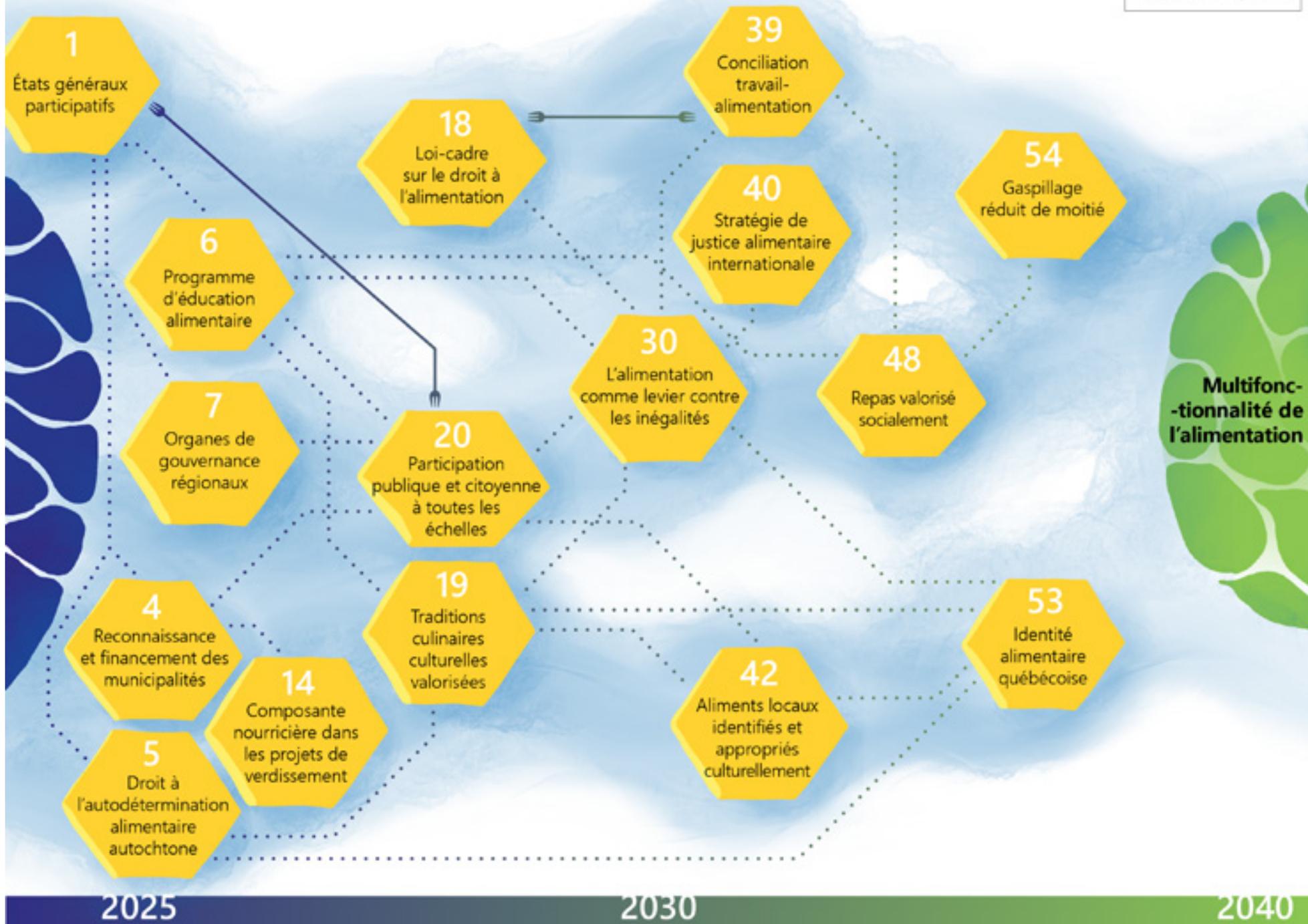
Le succès et la popularité remportés par ces entreprises bioalimentaires ayant développé de nouveaux modèles d'affaires innovants ont mené à leur adoption généralisée, et à leur adaptation par tout type de secteur. À la fin des années 2030, **le système alimentaire québécois est ainsi composé d'une grande diversité de modèles d'affaires, mais répondant chacun à leur manière aux principes agroécologiques** ([jalon 57](#)) en faveur du vivant. Ces entreprises ont contribué à la renommée d'un Québec valorisant réellement une alimentation saine et durable. Le milieu de la pêche maritime s'est adapté à son contexte et a notamment diversifié ses prises, dans une perspective de saine gestion autant pour les personnes, leur communauté que pour les écosystèmes marins. Quant au milieu agricole, il était dorénavant reconnu pour sa contribution majeure dans la lutte aux changements climatiques et l'atteinte de la carboneutralité. De plus, des scientifiques, appuyés par des gens du terrain, ont constaté que le rythme de disparition des espèces avait fortement ralenti tandis que des populations se régénéraient. Voilà qui explique que tout récemment, le Réseau de suivi de la biodiversité a enfin confirmé que **la perte de biodiversité avait cessé en milieu agricole** ([jalon 59](#)), donnant espoir pour son éventuel rétablissement.



Un changement de culture alimentaire

Légende

-  Lien très fort
-  Lien d'amplification



Un changement de culture alimentaire

 **En 2040**, le rôle central de l'alimentation dans nos vies est pleinement reconnu. Le jardinage, la récolte, la planification, la préparation ainsi que le partage des repas sont des activités valorisées et participent à améliorer le vivre-ensemble. Une diversité de traditions et de nouvelles pratiques enrichissent les savoirs et les compétences alimentaires des gens, contribuant à une nouvelle identité culinaire à la fois patrimoniale et métissée. Les aliments ne sont plus considérés comme une simple ressource marchande, on reconnaît leur valeur social et symbolique, et leur gaspillage est évité le plus possible. Comment l'évolution de ces mentalités a-t-elle pu se produire ?

Rappelons que les années 2020 avaient pourtant commencé de façon assez sombre. À peine la pandémie stabilisée que l'inflation galopante avait rappelé aux ménages québécois que l'on ne pouvait rien prendre pour acquis. Habitues à une abondance de produits alimentaires salubres, diversifiés et à des prix concurrentiels (et omettant les externalités sociales et environnementales), de nombreuses personnes se sont senties de prime abord désemparées par cette nouvelle réalité. On n'avait donc plus le contrôle sur rien ?

Les **premiers États généraux participatifs sur l'alimentation** ([jalon 1](#)) n'auraient pu être organisés à un meilleur moment. Cela faisait des années que de nombreux groupes citoyens et des organisations cherchaient à se rassembler pour discuter de leurs initiatives et de leurs propositions. Bien qu'il ne fut pas possible de les prioriser (il y en avait trop!), un grand constat s'est dégagé lors de l'événement : les enjeux alimentaires devaient être adressés collectivement. Les membres participants en sont sortis plus galvanisés que jamais. Des porte-paroles ont rappelé aux journalistes qui couvraient le rassemblement que plusieurs instances existantes pouvaient jouer un rôle de catalyseurs de changement, notamment les municipalités. La justice l'avait démontré en donnant raison à un arrondissement montréalais qui avait interdit l'implantation de *fast food* autour de ses écoles : **elles possédaient des compétences clés pour agir en matière d'alimentation** ([jalon 4](#)). L'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités saisirent l'invitation

au vol et développèrent des outils et des formations pour renseigner davantage leurs membres sur leurs pouvoirs, mais aussi sur les stratégies d'engagement citoyen. Cette initiative leur donna un argument de plus pour demander au gouvernement d'améliorer leur financement, en attendant de revoir la fiscalité municipale.

Cela ne prit pas beaucoup de temps pour produire un impact notable dans le monde municipal. Les villes et villages qui n'avaient pas déjà modernisé leur réglementation pour faciliter les projets individuels, collectifs ou privés de production alimentaire, tels que des jardins, des ruches et même des micro-forêts nourricières se sont dépêchés de se mettre à jour. L'imaginaire collectif s'est ouvert et nous avons réalisé toutes les possibilités qu'offraient les différents espaces pour la production de nourriture. Très rapidement, **ajouter une composante nourricière est devenu un réflexe naturel dans tout nouveau projet de verdissement** ([jalon 14](#)).

La gouvernance alimentaire territoriale était considérée, bien avant les États généraux, comme un levier incontournable pour la transition socio-écologique. Cette gouvernance pouvait se situer à différents niveaux et n'était donc pas réservée aux municipalités québécoises. Alors que celles-ci avaient tout de suite été reconnues compétentes pour modifier leur système alimentaire, qu'en était-il des communautés autochtones ? À l'époque des États généraux, le gouvernement fédéral s'était déjà engagé à reconnaître le droit à leur autodétermination. Une année après le grand



rassemblement, qui appuyait d'ailleurs les revendications autochtones, et devant la pression des Premières Nations, des Inuits et de la population québécoise de plus en plus sensibilisée, le gouvernement provincial décida lui aussi de **reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, incluant ce qui concernait leurs systèmes alimentaires** ([jalon 5](#)).

Depuis cette forte mobilisation, le gouvernement québécois semblait prendre conscience du poids des attentes. Les enjeux alimentaires étaient nombreux, et le territoire, vaste : il lui semblait impossible de réaliser tous les changements espérés rapidement, à moins de se délester de certaines responsabilités. Des structures de gouvernance se mettaient déjà en place un peu partout au Québec, et ce depuis des années, pour améliorer leur système alimentaire local. Ces organisations et tables de concertation permettaient de rassembler et d'engager plus aisément les parties concernées et de mieux planifier en fonction des enjeux à leur échelle. Finalement convaincu des bénéfices de ces structures par les parties prenantes mobilisées sur chaque territoire, le gouvernement s'entendit avec **les régions afin qu'elles soient toutes dotées d'un organe de gouvernance alimentaire, avec les pouvoirs et les ressources suffisantes pour planifier leur système alimentaire** ([jalon 7](#)).

Les éléments étaient dorénavant mis en place pour le développement d'une gouvernance alimentaire plus près des gens. Mais comme l'avaient clamé les porte-paroles lors du grand rassemblement, « le changement ne passe pas uniquement par le politique, l'éducation est aussi essentielle ». L'un des principaux chantiers de travail lancé après les États généraux portait justement sur la littératie alimentaire, et ses membres ont rapidement interpellé le ministère de l'Éducation. Celui-ci saisit alors cette opportunité de remettre sur les rails son **programme d'éducation alimentaire dans les écoles** ([jalon 6](#)), qui patientait sur une tablette. Des modifications ont été apportées, bien sûr, en concertation avec les différentes parties prenantes, dont des organismes impliqués de longue date ainsi que le personnel enseignant. Deux ans plus tard, le super-programme fut lancé en grande pompe.

Ce nouveau programme éducatif donnait de l'importance à la diversité culturelle culinaire, en faisant ressortir l'apport des communautés immigrantes ainsi que celui des nations autochtones dans le patrimoine alimentaire québécois. Il faut dire que la reconnaissance du droit à l'autodétermination des Autochtones avait suscité encore plus de curiosité du public pour leurs traditions et leurs savoirs, ancrés dans le territoire et liés à leur histoire. Les collaborations autochtones et allochtones s'étaient par la suite multipliées, faisant rayonner la cuisine autochtone à la télévision, dans les livres et dans les restaurants, trouvant sa place dans l'assiette et dans le cœur des gens. En 2028, **les diverses traditions culinaires culturelles étaient prisées par les familles québécoises** ([jalon 19](#)), intéressées à découvrir, mais aussi à modifier leur alimentation de façon plus saine et durable, avec des aliments adaptés au climat nordique. La demande pour les gourganes et le sarrasin, pour ne nommer que ceux-ci, a explosé, au grand bonheur des exploitations agricoles locales qui tentaient de mettre en valeur ces aliments.

Il n'y avait toutefois pas que la diversité culinaire qui suscitait un engouement chez les individus et les organisations : le désir d'être impliqué dans la prise de décisions liées à l'alimentation gagnait en force. La multiplication des espaces de gouvernance et des processus de participation publique les poussaient à s'investir davantage, convaincus grâce aux États généraux de leur utilité. Les sphères de gouvernance encore réticentes à s'ouvrir n'avaient plus le choix. Dès 2028, **la participation publique et citoyenne était considérée essentielle à toutes les échelles de gouvernance en ce qui concernait l'alimentation** ([jalon 20](#)), que ce soit pour les quartiers, les municipalités, les régions ou la province. Cet engagement citoyen ainsi que cet intérêt d'un grand nombre d'organisations arrivaient à point nommé pour un grand chantier collectif, celui du projet de **loi-cadre établissant l'alimentation saine et durable comme droit universel** ([jalon 18](#)). La mobilisation était magistrale, et les milieux expert et politique furent impressionnés, notamment par la quantité de jeunes répondant à l'appel. Les attentes étaient élevées envers cette nouvelle législation, promesse d'un passage à l'action plus structurant. Par exemple, les lieux de travail étaient ciblés par la loi-cadre comme environnements



propices au changement social. Une nouvelle clause devenue effective en 2032 obligeait **la modification des conditions de travail afin qu'elles tiennent compte du temps nécessaire pour bien s'alimenter** ([jalon 39](#)). Un petit nombre d'organisations avant-gardistes avait déjà adopté des pratiques de conciliation travail-alimentation, soucieuses du bien-être de leur personnel, souvent majoritairement féminin. Cette façon de faire, plutôt marginale, avait pourtant démontré une grande satisfaction tant chez le personnel que chez les gestionnaires. Le processus de participation publique de la loi-cadre avait confirmé que la charge mentale, souvent inéquitablement répartie au sein des ménages, constituait un obstacle majeur à une alimentation saine et durable. Bien manger ne pouvait être réduit à l'acte de se nourrir : il faut planifier les repas, choisir les aliments, les gérer et les cuisiner... et tout cela demande du temps, qui devait être davantage valorisé par le monde du travail et mieux réparti au sein des familles. Néanmoins, l'imposition de ce changement fut houleuse : des célébrités du milieu des affaires élevèrent la voix pour évoquer un risque de perte de productivité. Leurs interventions se virent fustigées dans les médias, récoltant peu de capital de sympathie chez la population, qui aspirait à un rythme de vie plus sain et accueillait favorablement cette nouvelle norme du travail.

Quelques années plus tard, le programme national d'éducation alimentaire célébra ses 10 ans. Un grand sondage fut réalisé afin d'évaluer ses retombées, mais aussi la perception des familles sur leur alimentation. Il en est ressorti que **le repas était maintenant considéré comme un rituel de grande importance, qu'il soit cuisiné et consommé seul ou en groupe** ([jalon 48](#)). Les répondants et les répondantes ont attribué cette valorisation non pas seulement à la sensibilisation de leurs enfants, mais aussi à la réflexion amorcée par les changements dans leur milieu de travail. Cette priorité accordée aux repas se mesurait en partie dans les habitudes des ménages, qui accordaient aussi davantage de valeur aux aliments. Il était désormais acquis que la nourriture, en plus de répondre à un besoin essentiel tout en étant source de plaisir et de découverte, peut contribuer au maintien de notre santé et de celle de l'environnement. Alors que la loi-cadre sur le droit universel à une alimentation saine et durable avait

permis de dénoncer le problème éthique de jeter des denrées comestibles, la valorisation des aliments et des différents bénéfices de l'alimentation en général a été le changement de paradigme nécessaire pour véritablement lutter contre le gaspillage alimentaire chez les individus. En 2037, **l'objectif de réduction du gaspillage alimentaire à travers toutes les étapes de la chaîne alimentaire, incluant la consommation, est finalement atteint** ([jalon 54](#)).

Une autre avancée que fit ressortir le sondage sur les 10 ans du programme d'éducation alimentaire a été l'association que faisaient dorénavant les gens entre l'alimentation saine et durable et une plus grande justice sociale. Bien que le programme puisse s'attribuer une part de responsabilité dans cette association, le mouvement en faveur du changement de notre système alimentaire au courant des années 2020 n'y était pas étranger non plus. Une grande prise de conscience des inégalités sociales liées à l'alimentation avait pris de l'ampleur. De la répartition des tâches liées aux repas à l'accès à des jardins ou des aliments nutritifs, le genre et l'appartenance culturelle jouaient pour beaucoup dans ces inégalités. La question de la lutte aux inégalités avait d'abord fait sa place dans l'enseignement scolaire et dans la culture populaire, mais elle a pris de l'ampleur avec la participation citoyenne pour finalement être confirmée dans la loi-cadre. Au tournant de la décennie 2030, **l'alimentation était devenue un outil répandu de lutte contre les inégalités culturelles et de genre** ([jalon 30](#)). La société québécoise avait pris pleinement conscience des impacts de ces inégalités sur son territoire, mais aussi à l'extérieur. Améliorer son propre système pour le rendre plus juste et durable ne faisait pas de sens sans tenter de corriger les inégalités envers les autres peuples. C'est pourquoi en 2032, **le Québec élabora une stratégie en faveur de la justice alimentaire internationale** ([jalon 40](#)), afin d'augmenter la cohérence entre ses valeurs sociales et environnementales et l'impact de ses actions à l'international.

Un dernier changement de mentalité important qui s'est opéré au courant des deux dernières décennies a trait au développement d'une identité alimentaire québécoise. Pour comprendre ce qui s'est passé, rappelons que les organes de gouvernance alimentaire souhaitaient tous mettre de l'avant leur système alimentaire régional et leurs produits. Pour ce

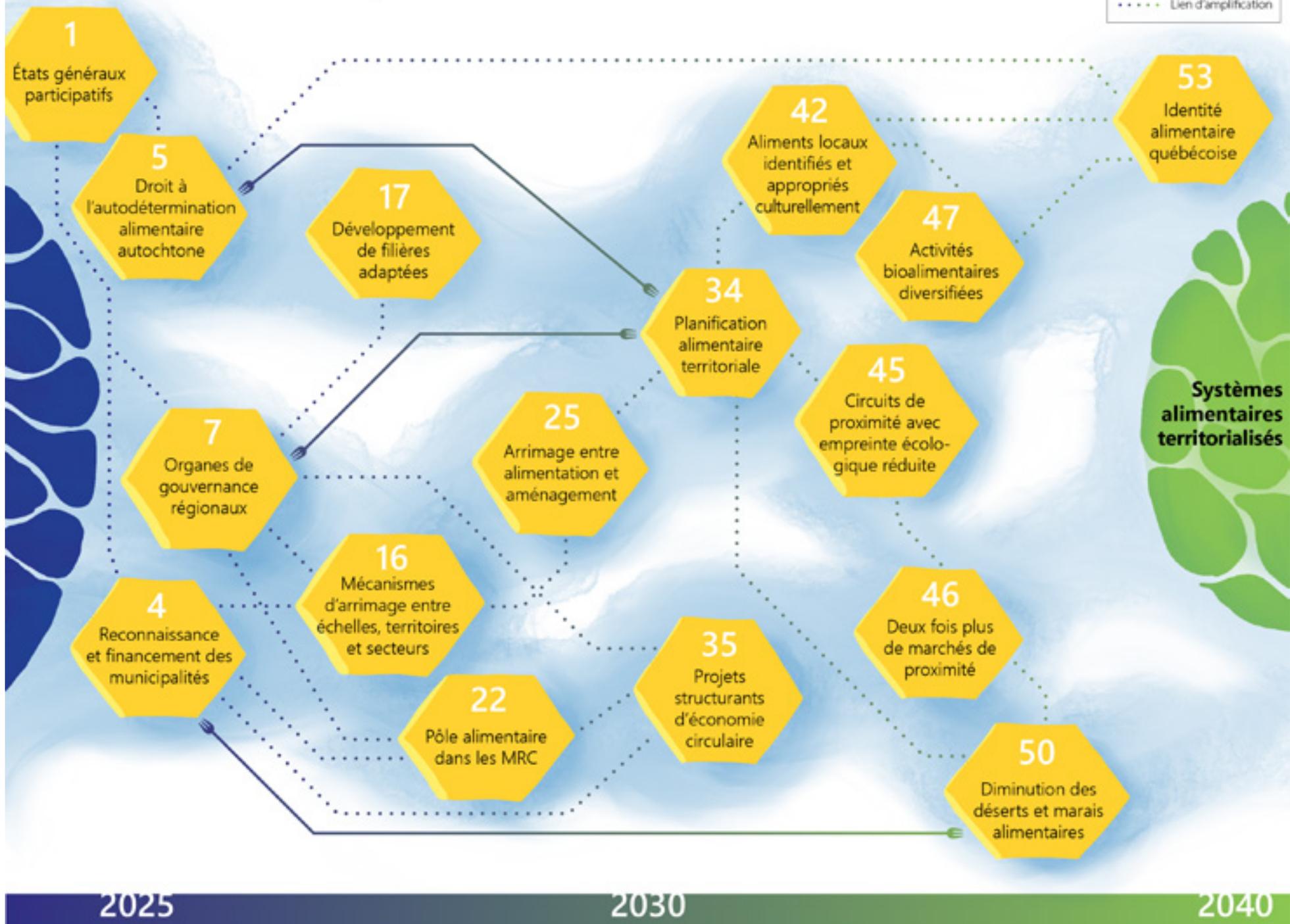


faire, il fallait que ceux-ci répondent véritablement aux besoins, mais aussi à l'identité culturelle des populations présentes. Les systèmes alimentaires autochtones étaient devenus une source d'inspiration, avec la réappropriation des aliments et des activités qui faisaient sens avec leur culture. Les citoyennes et citoyens impliqués dans les espaces décisionnels revendiquaient une plus grande valorisation des aliments locaux, pourvu qu'ils soient en adéquation avec les besoins des communautés et les spécificités territoriales, incluant la capacité de maintien des écosystèmes. **Le développement d'une offre d'aliments locaux, clairement identifiés pour éviter la confusion, se révéla une occasion d'un meilleur arrimage avec les traditions culinaires patrimoniales, mais aussi émergentes** ([jalon 42](#)). Ainsi, en 2032, toutes les régions avaient réussi à faire la part belle à cette offre, tout en donnant une visibilité accrue aux communautés autochtones et immigrantes qui contribuaient à la vie locale et à la préservation du territoire.

En 2037, la province devient hôte d'un grand sommet international de la gastronomie de l'avenir. Le Québec n'était pas peu fier de présenter **la richesse de son patrimoine culinaire et le rôle important de ses différentes populations, contribuant ainsi à la vitalité de l'identité alimentaire québécoise** ([jalon 53](#)).



Territorialisation des systèmes alimentaires



La territorialisation des systèmes alimentaires

 **En 2040**, les individus et les organisations s’approvisionnent en grande partie d’aliments locaux et issus de pratiques agroécologiques, et sont fiers de contribuer à la vitalité de leur communauté. Les entreprises bioalimentaires bénéficient de réseaux, d’infrastructures et d’outils partagés pour faciliter leur intégration et le travail en synergie. Des structures de gouvernance alimentaire partout au Québec rassemblent des parties prenantes diversifiées, font émerger des priorités collectives et assurent un arrimage avec les autres territoires, échelles et secteurs. Comment sommes-nous arrivés à développer ces systèmes alimentaires territorialisés ?

L’hégémonie du système alimentaire mondialisé et les possibilités de le contourner ont fait l’objet de vifs débats lors des premiers **États généraux participatifs sur l’alimentation** ([jalon 1](#)). Comment résister à cette bête aux chaînes logistiques de plus en plus longues, aux modes de production insoutenables et avantagée par les accords de libre-échange signés dans les plus hautes sphères décisionnelles ? Si quelques personnes rêvaient d’une autarcie alimentaire, la majorité des milliers d’autres présentes au rassemblement ne croyaient pas en une solution aussi radicale. Après tout, la crise écologique était internationale et nécessitait une solidarité qui le serait tout autant. Nous ne pouvions pas déconnecter l’alimentation québécoise du système-monde. Mais il était possible de se la réapproprier davantage, comme le démontraient les multiples initiatives essaimées partout sur le territoire : jardins collectifs, communautés nourricières, etc. Les participantes et les participants s’entendaient toutefois qu’il était grand temps d’assembler les forces pour établir un véritable contre-pouvoir. Le moyen le plus prometteur semblait être le développement de gouvernances alimentaires territoriales : des instances plus près des gens, et permettant de mieux concerter les multiples parties prenantes et coordonner les actions.

À la fin de l’événement, les porte-paroles lancèrent le défi aux **municipalités d’exercer leur leadership pour influencer leur système alimentaire, puisqu’elles avaient les compétences pour le faire** ([jalon 4](#)). Celles-ci répondirent à l’appel et en profitèrent pour demander un financement adéquat pour cette tâche. Mais il fallait aussi des instances de gouvernance

de plus grande échelle, afin d’assembler leurs forces, particulièrement dans les milieux ruraux, où les municipalités sont plus petites et distancées. Les parties prenantes des États généraux, ayant eu l’occasion de renforcer leurs liens grâce à ce rassemblement, se mobilisèrent donc partout dans la province pour **créer ou renforcer des organes de gouvernance alimentaire régionaux** ([jalon 7](#)), en collaboration avec le gouvernement provincial.

On ne pouvait évidemment pas parler de véritable gouvernance territoriale tant que les droits des Premières Nations et des Inuits n’étaient toujours pas reconnus. C’était également une des principales revendications des États généraux : qu’à l’instar du gouvernement fédéral, le gouvernement provincial s’engage à **reconnaître le droit à l’autodétermination des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne leurs systèmes alimentaires** ([jalon 5](#)). S’il a fait la sourde oreille pendant quelques mois, l’État québécois a fini par céder à la pression induite par le soutien gigantesque d’une partie de la société civile et de la population aux revendications autochtones. Un an plus tard, les gouvernements fédéral, provincial et autochtones se sont engagés dans une démarche visant à répartir les responsabilités et à améliorer leur collaboration pour la gestion des ressources du territoire.

Les analystes attribuèrent en partie ces retombées rapides des États généraux à la forte cohésion autour d’une vision commune, malgré la grande diversité des groupes participants. Alors que de nombreuses organisations s’évertuaient depuis des années, voire des décennies, à



promouvoir les mêmes propositions, le ralliement de leurs voix leur a donné une crédibilité et une cohérence impossibles à ignorer. Cet apprentissage fut source d'inspiration pour la suite. Les gouvernances régionales et municipales attirèrent une participation croissante d'actrices et d'acteurs autrefois peu habitués à dialoguer. Toutefois, il devenait rapidement évident qu'elles en bénéficieraient, notamment en partageant des outils et des infrastructures multifonctionnelles. Quelques fondations et grandes entreprises intéressées par les initiatives de maillage et d'innovation décidèrent de soutenir les projets de mutualisation. En 2028, **la majorité des MRC bénéficiaient d'un pôle alimentaire multifonctionnel, avec les ressources associées** ([jalon 22](#)). La rencontre des esprits d'entreprise dans ces lieux favorisant le partage et la collaboration créa une synergie entre différents secteurs d'activités. Dans bien des régions, ces pôles auront permis de jeter les bases de **projets structurants en économie circulaire** ([jalon 35](#)), un mode d'organisation économique qui avait alors le vent dans les voiles, au Québec comme à l'international.

Malgré ces premiers succès, la concertation et la prise de décisions collectives n'étaient pas toujours des exercices aisés pour les instances régionales de gouvernance alimentaire, principalement les plus jeunes, mises à l'épreuve dès leur création. Leur baptême de feu est survenu lorsqu'elles se sont engagées dans les débats houleux sur **le développement de filières prioritaires adaptées en termes de lutte aux changements climatiques et de leur résonance avec les écosystèmes et les populations locales** ([jalon 17](#)). Les questions abordées touchaient des cordes sensibles, comme la place des légumineuses, de la viande et des produits laitiers dans notre société, ou encore la pertinence des quotas pour certaines filières. Leur implication a toutefois porté ses fruits : l'idée de se démarquer par des filières originales et spécifiques à des régions a fait son chemin. En 2027, le gouvernement provincial, les syndicats ainsi que les autres parties prenantes réussirent à s'entendre sur une feuille de route pour développer de nouvelles filières et en remplacer progressivement d'autres. Cette avancée laissait entrevoir beaucoup d'espoir pour le développement de systèmes alimentaires territorialisés plus résilients.

D'autres écueils rapidement rencontrés par les organes de gouvernance régionaux, ainsi que par les municipalités proactives, étaient prévisibles : il subsistait de la confusion entre les rôles et les compétences, des actions étaient dédoublées, alors que des enjeux tombaient entre les craques. Très rapidement, le gouvernement québécois s'était assis avec ces organismes et d'autres instances pour finalement développer des **mécanismes d'arrimage entre les échelles, les territoires, et les secteurs** ([jalon 16](#)). Sitôt ce dossier réglé, ils s'attelèrent ensuite à la question de la cohérence entre l'aménagement et l'alimentation. En effet, les territoires utilisaient déjà différents outils de planification en lien avec ces sujets : plan d'urbanisme, politique alimentaire, plan de développement de la zone agricole (PDZA), plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN), etc. Deux ans plus tard, les instances gouvernementales et territoriales s'entendent sur des **mécanismes d'arrimage entre les différents types de planification en lien avec l'alimentation et l'aménagement** ([jalon 25](#)).

L'alimentation étant un système complexe, elle demande une planification réfléchie. Malgré les nouveaux mécanismes d'arrimage, le défi restait de taille pour les différents territoires. Plusieurs tentaient depuis des années d'élaborer un plan collectif, avec des résultats mitigés. L'absence de parties prenantes incontournables autour de la table, faute de temps ou d'intérêt, réduisait considérablement la portée de leurs actions. Constatant les avancées réalisées au courant de la décennie 2020 par les gouvernances régionales et autochtones, ces parties prenantes finirent par reconsidérer leurs priorités. Elles se sentaient en partie coincées par le système mondialisé et les règles du libre-échange, mais en même temps, elles comprenaient que les temps changeaient et que le statu quo n'était plus possible. Les impacts des changements climatiques menaçaient leurs affaires, et le climat social et politique favorisait davantage les bons citoyens corporatifs. D'autant plus que de nouveaux modèles d'affaires commençaient à émerger. Afin de rester dans le coup, des entreprises et des associations auparavant absentes ont décidé de se joindre à la discussion. Même si la recherche de consensus n'était pas une tâche facile, on arrivait toutefois à s'entendre sur une vision et des principes communs. Enfin, en 2031, **tous les territoires avaient développé une politique de planification alimentaire** ([jalon 34](#)), qui prenait en compte l'adaptation aux changements climatiques, que ce



soit du point de vue des collectivités, des organisations, des individus ou des écosystèmes.

Cet exercice de planification concerté n'avait certes pas été de tout repos, mais il avait permis aux parties prenantes d'apprendre à se connaître et à développer une agilité de collaboration. Un des sujets qui avait le pouvoir de rallier facilement le politique, le milieu des affaires et les gens en général, c'était la vitalité de l'économie locale. **Le développement de circuits de proximité est devenu l'une des actions privilégiées partout au Québec** (jalon 45) pour valoriser les aliments locaux. L'expertise et les outils d'évaluation de l'empreinte écologique disponibles ont été mis à contribution pour s'assurer que ces circuits n'étaient pas que profitables aux niveaux économique et social.

Il faut dire que la demande en produits locaux avait augmenté avec les années, les aliments québécois ayant développé une solide réputation grâce à la généralisation des pratiques agroécologiques et de la curiosité des familles envers le terroir et les nouveaux aliments adaptés à notre climat. Non seulement les circuits de proximité prenaient leur essor, **le nombre de marchés de proximité avait aussi augmenté et ils s'étaient diversifiés** (jalon 46) : marchés publics, solidaires et numériques, vente à la ferme et autocueillette, agriculture et pêche soutenues par la communauté, etc. La population québécoise avait maintenant conscience du juste prix des aliments, et valorisait autant que possible le lien avec les artisanes et les artisans du milieu bioalimentaire. Ces derniers adoraient en général ce contact privilégié avec le public, qui leur rappelait tous les jours pourquoi ils avaient choisi ce métier.

Cette diversité et cette proximité de l'offre alimentaire locale étaient en fait une opportunité pour bien des organisations et des institutions se démenant pour assurer la sécurité alimentaire. Dans le cas des municipalités, cela faisait des années, bien avant l'affirmation de leur leadership lors des États généraux, qu'elles s'impliquaient pour créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie. L'omniprésence de l'offre de malbouffe sur leur territoire, ainsi que l'absence d'aliments sains et abordables dans certains secteurs défavorisés, faisaient de ce chantier une tâche herculéenne. Mais au fil des années, en modifiant progressivement leur réglementation, et avec le soutien des plans stratégiques

concertés régionaux et la présence croissante des marchés de proximité, leurs efforts ont payé. L'Institut national de la santé publique du Québec lança en 2035 son bilan des déterminants sociaux de la santé, qui confirma que **le nombre de personnes habitant dans des déserts ou des marais alimentaires avait diminué de moitié** (jalon 50). Les municipalités ne douteront plus jamais de leur capacité d'impact en faveur d'un meilleur système alimentaire!

Bien que l'offre de produits alimentaires locaux ait toujours suscité un intérêt auprès du public, la confiance envers leur authenticité n'avait pas toujours été au rendez-vous. Au courant de la décennie 2020, certaines entreprises, notamment de gros conglomérats internationaux, avaient tenté de profiter de la réputation grandissante des entreprises bioalimentaires québécoises pour vendre leurs produits sur les petits marchés. Il était de plus en plus évident pour les organes de gouvernance régionale qu'il fallait trouver une façon d'identifier clairement les produits provenant de leur propre système alimentaire pour éviter les fraudes. Mais ils se sont vite rendu compte qu'il ne suffisait pas de mettre de l'avant l'offre locale, il fallait également que celle-ci réponde aux besoins et aux traditions culturelles de leurs communautés, comme pour les systèmes alimentaires autochtones, qui avaient permis une réappropriation des aliments et des activités qui faisaient sens avec leur culture. Au cours de l'exercice ardu de concertation pour développer la politique de planification alimentaire, les gouvernances territoriales en profitèrent pour faire avancer le dossier de l'identification et de la pertinence de l'offre régionale. En 2032, **les aliments locaux étaient dorénavant clairement identifiés sur tous les territoires et se trouvaient en adéquation avec les besoins des communautés** (jalon 42). Afin de faire rayonner cette offre, **les exploitations locales étaient encouragées à développer, en partenariat avec d'autres, des activités pour démontrer leur savoir-faire local** (jalon 47). L'agrotourisme écologique était particulièrement valorisé pour sensibiliser et démystifier les pratiques agroécologiques.

En 2037, le Québec entier était fébrile : il s'apprêtait à accueillir le grand sommet international de la gastronomie de l'avenir. Des représentants de tous les territoires étaient présents pour démontrer avec fierté la richesse et la diversité des aliments québécois, qui composaient cette belle mosaïque de **l'identité alimentaire québécoise** (jalon 53).



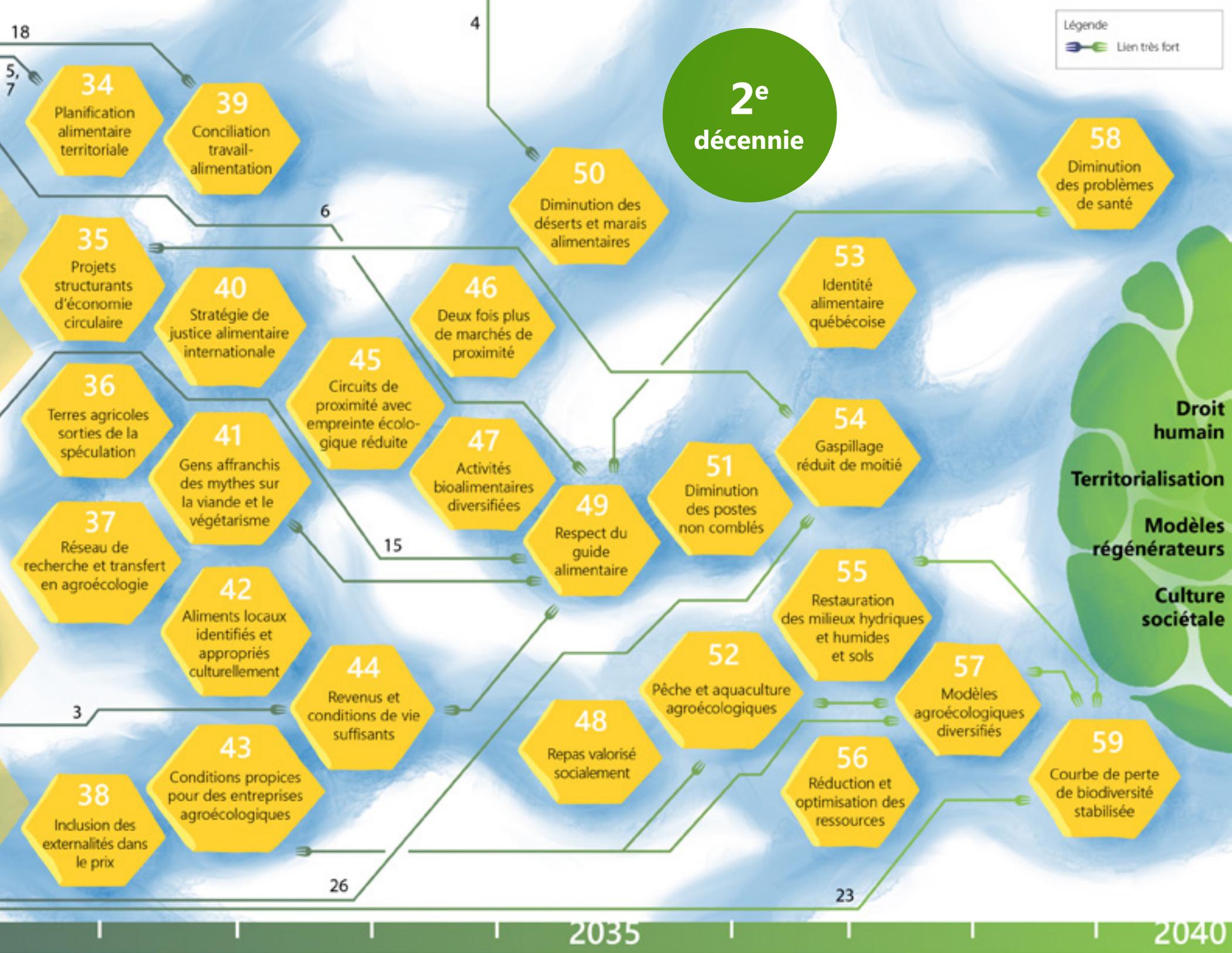
Le chemin de transition dans son ensemble

Illustrer la complexité d'une trajectoire de 59 jalons sur un horizon de 20 ans représente un défi de taille. Si les illustrations des blocs précédents ont l'intérêt de faciliter la compréhension du chemin en limitant le nombre de jalons et d'interconnexions, ils font toutefois perdre un peu la vision systémique en abordant le chemin par thématique. Mis ensemble, ces cinq bouts de chemin donnent une meilleure idée de l'ampleur du changement sociétal requis par la transition socio-écologique. Voici donc le chemin complet, d'abord présenté par décennie, puis dans son ensemble. À des fins de lisibilité, seuls les liens forts sont identifiés. Pour cette raison, les représentations par blocs de jalons sont à privilégier pour comprendre et présenter cette trajectoire.



1^{ère} décennie





Chemin complet



LES FORCES VIVES DE CE CHEMIN DE TRANSITION

Au fil de cette trajectoire s'étirant sur deux décennies, toutes les parties prenantes du système alimentaire québécois ont des rôles clés à jouer. Au premier abord, il n'est toutefois pas toujours aisé de savoir où notre intervention a le plus grand potentiel d'impact, ni quel type d'action pourrait être pertinent. Chacun des 59 jalons de la trajectoire implique de multiples stratégies, menées par des actrices et des acteurs aux capacités souvent complémentaires et interreliées. En conséquence, leur atteinte dépend souvent de changements préalables opérés par d'autres. Afin de faciliter la compréhension du chemin proposé, la présente section distingue différentes catégories de rôles et présente pour chacune une frise temporelle où leur apport est particulièrement important. **Six catégories nous semblaient pertinentes pour cet exercice :**



Les organismes de financement



Les personnes et organisations consommatrices



Les entreprises du secteur bioalimentaire



Les établissements d'enseignement, de recherche et d'expertise



La société civile



Les gouvernements

La déclinaison d'un chemin de transition par partie prenante nous semble offrir un outil précieux pour mobiliser toutes les forces vives importantes à sa mise en œuvre. Il est en effet critique que toutes et tous comprennent bien la nature de leur rôle, ce qui n'est pas toujours facile face à des changements aussi interreliés les uns aux autres.

Pour chaque catégorie, vous retrouverez un descriptif de sa composition ainsi qu'une synthèse des mécanismes d'intervention identifiés tout au long du chemin proposé pour le défi alimentaire. Il ne s'agit ici que d'un résumé de leur contribution attendue, mais nous vous encourageons à vous référer aux fiches détaillées de chacun des jalons pour retrouver des exemples de stratégies plus concrètes répertoriées.





Les organismes de financement

Par organismes de financement, nous faisons référence aux organisations et décisionnaires responsables du financement d'initiatives, de projets et programmes, autant de fonds publics que privés. Ce sont des élués et élus, des responsables de programmes d'aides financières gouvernementales, des gestionnaires de fondations, d'ONG et d'entreprises, qui peuvent de différentes manières contribuer à l'atteinte de la vision souhaitée.

Le système alimentaire québécois, bien qu'il soit fonctionnel, produit son lot d'injustices économiques, sociales et environnementales. Les organismes de financement ont le pouvoir de corriger certaines iniquités. Ils ont aussi la capacité de donner à la transition socio-écologique les moyens de ses ambitions, en favorisant l'émergence et la généralisation de nouvelles façons de faire. Trois principaux mécanismes d'action sont attendus de leur part :

1 Réorienter les budgets et les stratégies des fonds publics et privés. Les décisionnaires peuvent créer ou augmenter un poste de dépense, par exemple en santé publique, ou encore ouvrir et modifier des programmes permettant de financer la transition alimentaire. Ce financement peut servir à stimuler la recherche et le transfert, soutenir des politiques sociales et de nouvelles structures de gouvernance, favoriser des projets innovants, inciter le changement de pratiques et de modèles d'affaires, etc. Il est également question de supprimer des budgets ou des programmes qui vont à l'encontre de la vision souhaitée.

2 Intégrer des critères de financement cohérents avec les changements attendus. Des conditions d'accès au financement de plus en plus exigeantes (ex. écoconditionnalité) sont essentielles pour inciter les forces vives à réorienter leurs pratiques. Dans d'autres cas, des programmes pourraient être modifiés pour favoriser leur accessibilité pour les organisations plus innovantes ou marginales, par exemple, et augmenter leur impact (ex. simplifier les formulaires, offrir un soutien financier à plus long terme, assurer un accompagnement, etc.).

3 Offrir des compensations financières. Dans certaines situations, notamment lorsqu'il existe de fortes tensions sociales, cette stratégie pourrait favoriser l'acceptabilité d'actions de transition et éviter les mises en demeure (ex. priorisation de certaines filières au détriment d'autres fonctionnant avec quotas, expropriation à des fins de protection ou réhabilitation d'écosystèmes, etc.). La compensation devrait toutefois être utilisée de manière exceptionnelle : une généralisation de son application pourrait nuire à la transition.

Un quatrième mécanisme, beaucoup plus marginal, est toutefois à considérer :

4 Solliciter des dons afin de mettre en œuvre une action en lien avec la vision. Des levées de fonds plus traditionnelles organisées par des OBNL ou des campagnes de sociofinancement initiées par des individus sont des exemples de stratégies possibles pour favoriser l'établissement d'une fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA) ou un projet de verdissement nourricier. Ces personnes et ces organisations peuvent être considérées, de par l'usage de cette stratégie, comme des investisseurs et investisseuses pour la transition du système alimentaire.

Métamorphoser le système alimentaire québécois pour le rendre plus durable en moins de 20 ans implique un engagement important de cette catégorie d'acteurs et d'actrices. Leur contribution est particulièrement critique à l'atteinte des 25 jalons illustrés dans la trajectoire suivante :



Organismes de financement



2025

2030

2040



Les entreprises du secteur bioalimentaire

Cette catégorie d'acteurs et d'actrices représente les entreprises bioalimentaires menant principalement des activités de production agricole ou aquacole, de transformation, de distribution et de vente au détail. Leur modèle d'affaires peut être à but lucratif ou s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire. Bien qu'il soit possible que ces entreprises importent des aliments ou qu'à l'inverse elles exportent leur production, elles sont tout de même concernées parce lorsqu'elles ont des opérations sur le territoire québécois.

Les entreprises du secteur bioalimentaire forment les rouages du système alimentaire et jouent ainsi un rôle crucial pour sa transformation. Quatre grandes stratégies peuvent être mises en œuvre :

1 Expérimenter et adopter de meilleures pratiques favorisant la santé des êtres humains (autant ceux qui produisent la nourriture que ceux qui la consomment) et le bien-être animal, tout en respectant la capacité de maintien des écosystèmes. Même si l'agroécologie est davantage associée au monde agricole, des pratiques inspirées de ses grands principes pourraient être testées et adoptées par les autres entreprises bioalimentaires. Elles peuvent chercher à réduire leur empreinte écologique, lutter contre les changements climatiques, favoriser des liens de respect et de solidarité avec leurs partenaires, leur personnel et la clientèle, etc.

2 Développer de nouveaux modèles d'affaires ou les adapter, pour qu'ils tiennent compte des externalités de leurs activités, utilisent de façon raisonnée les ressources et réduisent le gaspillage alimentaire, et cherchent à être davantage en phase avec les besoins des populations locales et les priorités collectives.

3 Se rapprocher des personnes et des organisations consommatrices et les informer, en adhérant lorsque possible aux circuits de proximité et en participant à des activités visant à démystifier leur travail auprès du public, comme l'agrotourisme et

le pécaturisme, les portes ouvertes, les campagnes de sensibilisation, etc. Autant les petites exploitations que les grands commerces de détail peuvent jouer un rôle important pour mettre en valeur une alimentation saine et durable, sensibiliser au prix des aliments et les informer sur les façons de les cuisiner, par exemple.

4 Collaborer avec les autres acteurs et actrices de la transition pour arrimer les efforts et trouver des solutions aux différents enjeux. Cela peut impliquer des échanges sur les bonnes pratiques avec d'autres entreprises, un partage des informations et des données nécessaires pour étudier l'empreinte écologique d'un secteur ou d'un produit, participer à des concertations locales, mettre en valeur sur les étalages des aliments locaux, etc.

Les entreprises peuvent jouer le rôle de catalyseur de changement au sein de leur secteur en adoptant des comportements exemplaires, et en contribuant à la réputation du milieu bioalimentaire auprès de la population québécoise et au-delà. Si toutes les entreprises ne peuvent évoluer à la même vitesse, il est attendu qu'elles se conforment aux mesures réglementaires et adhèrent aux priorités collectives dès les premières années de la trajectoire.

L'engagement des entreprises du secteur bioalimentaire a été jugé clé dans l'atteinte des 24 jalons suivants :



Entreprises du secteur bioalimentaire

8
Outils d'analyse de cycles de vie accessibles

11
Loi sur le bien-être des êtres vivants et écosystèmes

9
Cadre réglementaire adapté

17
Développement de filières adaptées

21
Utilisation éthique des données numériques

22
Pôle alimentaire dans les MRC

27
Stratégie climatique pour la chaîne de valeur

29
Approvisionnement des institutions publiques

30
L'alimentation comme levier contre les inégalités

33
Cibles du plan d'agriculture durable atteintes

36
Terres agricoles sorties de la spéculation

35
Projets structurants d'économie circulaire

42
Aliments locaux identifiés et appropriés culturellement

47
Activités bioalimentaires diversifiées

45
Circuits de proximité avec empreinte écologique réduite

46
Deux fois plus de marchés de proximité

52
Pêche et aquaculture agroécologiques

53
Identité alimentaire québécoise

54
Gaspillage réduit de moitié

55
Restauration des milieux hydriques et humides et sols

51
Diminution des postes non comblés

56
Réduction et optimisation des ressources

57
Modèles agroécologiques diversifiés

59
Courbe de perte de biodiversité stabilisée

2025

2030

2040



La société civile

La société civile, dans le sens où on l'entend dans ce défi, est composée d'organisations aux profils très variés. Elle inclut des regroupements citoyens, des organismes sans but lucratif, des syndicats, des associations sectorielles ou professionnelles, des tables de concertation et des médias.

Si les forces vives de la société civile sont souvent associées à une forme de contre-pouvoir politique, leur contribution à la transition socio-écologique ne se limite pas à ce niveau. À l'image de la diversité d'intérêts représentés, les possibilités d'influencer le système alimentaire québécois pour le rendre plus durable sont nombreuses :

1 Sensibiliser et informer les parties prenantes. Cela peut être dans le but de faire découvrir et d'améliorer les connaissances générales, par exemple sur les diverses cultures culinaires au Québec. Les stratégies de sensibilisation et d'information portant plutôt sur des enjeux spécifiques, comme ceux touchant la perte de biodiversité en milieu agricole et l'importance de la justice alimentaire internationale, visent plutôt un passage à l'action du public ciblé.

2 Stimuler et encourager les meilleures pratiques. Les parties prenantes informées et même formées sur un enjeu particulier sont plus enclines à modifier leurs comportements et adopter de nouvelles pratiques, que ce soit pour réduire le gaspillage, adopter une alimentation saine et durable, développer des pratiques agroécologiques, etc. Les ordres, les fédérations et autres associations peuvent insuffler le changement en offrant outils, ateliers et formations à leurs membres.

3 Mobiliser et favoriser la participation active des parties prenantes dans les réflexions et prises de décisions. Une implication plus grande des parties prenantes, particulièrement les citoyennes et les citoyens,

dans tous les aspects liés à l'alimentation, serait un puissant moteur pour la transition. Les organisations de la société civile peuvent agir en créant des événements et des espaces favorables à une participation inclusive, comme pour des États généraux de l'alimentation.

4 Faciliter la collaboration, la concertation et le dialogue, que ce soit par la mise sur pied des instances ou des structures assumant ce rôle (ex. organe de gouvernance régional, pôle multifonctionnel), ou en organisant les discussions nécessaires (ex. priorisation des filières, juste prix des aliments). Elles peuvent montrer l'exemple en travaillant de pair avec de nombreux partenaires et en amorçant les réflexions complexes.

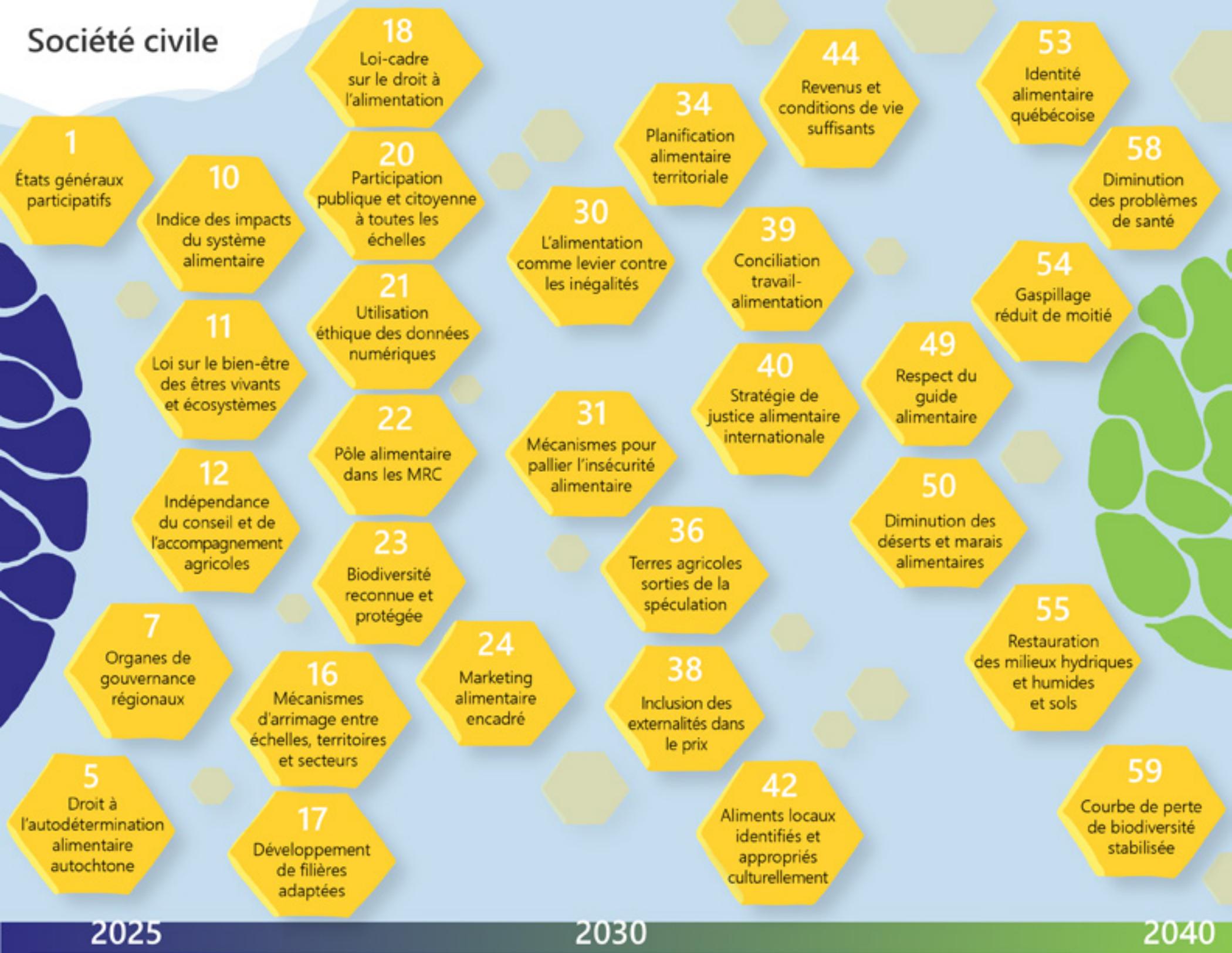
5 Faire pression sur les politiques et autres décisionnaires pour accélérer la mise en place de lois et politiques, l'orientation des financements ou tout autre changement plus structurel.

Afin de faciliter l'avancement vers notre vision 2040, il est attendu de ces organisations et regroupements aux intérêts variés et parfois divergents qu'elles tentent au maximum de briser les silos et privilégier l'intérêt collectif.

L'apport de la société civile est considéré comme particulièrement crucial pour les 30 jalons suivants :



Société civile



2025

2030

2040



Les personnes et organisations consommatrices

Puisque la nourriture est essentielle à la vie de tous, on peut dire que cela concerne tout le monde. Dans le cadre de la vision du défi alimentaire, les jalons qui font référence à cette catégorie s'adressent à trois types de parties prenantes. D'abord, les individus qui achètent, préparent et consomment des aliments. Ensuite, les organisations qui ont des activités de restauration, comme une cafétéria, un service de traiteur ou un restaurant. Et finalement, les lieux où les gens consomment de la nourriture : les milieux de travail, les centres communautaires et de loisirs, etc.

L'acte de consommer est au cœur du changement de culture alimentaire. Le fait de choisir a un impact important, bien sûr, car cette tâche influence l'offre de nourriture sur le marché. Le « comment » on se nourrit est également crucial. Le contexte dans lequel le repas est planifié, préparé, consommé, voire partagé, fait aussi partie de la transition. C'est pourquoi il est attendu des personnes et organisations de :

1 S'informer et s'intéresser à la saine alimentation et au système alimentaire, que ce soit en portant attention à l'origine et à l'impact des aliments, à celles et ceux qui produisent les aliments, aux modes de consommation, aux initiatives alimentaires locales, aux enjeux d'inégalités sociales en alimentation, etc. Les consommateurs et consommatrices peuvent par exemple faire preuve de curiosité envers les différentes traditions culinaires et les projets de production ou de distribution alternatifs.

2 Changer ses comportements et adopter de bonnes pratiques. Une fois conscientisées et informées, les personnes peuvent changer leurs habitudes et les organisations modifier leurs façons de faire, notamment en s'approvisionnant auprès des entreprises agroécologiques, en encourageant une alimentation davantage végétale et en accordant une plus grande valeur aux aliments et aux repas.

3 Participer à la réflexion, aux actions et aux prises de décisions collectives.

Pour assurer un véritable changement du système alimentaire, un grand nombre de parties prenantes, et particulièrement les citoyens et les citoyennes, doivent se présenter aux processus de participation publique, développer ou s'impliquer dans des projets comme des jardins collectifs ou des communautés nourricières, et s'investir dans les instances de gouvernance alimentaire.

4 Créer des environnements favorables à une alimentation saine et durable. Les différents milieux de travail et de vie peuvent contribuer en participant aux campagnes de sensibilisation, en mettant en place des programmes de saines habitudes de vie, en modifiant leur infrastructure ou le mobilier pour rendre plus agréable la prise de repas. Les gestionnaires peuvent être proactives et proactifs en favorisant des conditions de travail qui permettent une meilleure conciliation travail-alimentation, voire en encourageant l'implication citoyenne en alimentation.

La contribution des personnes et organisations consommatrices se retrouve principalement dans les 23 jalons suivants :



Personnes et organisations consommatrices

5

Droit à l'autodétermination alimentaire autochtone

15

Repas sains et durables dans les institutions publiques

13

Étiquetage nutritionnel et environnemental éclairant

14

Composante nourricière dans les projets de verdissement

19

Traditions culinaires culturelles valorisées

20

Participation publique et citoyenne à toutes les échelles

23

Biodiversité reconnue et protégée

29

Approvisionnement des institutions publiques

30

L'alimentation comme levier contre les inégalités

31

Mécanismes pour pallier l'insécurité alimentaire

38

Inclusion des externalités dans le prix

39

Conciliation travail-alimentation

41

Gens affranchis des mythes sur la viande et le végétarisme

42

Aliments locaux identifiés et appropriés culturellement

44

Revenus et conditions de vie suffisants

49

Respect du guide alimentaire

46

Deux fois plus de marchés de proximité

52

Pêche et aquaculture agroécologiques

53

Identité alimentaire québécoise

57

Modèles agroécologiques diversifiés

54

Gaspillage réduit de moitié

48

Repas valorisé socialement

58

Diminution des problèmes de santé

2025

2030

2040



Les institutions d'enseignement, de recherche et d'expertise

La vision fait appel à l'action de groupes, de centres et de réseaux de recherche, d'établissements d'enseignement (de la garderie à l'université, en passant par les centres de formation professionnelle) ainsi que celle de toute autre organisation experte qui fournit des services de formation, d'accompagnement et de conseil.

Afin de pouvoir transformer rapidement le système alimentaire, l'apport continu de connaissances et d'expertises à la fois académiques et terrain est évidemment nécessaire. La complexité de ce système implique aussi une organisation et une vulgarisation importante des savoirs, afin de s'assurer de leur diffusion et de leur utilisation. Le développement des compétences est également essentiel pour atteindre la vision. Les actions des organisations d'enseignement, de recherche et d'expertise se situent donc à trois niveaux :

1 Faire avancer la recherche et les outils innovants sur la transition du système alimentaire. Les besoins semblent particulièrement pertinents en ce qui a trait à l'évaluation et au suivi des impacts environnementaux, sociaux et économiques de ce système et de ses composantes, à l'augmentation de la littératie alimentaire, au développement des modèles d'affaires bioalimentaires et à l'agroécologie appliquée.

2 Partager les connaissances et les outils développés, afin d'alimenter la réflexion, de faciliter les conversations et d'éclairer la prise de décision, que ce soit pour effectuer des choix individuels (étiquetage des aliments), organisationnels (amélioration de l'empreinte écologique d'un produit grâce à l'ACV), sectoriels (protection et partage des données numériques), ou sociétaux (priorisation des filières).

3 Accompagner et former les individus pour augmenter leur capacité d'agir et leurs compétences alimentaires, **mais aussi les organisations**, afin de renforcer les nouvelles pratiques et d'encourager l'innovation et la recherche de solutions adaptées.

Puisque les enjeux du système alimentaire touchent de nombreux domaines (ex. nutrition, médecine, agronomie, gestion, droit, biologie, etc.), le maillage et la collaboration entre les disciplines et les expertises seraient particulièrement porteurs pour l'avancement des savoirs.

La contribution du milieu de la recherche, de l'éducation et de l'expertise se retrouve de manière prédominante dans 24 jalons illustrés par le schéma suivant :



Établissements d'enseignement, de recherche et d'expertise





Les gouvernements

Cette catégorie fait référence aux différents paliers gouvernementaux, que ce soit le niveau fédéral ou provincial, les villes et les municipalités régionales de comté (MRC), de même que les gouvernements des nations autochtones du territoire. Elle inclut des ministères, mais également des organismes publics et parapublics.

Les gouvernements possèdent un éventail d'actions possibles pour inciter ou orienter la transition du système alimentaire. Afin d'atteindre la vision, ils peuvent :

1 Déterminer le cadre législatif et s'assurer de son respect. Plusieurs lois et règlements devront être revus, afin notamment de favoriser l'innovation et l'agroécologie au sein des entreprises bioalimentaires, alors que d'autres devront être créés, comme pour le droit à une alimentation saine et durable et le respect du bien-être des écosystèmes et des êtres vivants.

2 Mettre en place des politiques, des programmes et des mécanismes favorisant le changement de comportement des individus et des façons de faire des organisations : concernant l'ajustement des prix des aliments pour inclure les externalités, l'éducation à l'alimentation, le développement de circuits de proximité, etc. Les gouvernements doivent aussi intervenir à ce niveau pour améliorer les conditions de vie des gens, que ce soit en s'assurant que la population puisse répondre à ses besoins essentiels ou en planifiant l'adaptation aux changements climatiques.

3 Assurer la cohérence et l'arrimage entre les différents territoires, les échelles territoriales et les secteurs, en instaurant par exemple des mécanismes de concertation entre les ministères et en collaborant avec les autres instances gouvernementales.

4 Sensibiliser et informer les parties prenantes, dont la population, aux enjeux prioritaires

liés au système alimentaire, aux mesures mises en place et aux solutions proposées pour les résoudre. Les actions de communication sont importantes dans un souci de transparence et ainsi faciliter la compréhension des différentes politiques mises en place : plans alimentaires territoriaux, stratégie publique climatique pour la chaîne de valeur, repas sains et gratuits dans les institutions publiques, etc.

5 Faciliter et accueillir la participation des parties prenantes, incluant les citoyennes et les citoyens, **dans la réflexion, mais aussi dans la prise de décisions.** Les changements législatifs et les nouvelles mesures seront acceptés plus facilement si celles et ceux qui sont concernés ont véritablement l'occasion d'en débattre et d'influencer leur élaboration.

Les attentes sont souvent très élevées envers les élus et les élues, les ministères, ainsi que les autres instances gouvernementales pour améliorer le système alimentaire. Si les gouvernements ont le pouvoir d'imposer des changements, ils doivent toutefois s'assurer que ceux-ci sont compris par les parties prenantes et sont en adéquation avec une vision à long terme. Le partage du pouvoir entre les instances, les paliers et les acteurs et actrices de la transition socio-écologique peuvent leur donner une plus grande légitimité.

La proactivité des gouvernements est particulièrement importante pour l'atteinte des 30 jalons illustrés sur le chemin ci-dessous. Notons que les instances gouvernementales tiennent aussi un rôle pertinent pour les actions en lien avec l'investissement et la consommation. Cette contribution est abordée dans les catégories concernant les organismes de financement et les personnes et organisations consommatrices.



Gouvernements



De l'importance de la contribution des différentes parties prenantes

Si les mécanismes d'action varient en fonction du type de partie prenante, les illustrations précédentes font ressortir que chacune d'entre elles a un rôle important à jouer pour que le chemin prenne forme. **Au-delà des contributions respectives de chacune, la mise en place de changements aussi profonds et rapides suppose une collaboration importante entre ces forces vives, et ce, à deux niveaux :**

- **À l'échelle des jalons eux-mêmes :** l'atteinte de certains jalons repose sur l'action simultanée et concertée de plusieurs types de parties prenantes, par exemple l'intégration de la participation publique et citoyenne dans les différentes échelles de gouvernance, ou encore pour la priorisation des filières.
- **Pour faciliter le passage d'un jalon à l'autre :** par exemple, la valorisation des différentes traditions culinaires au sein de la société québécoise serait grandement facilitée par la reconnaissance du droit à l'autodétermination des Autochtones, notamment en ce qui concerne leurs propres systèmes alimentaires.

De multiples organisations, comités et tables de concertation travaillent actuellement afin de favoriser l'action concertée, mais le sujet de l'alimentation est tellement vaste et englobant qu'il subsiste de nombreux silos à briser et de synergies à créer pour véritablement changer le système.

C'est tout un défi, mais en développant nos compétences, en rassemblant nos forces respectives et en donnant de l'amplitude à nos actions collectives, nous serons collectivement capables d'accélérer la transition socio-écologique pour réaliser un chemin aussi ambitieux que celui présenté. Cette approche concertée sera d'autant plus critique, sachant que nous devons collectivement faire évoluer notre chemin au rythme des phénomènes économiques, géopolitiques, sociaux ou encore climatiques qui nous forceront à nous ajuster en permanence.



ET SI...

Le chemin du défi alimentaire décrit l'enchaînement d'une série d'étapes intermédiaires pour lier la situation actuelle à la vision 2040. S'il offre des pistes prometteuses et documentées, il n'a toutefois pas la prétention de constituer une feuille de route prédictive et prête à l'emploi. D'autres chemins auraient pu être explorés pour atteindre cette vision, mais il semble encore plus important de se rappeler que l'avenir est par nature incertain. Peu importe la trajectoire élaborée, elle n'est jamais à l'abri des nombreux éléments de contexte qui peuvent la faire bifurquer, ou même remettre en cause l'atteinte d'éléments de la vision 2040. Nous vous proposons dans cette section d'explorer deux scénarios qui auraient le potentiel de provoquer des bifurcations significatives du chemin étudié.



ET SI... dès 2025, nous assistions au niveau mondial à un repli des pays et à des relations internationales accentuant les rivalités continentales ?

Le système alimentaire d'un territoire est fortement influencé par le mode d'organisation économique, qui lui, se décide à l'échelle nationale et internationale. Les gouvernements en place, ainsi que le contexte et les relations internationales, amènent des pays et des régions à structurer leur économie en comptant davantage sur le libre-échange ou sur le protectionnisme. Dans ce scénario « et si » soumis au comité expert¹, le Québec se retrouve dans une dynamique de libre-échange renforcée au sein d'un monde divisé en blocs continentaux.

Projetons-nous en 2025 : depuis la pandémie COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine, les tensions internationales ont continué de s'exacerber, entraînant de nouvelles guerres régionales. La coopération internationale s'est considérablement affaiblie : plusieurs pays ont quitté des instances internationales. Au cours des dernières années, nous avons assisté à une résurgence du nationalisme, les nations se préoccupant davantage de leurs enjeux nationaux et ceux de leurs proches voisins. Des blocs se sont renforcés : la Chine et la Russie ont misé sur l'Union économique eurasiatique, l'Union européenne a renforcé sa volonté de développer une plus grande autonomie, alors que la Zone de libre-échange continentale africaine s'est affirmée davantage. L'alliance nord-américaine a poursuivi sa consolidation. Une nouvelle ronde de négociations a été amorcée entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Le Canada ressent une pression croissante de ses alliés pour contribuer à augmenter l'autosuffisance alimentaire du continent. **Comment cette nouvelle situation pourrait-elle modifier la trajectoire que nous avons élaborée ?**

En ce qui concerne la capacité de nous nourrir, la situation serait loin d'être dramatique. Les ressources abondent en Amérique du Nord, dont les terres arables et les sources d'énergie. La production alimentaire actuelle est non seulement diversifiée, elle est aussi excédentaire. **Mais pour plusieurs des spécialistes consultés, le renforcement de l'alliance tripartite semble de très mauvais augure.** De nouvelles négociations laissent présager une diminution de la souveraineté alimentaire et une priorisation encore plus marquée des intérêts économiques au détriment des enjeux sociaux et écologiques.

- ▶ Ce contexte pourrait rendre difficile la mise en œuvre des politiques pouvant favoriser la production locale ou perçue comme de la « concurrence déloyale ». L'approvisionnement des institutions publiques en aliments sains, durables et locaux lorsque possible ([jalon 29](#), 2029), l'encadrement du marketing alimentaire ([jalon 24](#), 2029) et l'ajustement des prix pour tenir compte des externalités sur l'environnement et la santé humaine ([jalon 38](#), 2031), par exemple, risquent de ne pas pouvoir se réaliser.
- ▶ Alors que de nouvelles règles économiques se négocieraient dans les hautes sphères décisionnelles, il est également peu probable que l'État québécois, les gouvernances alimentaires régionales et d'autres parties prenantes veillent se lancer dans des discussions parallèles sur la priorisation de filières plus adaptées aux écosystèmes et aux populations locales ([jalon 17](#), 2027). En fait, le nouvel accord de libre-échange jette beaucoup d'incertitude sur la planification des systèmes alimentaires territorialisés en général.
- ▶ La protection de la biodiversité ([jalon 23](#), 2028) et la restauration des écosystèmes ([jalon 55](#), 2037), qui impliquent des dispositions légales avant-gardistes, pourraient être difficiles à réaliser dans ce contexte. Il est probable que la technologie soit plutôt mise de l'avant comme la solution pour rendre nos modes de production plus durables, plutôt que de les remettre en question. Dans ce cas, le développement de modèles agroécologiques risque d'être retardé.

1 Ce scénario est inspiré de plusieurs scénarios prospectifs, notamment la troisième trajectoire socioéconomique partagée (SSP3) utilisée par le GIEC, ainsi que les mini-scénarios de ruptures (11, 12 et 27) du rapport de vigie Futuribles 2020.



Plusieurs forces vives de la transition socio-écologique ne voient toutefois pas que des obstacles à cette situation de rapprochement nord-américain.

- Les populations du continent partagent de nombreux enjeux. Les problèmes de santé causés par la malnutrition sont similaires : il n’y a pas que le Canada qui propose de saines habitudes de vie dans son nouveau guide alimentaire. Quant à la dégradation des ressources naturelles, elle affecte de plus en plus gravement les provinces et les États : les prairies canadiennes et la Californie, notamment, sont régulièrement frappées par des pénuries d’eau. L’érosion des sols, principalement causée par l’agriculture intensive, se constate autant au Sud qu’au Nord. Les préoccupations environnementales n’appartiennent pas qu’au Québec; des personnes et organisations de tous les milieux, que ce soit du secteur bioalimentaire, de la recherche ou de la société civile, souhaiteront une réflexion continentale sur l’alimentation saine et durable.

Par ailleurs, rappelons que dans notre trajectoire originale, en 2025, beaucoup de leviers pour la transition auront été mis en place au Québec depuis le lancement des premiers États généraux de l’alimentation ([jalon 1](#)) en 2023 : le leadership de différentes structures de gouvernance ([jalons 4, 5 et 7](#)), un programme d’éducation ([jalon 6](#)), un cadre réglementaire adapté pour les exploitations bioalimentaires ([jalon 9](#)), etc. De nombreuses personnes, organisations et entreprises redouteront un retour en arrière avec le repli continental et les nouvelles négociations, tout comme les autres villes, régions, États et territoires du continent qui mettent en place depuis des années des stratégies de durabilité. Si le scénario de blocs continentaux voyait le jour, il serait pertinent que :

- Des parties prenantes provenant du territoire québécois, mais aussi d’ailleurs, tentent de former une coalition en faveur de systèmes alimentaires durables et adoptent une vision collective. La société civile, soutenue par différents alliés, pourrait ainsi espérer organiser des états généraux nord-américains (nouveau jalon à créer) autour de 2026-2027.
- Parallèlement à cette initiative, le Québec et d’autres provinces et États font pression pour se joindre aux négociations tripartites. L’indice

composite évaluant les impacts du système alimentaire québécois ([jalon 10](#)), sorti en 2026, pourrait être utilisé avantageusement pour démontrer l’importance de tenir compte d’autres principes que l’économie dans l’élaboration du nouveau traité.

Peu importe l’issue de ces négociations de libre-échange, des systèmes alimentaires territoriaux continueront à se développer avec les moyens disponibles. Cela risque de créer davantage de polarisation et une distance grandissante entre le système alimentaire continental et ces systèmes plus alternatifs. Avec la mobilisation élargie et les alliances créées lors des nouveaux États généraux, de nouveaux mécanismes d’arrimage entre les échelles territoriales (municipalités, régions, provinces, États, pays) seront nécessaires ([jalon 16](#) à modifier, 2027) pour assurer une plus grande cohérence et une collaboration en faveur de la transformation des systèmes alimentaires.

Les membres du comité expert considèrent donc que ce scénario poserait plusieurs obstacles pour la trajectoire vers notre vision 2040. Dans ce contexte, une mobilisation importante et rapide des forces vives de la transition socio-écologique, à la grandeur du continent, serait cruciale pour assurer un rapport de force. Des questions mériteraient davantage de réflexion si l’on sent que le vent tourne dans cette direction :

- Quelle est notre part de responsabilité collective par rapport à l’approvisionnement mondial? Jusqu’à quel point est-il acceptable sur le plan éthique de rechercher l’autosuffisance alimentaire alors que nous bénéficions de plus de ressources que d’autres populations? La stratégie de justice alimentaire internationale ([jalon 40](#), 2032) serait primordiale dans ce contexte. En conséquence, il serait pertinent de devancer ce jalon sur notre trajectoire.
- Comment éviter une trop grande polarisation entre les systèmes alimentaires d’échelles différentes? Alors que des citoyens et citoyennes, des organisations et des entreprises adhèrent à des systèmes plus près d’eux et de leurs valeurs, une grande partie du Québec n’aura tout simplement pas les moyens de s’y joindre. Comment s’assurer que le système nord-américain et ceux alternatifs ne fassent pas qu’évoluer en parallèle?



ET SI... dès 2030, le Québec vivait de grands défis sociaux et économiques découlant des conséquences des changements climatiques ?

Ce scénario « et si »² proposé au comité expert permet d'explorer deux impacts indirects des changements climatiques sur le système alimentaire québécois, soit l'aggravation du conflit d'usage des terres et un afflux de réfugiés.

Nous sommes en 2030. Malgré les multiples appels à la sobriété et à la transition énergétique pour réduire les émissions de GES pendant la décennie 2020, la plupart des nations n'ont pas réussi à respecter leurs engagements. Les efforts et les espoirs d'atteinte de la carboneutralité et d'adaptation aux changements climatiques reposent en grande partie sur les épaules de l'innovation technologique et des marchés concurrentiels. Au Québec comme ailleurs, les besoins en énergie ne cessent de croître, de même que la récurrence des événements climatiques extrêmes.

Avec l'ampleur des changements climatiques, les conflits liés à l'utilisation du territoire se sont fortement aggravés. Malgré les tentatives de densification de nombreuses municipalités ces dernières années, l'étalement urbain s'est poursuivi, grugeant ainsi sournoisement les terres agricoles. Le développement immobilier et industriel n'est plus la seule opportunité d'affaires pour les entreprises et les fonds d'investissement. En prévision de la hausse des températures, les terres non zonées agricoles sont fortement reluquées à des fins d'exploitation agricole future. En 2030, la spéculation va bon train, les prix des terres sont en hausse, et bon nombre de parties prenantes s'inquiètent d'une mainmise sur le territoire par des intérêts privés d'ici et d'ailleurs. **Dans un tel contexte, comment pourrait-on réimaginer notre trajectoire à partir de 2030 afin de garder le cap vers la vision du futur souhaitable ?**

Ce scénario représenterait un grave danger pour la biodiversité et la lutte aux changements climatiques. Si des terres sont défrichées pour faire de l'agriculture conventionnelle ou servent à y établir des résidences et des entreprises, beaucoup de GES seront émis et d'écosystèmes seront détruits, allant ainsi à l'encontre d'une stabilisation de la biodiversité en milieu agricole ([jalon 59](#), 2039). Afin d'atteindre malgré tout le futur souhaité, plusieurs jalons prennent une nouvelle importance dans ce chemin :

- ▶ Rappelons qu'en 2030, le développement de filières adaptées aux écosystèmes et dotées d'un potentiel de lutte aux changements climatiques ([jalon 17](#), 2027) aura déjà permis une discussion collective sur les priorités de la production bioalimentaire. En réduisant la place des filières animales et donc des cultures pour les nourrir, un plus grand nombre de sols agricoles seraient alors disponibles pour l'alimentation humaine. Cela permettrait de justifier plus facilement la transition de modes de production intensifs vers des pratiques agroécologiques ([jalon 43](#) en 2032 et [jalon 57](#) en 2038), aux rendements moins élevés à court terme, mais aux impacts bénéfiques sur les écosystèmes. Une planification alimentaire sur tous les territoires ([jalon 34](#), 2031), en tenant compte des enjeux d'usage des terres, sera particulièrement importante pour faire face aux stratégies qui vont à l'encontre du développement de systèmes alimentaires territorialisés et durables.
- ▶ Mais au-delà de la planification, les acteurs et actrices du milieu bioalimentaire doivent être payés le juste prix pour leurs aliments. L'inclusion des externalités dans le coût des aliments ([jalon 38](#), 2031) est une condition essentielle pour un usage des terres plus durable, car cela permettrait à un plus grand nombre d'exploitations agricoles, par exemple, de se lancer dans des projets de lutte aux changements climatiques ou d'abandonner les productions davantage destinées à l'exportation.

L'enjeu de l'usage des terres n'est toutefois pas réglé grâce à ces jalons. Pour y remédier, il serait pertinent :

- ▶ D'établir des mesures plus englobantes pour protéger davantage les terres, qu'elles soient zonées agricoles ou non ([jalon 36](#) à modifier, 2031);
- ▶ De débattre ouvertement de la question de l'usage des ressources. Il est possible que l'eau potable et l'électricité, par exemple, soient au cœur de fortes tensions dans les années à venir, et que leur usage doive faire l'objet d'une priorisation.

² Ce scénario s'inspire librement des scénarios prospectifs suivants : la cinquième trajectoire socioéconomique partagée (SSP5) utilisée par le GIEC, les scénarios de rupture 2 et 3 du rapport de vigie Futuribles 2020, ainsi que la tendance 3 du scénario 1 du rapport Un mouvement visionnaire pour une alimentation durable d'IPES Food.

Il n’y a toutefois pas que l’utilisation du territoire et de ses ressources qui causent des tensions : un afflux de personnes réfugiées vient augmenter la pression et occasionne des bouleversements sociaux au tournant de la nouvelle décennie. Des gens fuyant l’instabilité politique, la violence ou la dévastation dues aux catastrophes environnementales débarquent au Québec, dans l’espoir d’y trouver un avenir meilleur. Ces personnes réfugiées climatiques et politiques s’ajoutent aux immigrantes et immigrants récemment accueillis pour pallier la pénurie de main-d’œuvre. **Cette nouvelle vague d’immigration aura toutefois un impact important sur la trajectoire vers la vision 2040. Comment pourrait-elle faire bifurquer notre chemin à compter de 2030?**

Au cours de la décennie 2020, la culture de l’alimentation au Québec a grandement évolué, et plusieurs jalons déjà atteints ont créé un terrain fertile pour accueillir ces nouvelles personnes :

- ▶ la société valorise une diversité de traditions culinaires ([jalon 19](#), 2028) et a ainsi développé une ouverture d’esprit et une grande curiosité envers l’autre; la participation publique et citoyenne en alimentation fait maintenant partie des pratiques de gouvernance ([jalon 20](#), 2028), permettant de tenir compte des besoins et aspirations d’une diversité de gens et d’organisations;
- ▶ le droit à une alimentation saine et durable ([jalon 18](#), 2028) a commencé à percoler dans différentes mesures gouvernementales;
- ▶ l’afflux de personnes réfugiées coïncide avec le renforcement des mesures pour pallier les situations d’insécurité alimentaire ([jalon 31](#), 2030) et la normalisation de l’alimentation comme levier dans la lutte aux inégalités de genre et ethnoculturelles ([jalon 30](#), 2030).

Il ne fait toutefois aucun doute que leur arrivée en grand nombre et leur intégration poseront de nombreux défis au sein de la société québécoise en 2030.

- ▶ Au courant des années 2020, le gouvernement provincial a mis en place plusieurs politiques progressistes, destinées à diminuer les inégalités sociales et économiques. Afin que les gens puissent véritablement avoir accès à une alimentation saine et durable, ils doivent avoir des

conditions de vie et des revenus suffisants ([jalon 44](#), 2033). Ce jalon devient encore plus crucial dans une situation d’accueil de personnes avec des traumatismes et de faibles moyens. Afin de s’assurer que son atteinte ne soit pas trop retardée, le gouvernement devra vraisemblablement investir davantage dans les besoins essentiels, et donc augmenter différents postes budgétaires (ex. habitation).

- ▶ Cela remettra en question la pertinence de l’alimentation comme l’un des plus gros budgets du Conseil du trésor ([jalon 32](#), 2030). Ce jalon disparaîtrait alors de notre trajectoire.

Les jalons concernant les habitudes alimentaires seront également touchés par ce nouveau contexte social.

- ▶ Dans de nombreuses cultures, le repas est déjà valorisé socialement ([jalon 48](#), 2035). Les nouveaux arrivants peuvent donc influencer positivement la société québécoise en ce sens, en autant que ces personnes ne vivent pas dans des conditions précaires, d’où l’importance du jalon sur les revenus et conditions de vie suffisants pour bien s’alimenter.
- ▶ Leur installation dans les villes et les régions va certainement bouleverser l’offre et les habitudes culinaires. L’offre d’aliments locaux identifiés et appropriés culturellement aux différentes communautés sur tous les territoires ([jalon 42](#), 2032) sera retardée. Certains aliments privilégiés par les nouveaux arrivants peuvent être produits ici (ex. certains légumes tels que l’ocra), alors que d’autres productions ne seraient pas rentables ni écoresponsables (ex. riz, fruits exotiques, etc.). Il faudrait aussi un temps d’adaptation pour qu’ils apprivoisent les aliments du terroir et les intègrent à leur alimentation.
- ▶ La formation d’une identité alimentaire québécoise, qui intègre diverses cultures et valorise son patrimoine ([jalon 53](#), 2037), risque de prendre ainsi plus de temps à se bâtir.

L'exploration de ces différents scénarios permet de comprendre que, peu importe le chemin choisi, il devra être ajusté au fil des années pour faire face à un contexte national et international en constante évolution. D'autres scénarios auraient pu être étudiés, comme une récession économique majeure ou encore une nouvelle crise sanitaire mondiale. Au-delà de ces changements de contexte externes sur lesquels nous n'avons que très peu de contrôle, le chemin de transition que prendra réellement le Québec dépend également des dynamiques internes et de notre capacité collective à faire face aux chocs.

Bref, plus nous avançons dans le chemin, plus nous naviguons dans l'incertitude. Mais celui-ci, guidé par une vision du futur souhaitable, demeure le meilleur instrument disponible pour amorcer ensemble des transformations profondes de notre société.

En permettant de partager et d'organiser les connaissances provenant de multiples expertises, y compris l'évolution du contexte à prendre en compte, une trajectoire réalisée collectivement permet de découper les changements complexes en étapes à franchir, et nous aide ainsi à prioriser les actions à mener à court terme. La mise en place de mécanismes efficaces de concertation interacteurs sera critique pour nous adapter en continu, mais également pour solutionner les « nœuds du futur » que nous rencontrerons sur notre chemin de transition. La prochaine section nous donne un aperçu des défis collectifs qui nous attendent sur le chemin de la transition alimentaire du Québec.



LES NŒUDS DU FUTUR

Depuis 2020, nos réflexions collectives sur le défi alimentaire ont fait émerger plusieurs « nœuds du futur ». Certains représentent des défis de mise en œuvre qui semblent difficiles à surmonter, alors que d'autres mettent en tension des priorités collectives parfois délicates à concilier. En complément des freins et des questions à éclaircir présentés dans chacune des fiches synthèses des jalons, cette section fait ressortir des nœuds transversaux qui mériteraient d'être davantage approfondis au cours des prochaines années.



Quel est le juste prix de l'alimentation saine et durable ?

La nourriture produite et commercialisée dans des conditions valorisant les métiers bioalimentaires et bénéfiques aux écosystèmes a un coût, qui est pratiquement toujours plus élevé que celui des aliments issus de pratiques moins respectueuses des gens et du vivant (monocultures, travail à la chaîne, bas salaires, etc.). L'alimentation saine et durable reste inaccessible économiquement et géographiquement à un nombre croissant de ménages. Alors que l'internalisation des impacts des aliments dans leur prix est une des étapes clés de notre trajectoire, trouver le bon équilibre entre l'accessibilité et la valorisation mérite un débat social.



Comment concilier diversité des régimes alimentaires et bien-être collectif (êtres vivants et écosystèmes) ?

Dans notre vision du futur souhaitable, les aliments et les traditions des différentes cultures présentes sur le territoire sont valorisés. Le Québec bénéficie de cette richesse culturelle,

et cela contribue à tisser les liens sociaux et à augmenter les compétences alimentaires. Les gens peuvent facilement adopter le régime qui leur convient, qu'il soit végétarien, végétalien, paléo, etc. Si cette diversité et cette liberté de choix sont appréciables, les différents régimes et traditions ne s'équivalent pas tous en ce qui concerne la santé humaine et environnementale. Notre trajectoire implique toutefois des changements rapides en faveur d'une alimentation davantage respectueuse des limites planétaires et du bien-être animal. Quelle part de nos habitudes et de notre confort sommes-nous prêts à modifier pour assurer la durabilité de notre alimentation pour tous et toutes ?



Quels seront les compromis à faire dans notre consommation d'énergie pour assurer notre sécurité alimentaire tout en diminuant notre empreinte écologique ?

La demande en énergie de notre société croît considérablement, résultat de multiples facteurs : croissance de la population, électrification des transports, numérisation des services, nouvelles technologies, etc. Le secteur bioalimentaire n'est pas en reste, avec le développement de

l'agriculture de précision, les serres chauffées, les technologies de pointe dans les chaînes de production et la livraison rapide, pour ne nommer que ceux-ci. Au cours des prochaines années, il est probable que le Québec doive rationaliser l'énergie en fonction des usages et des secteurs s'il veut pouvoir assurer les services de base sans multiplier les projets de production énergétique. Quelles seraient les priorités dans les activités du secteur bioalimentaire pour sortir des énergies fossiles et faire un usage plus sobre de l'électricité ?



Comment concilier les différents savoirs et modèles pour développer un cadre de référence de pratiques agroécologiques inclusif et accepté ?

L'adhésion à des principes agroécologiques est au cœur de notre vision 2040 pour un système alimentaire québécois durable. Néanmoins, il n'y a pas de définition officielle de l'agroécologie, et ce concept n'est pas encore utilisé dans les secteurs autres qu'agricole. Contrairement aux productions biologiques, équitables et responsables (en ce qui concerne la pêche commerciale), qui sont balisées et impliquent un processus de certification, les pratiques



agroécologiques restent à définir collectivement. Cela a l'avantage d'offrir une grande flexibilité pour inclure une diversité de savoirs théoriques et terrains, ainsi que des modèles d'affaires pertinents pour les différentes tailles d'entreprises de tous les secteurs d'activités bioalimentaires. Mais il faudra certainement s'entendre sur un cadre de référence pour éviter que l'agroécologie ne devienne un concept galvaudé et que ses principes s'appliquent à tout et son contraire. Comment choisir des balises qui permettraient de mobiliser un grand nombre d'entreprises vers une transformation d'envergure? Quels seraient les modèles et les pratiques qui pourraient être adaptés, et ceux qui devraient être abandonnés? La place des nouvelles technologies, par exemple, devrait faire partie de la discussion. Alors que les pratiques agroécologiques impliquent souvent une diversification des activités davantage connectées avec la nature et les personnes, dans quelles mesures les technologies visant souvent l'optimisation des rendements et le remplacement de la main-d'œuvre peuvent-elles faire partie de modèles agroécologiques?



Comment intégrer des parties prenantes aux intérêts variés et aux pouvoirs inégaux dans une démarche de planification régionale?

Le développement de systèmes alimentaires territorialisés et durables implique une vision des changements à mener et un engagement de nombreuses parties prenantes. Si la transition

socio-écologique et le développement régional intéressent grandement plusieurs forces vives, l'adhésion des autres parties prenantes, notamment les grandes organisations et entreprises, n'est pas acquise. Et si elles rejoignent la démarche, comment gérer les rapports de force qui seront nécessairement différents? La volonté et la capacité d'agir pour transformer le système ne sont pas les mêmes pour tous les acteurs et actrices qui vont s'asseoir autour de la table. Comment s'assurer que la démarche sera suffisamment rassembleuse pour qu'elle puisse inclure un nombre significatif de parties prenantes, tout en gardant la mobilisation des plus motivées pour des changements rapides?



Dans quelle mesure peut-on et souhaite-t-on privilégier l'autonomie alimentaire?

Les arguments pour augmenter la part de l'achat local sont nombreux : développer l'économie régionale, rapprocher davantage les gens de ceux et celles qui les nourrissent, renforcer les liens avec la culture locale, etc. Les implications d'une plus grande autonomie alimentaire sont toutefois beaucoup moins consensuelles. D'abord, les produits du Québec et de ses régions ne sont pas accessibles économiquement à tous les ménages. Le coût risque d'être également d'autant plus élevé si les entreprises locales doivent compenser des pertes de revenus de l'exportation. Il est peu probable que la demande locale de

produits comme le homard et le crabe, par exemple, puisse augmenter suffisamment pour justifier une diminution importante des exportations. À l'inverse, certains aliments ne sont tout simplement pas rentables à produire économiquement ou environnementalement parlant. Le développement de serres chauffées et de bassins d'aquaculture urbaine, notamment, sont intéressants pour diversifier l'offre locale en toute saison, mais ce sont des initiatives coûteuses et énergivores. Des aliments importés peuvent parfois avoir une empreinte écologique moindre par rapport à celle de leurs équivalents locaux. Enfin, le territoire québécois est vaste et ses ressources naturelles sont nombreuses, comparativement à bien d'autres. En raison de la crise écologique et de l'augmentation de la population mondiale, de nombreux États risquent d'accroître leurs importations alimentaires. Le Québec ne peut tout simplement pas se soustraire au système-monde, notamment pour des raisons éthiques, mais aussi parce qu'il dépend encore largement de certains biens essentiels et ressources pour produire ses aliments : pétrole, outils, machinerie, etc. Et cela, sans compter la main-d'œuvre étrangère, sur laquelle notre système repose en partie pour produire et récolter ses aliments. S'il est possible d'augmenter notre autonomie alimentaire, jusqu'à quel point est-ce réaliste compte tenu de notre contexte social, de notre situation géographique, des accords internationaux et de notre responsabilité envers les autres peuples?





Comment assurer une utilisation juste et éthique des terres et des ressources naturelles au Québec?

Les terres sont recherchées et la hausse vertigineuse des prix rend leur accès difficile pour la relève agricole. Avec les changements climatiques, les conflits d'accaparement des terres risquent de s'intensifier. Les ressources telles que l'eau seront également de plus en plus sollicitées. La question de la priorisation des usages devrait faire l'objet de discussions collectives. Quelle part des sols agricoles ou non agricoles devrait servir à l'alimentation humaine, à l'alimentation animale, à la protection de la biodiversité, à la lutte aux changements climatiques, au logement, aux autres activités économiques ou récréatives? Cette question en amène une autre, alors que ces activités se déroulent majoritairement sur des territoires non cédés par les Autochtones : comment réconcilier ces usages avec le droit des Premières Nations et des Inuits d'utiliser leur territoire et ses ressources?



DES GERMES DE CHANGEMENT

Même si le chemin pour réaliser la transition du système alimentaire québécois s'annonce parfois sinueux et incertain, nous sommes témoins depuis le début de nos travaux, il y a 3 ans, d'initiatives inspirantes, voire de projets majeurs, qui démontrent que le changement est amorcé et que le point de bascule pour une accélération de la transition n'est peut-être pas si loin qu'il n'y paraît...

- **Deux grands événements ont été organisés en 2022**, soit le colloque Nourrir demain, qui a permis de rassembler des parties prenantes de la société civile, du milieu académique et de la recherche, mais aussi de tous les secteurs bioalimentaires, ainsi que le Forum SAT, qui s'inscrit dans une démarche plus large de développement des systèmes alimentaires territoriaux dans une perspective de transition socio-écologique. Ces rassemblements sont autant d'occasions de briser les silos et d'accélérer les collaborations pour le changement.
- Les outils de protection du territoire suscitent un **intérêt grandissant chez les groupes citoyens**, les communautés autochtones, les organismes et d'autres parties prenantes. Des écosystèmes, tels que la rivière Magpie, ont désormais une personnalité juridique ou sont en voie de l'obtenir. Et les projets de fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA) ont explosé dans les dernières années.
- Les initiatives pour **réduire les pertes et le gaspillage alimentaires** se sont multipliées : la plateforme Arrivage, l'organisme la Transformerie, le Guichet unique pour la transition alimentaire (GUTA), les projets et l'accompagnement en économie circulaire, etc. Un premier rapport concernant les pertes et le gaspillage au Québec a été publié en 2022 par Recyc-Québec, qui va permettre de faire un meilleur suivi des avancées.
- Le **Défi pissenlits** pour aider les pollinisateurs est une campagne de sensibilisation qui a pris rapidement une grande ampleur, entraînant la réduction d'un comportement bien ancré : celui de tondre hâtivement son gazon pour des raisons esthétiques.
- Le gouvernement fédéral a adopté en 2021 la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones**, qui implique l'élaboration d'une feuille de route pour mettre en œuvre le droit à l'autodétermination, ouvrant ainsi la porte à la réappropriation des Premières Nations et des Inuits de leurs systèmes alimentaires.

- Le **projet Agriclimate**, qui vise l'adaptation des fermes et des régions aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les démarches territoriales prenant de l'ampleur, telles que FabRégion qui veut développer l'autonomie du Bas-Saint-Laurent et Borée qui travaille à la transition socio-écologique du système alimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les fiches synthèse pour les différents jalons regorgent d'autres exemples pour illustrer les changements possibles ou en cours, afin d'inspirer les actions.



CONCLUSION

Réaliser la transition socio-écologique du système alimentaire québécois en 20 ans relève certes d'une grande ambition.

Cependant, les trois années passées à mobiliser les savoirs nous ont permis de constater la quantité et la diversité de connaissances développées et d'initiatives mises en place pour améliorer le système.

Un nombre toujours croissant d'acteurs et d'actrices s'organisent afin de coordonner leurs efforts, formant ainsi un tissu d'organisations déterminées à faire bouger les choses. La transition est déjà en marche. Face à l'inertie du système alimentaire québécois, intriqué avec le système mondial, ainsi qu'à l'urgence de la crise écologique et à la nécessité d'aborder les inégalités sociales, on ne peut effectivement plus se contenter de multiplier les actions individuelles et sectorielles. Il faut appuyer sur l'accélérateur et prendre de l'ampleur.

Afin de passer en vitesse supérieure, les forces vives doivent non seulement combiner leurs efforts, mais aussi trouver les façons de créer des synergies. Le développement de la capacité de dialoguer et d'agir collectivement est essentiel afin de pouvoir débloquent les verrous du système alimentaire. Les parties prenantes, qu'elles soient citoyennes, entrepreneuriales, associatives, académiques, professionnelles ou gouvernementales, doivent se donner un même

point de rendez-vous. Les obstacles seront nombreux et nécessiteront de naviguer avec agilité face aux incertitudes de l'avenir. Comme l'a démontré le chemin vers le futur souhaité en 2040, il n'y a pas qu'une solution unique ou qu'un seul levier d'action. La trajectoire pour une transition socio-écologique est parsemée à la fois de petits projets expérimentaux et de grandes transformations structurelles, d'actions de sensibilisation et de changement des normes sociales, de volonté et d'investissements majeurs. Ce rapport se veut une prise de recul face à la complexité de transformer le système alimentaire québécois, mais pas que. Notre démarche est un rappel qu'il ne suffit pas d'être matelot ou capitaine, mais bien de former un équipage, afin de mener le bateau à bon port.

Le travail de l'équipe de Chemins de transition n'est pas terminé. C'est la fin d'une étape pour le défi alimentaire, mais qui permet d'en débiter une autre, celle du partage des connaissances et des apprentissages. Beaucoup de personnes et d'organisations sont déjà engagées dans la transition socio-écologique, mais il en faut encore davantage afin d'atteindre le point de bascule. Des conférences, des ateliers et d'autres activités seront développés et adaptés en fonction des besoins et dans le but de favoriser le développement des compétences essentielles pour réaliser le défi alimentaire.



Vous aimeriez en savoir plus sur les activités de partage des connaissances? **Écrivez-nous :** marie-helene.paquet.1@umontreal.ca



RÉFÉRENCES

1. Crippa, M., Solazzo, E., Guizzardi, D., Monforti-Ferrario, F., Tubiello, F. N. et Leip, A. (2021). Food systems are responsible for a third of global anthropogenic GHG emissions. *Nature Food*, 2, 198–209. PDF en ligne : <https://ecbpi.eu/wp-content/uploads/2021/03/Nature-food-systems-GHG-emissions-march-2021.pdf>
2. Benton, T. G., Bieg, C., Harwatt, H., Pudasaini, R. et Wellesley, L. (2021). Food system impacts on biodiversity loss. Three levers for food system transformation in support of nature. Chatham House.
3. Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., ... et Sörlin, S. (2015, janvier). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, 347(6223).
4. FAO (2018). *The future of food and agriculture – Alternative pathways to 2050*. Rome.
5. FAO (2018). *The future of food and agriculture – Alternative pathways to 2050*. Rome.
6. Swinburn, B.A., Kraak, V. I., Allender, S.,... et Dietz, W. H. (2019). The global syndemic of obesity, undernutrition, and climate change: The Lancet Commission report. *The Lancet*, 393(10173), 791-846. PDF en ligne : <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S0140-6736%2818%2932822-8>
7. Willett, W., Rockström, J., Loken, B., ... et Murray, C. J. L. (2019). Food in the Anthropocene: the EAT – Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The Lancet*, 393(10170), 447-492.
8. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (s.d.). Développement des marchés. Gouvernement du Québec.
9. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (s.d.). Exportations internationales. Gouvernement du Québec.
10. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (s.d.). Importations internationales. Gouvernement du Québec.
11. Poitevin, M. et Bezzaz, M. (2020). Autonomie alimentaire - Définitions et concepts. CIRANO.
12. Labrecque, J., Peignier, I., Rousseau, H.-P.,... et Panot, L. (2020). Relance de l'économie et autonomie alimentaire - Éléments de réflexions. CIRANO.
13. Labrecque, J., Peignier, I., Rousseau, H.-P.,... et Panot, L. (2020). Relance de l'économie et autonomie alimentaire - Éléments de réflexions. CIRANO.
14. CDAQ (2021). Plan d'adaptation de l'agriculture de la Montérégie aux changements climatiques. Projet Agriculmat. PDF en ligne : https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriculmat_Plan-adaptation_Monteregie.pdf
15. Bérubé, J. (2022, 10 février). Quand la précaution ne suffit plus à protéger la crevette nordique. Radio-Canada.
16. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2022). Émissions annuelles de gaz à effet de serre au Québec de 1990 à 2020. Inventaire québécois des émissions atmosphériques. Gouvernement du Québec.
17. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2023). Engagements du Québec. Nos cibles de réduction d'émissions de GES. Gouvernement du Québec.
18. IPBES (2019). Global assessment report of the intergovernmental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services.
19. Tarasuk, V., Li, T., et Fafard St-Germain, A.-A. (2022). Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2021. Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). PDF en ligne : <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/09/Insecurite-Alimentaire-des-Menages-au-Canada-2021-PROOF.pdf>
20. Chan, L., Batal, M., Receveur, O.,... et Lindhorst, K. (2019). Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN) : Résultats du Québec 2016.



21. [Batal, M., Chan, H. M., Fediuk, K.,... et Johnson-Down, L. \(2021\). Importance of the traditional food systems for First Nations adults living on reserves in Canada. Canadian Journal of Public Health, 112\(Suppl 1\), 20-28.](#)
22. Renouard, C., Beau, R., Goupil, C., et Koenig, C. (2020). Manuel de la grande transition. Former pour transformer. Les Liens qui Libèrent.
23. [HLPE \(2019\). Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome.](#)
24. Futuribles (2020). Scénarios de rupture à l'horizon 2040-2050. Rapport vigie 2020.

